La Presse

Le plus grand quotidien français d'Amérique

Montréal,
mercredi 13 mai 1998
114e année No 200
94 pages, 6 cahiers

60 ¢ TAXES EN SUS
ÎLES-DE-LA-MADELEINE 1 $
FLORIDE 1,65 $ U.S.

JONCS À DIAMANTS
pour homme ou femme
Épargnez 50$
Spécial 199$
BIJOUTERIE le roy
7139, rue St-Hubert
277-3127
2631185

Économie
20 millions pour sauver Sucre Lanctic
page D1



Mode
Piercing et tatouage, les primitifs modernes
page C1



Cinéma
Le plus grand *happening* du cinéma
page E2

Inde
Essais nucléaires : un vent d'inquiétude dans le monde
cahier A22

Ottawa veut serrer la vis aux jeunes criminels violents

L'âge limite pour recevoir des sentences d'adulte serait abaissé de 16 à 14 ans

VINCENT MARISSAL
du bureau de La Presse, OTTAWA

Décidé à changer de fond en comble un système de justice auquel les Canadiens ne font plus confiance, Ottawa veut punir durement les jeunes criminels violents et les récidivistes, mais donnera une seconde chance aux délinquants non violents.

« Après 14 ans de ce régime, on en arrive à la conclusion que la Loi sur les jeunes contrevenants ne fonctionne pas bien dans tous les domaines, a indiqué hier la ministre de la Justice, Anne McLellan. Nous avons besoin d'une nouvelle approche mieux équilibrée. »

Le premier équilibre que tente de préserver la Stratégie de justice pour les jeunes présentée hier, c'est d'abord celui entre la droite qui réclame un durcissement contre les jeunes délinquants et le courant plus modéré qui prêche les vertus de la réhabilitation communautaire.

Dans un exercice qui vise à ménager ces deux tendances, la ministre de la Justice propose d'abaisser de 16 à 14 ans l'âge limite pour recevoir des sentences d'adultes, de pénaliser très sévèrement la récidive, mais, d'un autre côté, d'éviter la prison aux jeunes contrevenants non violents.

« Nous devons faire plus pour la prévention des crimes chez les jeunes, développer leur sens des responsabilités et respecter les victimes et les communautés des jeunes contrevenants », a ajouté Mme McLellan.

Voilà pour la section prévention et l'approche plus douce envers les jeunes coupables de crimes moins graves, comme les vols ou les voies de faits.


Anne McLellan

Par contre, Ottawa serre la vis aux récidivistes et aux auteurs de crimes violents.

« Nous devons agir plus fermement et de façon plus efficace envers les jeunes criminels violents et les récidivistes », a indiqué la ministre.

La stratégie présentée hier, et qui deviendra vraisemblablement projet de loi en septembre, prévoit un durcissement de la loi envers la minorité de jeunes criminels violents et récidivistes. Les jeunes coupables de meurtre, de tentative de meurtre, d'agression sexuelle grave, d'homicide involontaire coupable de même que les récidivistes de crimes violents pourront être passibles d'une peine d'adulte.

Voir **OTTAWA** *en A2*

■ **Autre texte en page A16**

PRESQUE EN VACANCES

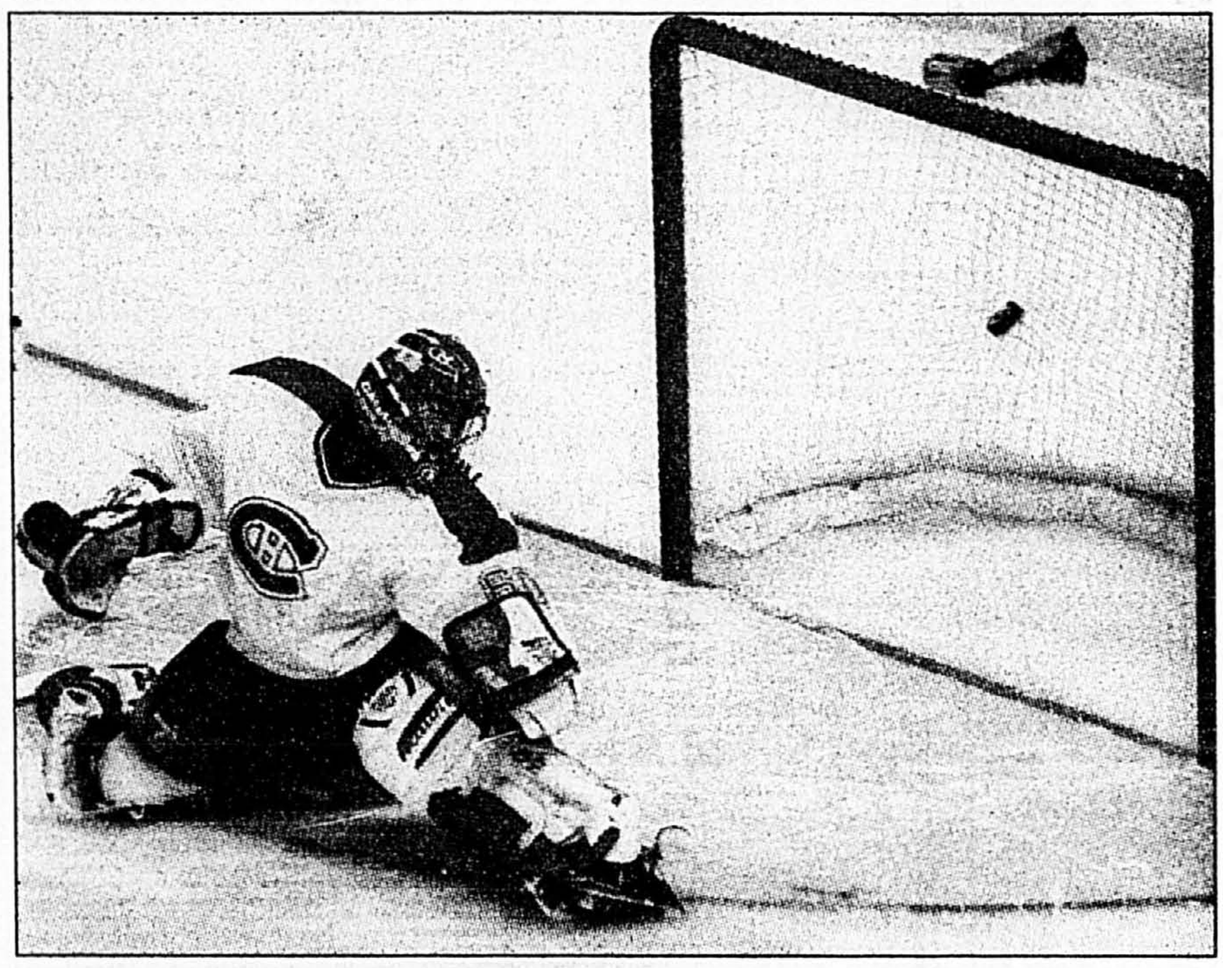


PHOTO MARTIN CHAMBERLAND, *La Presse*

En deuxième période de prolongation hier, à peine une minute a suffi à Mike Peca pour marquer le but qui permettait aux Sabres de l'emporter 5-4.

Autre amère défaite en prolongation

MATHIAS BRUNET

Les vacances approchent à grand pas chez le Canadien.

Les Rouges ont été virtuellement éliminés des séries, hier soir au Centre Molson, après une autre défaite amère, 5 à 4, subie à la 1:24 de la deuxième période de prolongation.

Un but de Michael Peca, marqué d'un puissant tir de l'enclave, a enterré le Tricolore. Dommage parce que les Glorieux ont outrageusement dominé les Sabres 28 à 7 au chapitre des tirs à compter de la deuxième période.

Dominik Hasek a vu sa séquence de matchs consécutifs sans défaite en supplémentaire se prolonger à 18.

Malgré la défaite, les fans du Tricolore ne se sont pas ennuyés. Ils ont un droit à un match complètement fou, bourré d'erreurs, mais aussi l'une des parties les plus excitantes de la saison au Centre Molson.

Une rencontre au cours de laquelle toute logique a été défiée. Les exemples sont nombreux : le meilleur gardien Dominik Hasek, qui accorde un but entre les jambières sur un tir faible de la ligne bleue de Turner Stevenson, et qui semble chancelant sur chaque tir en première période.

Hasek qui perd la tête sur la glace et ren-

Voir **AMÈRE** *en A2*

■ **Autres textes en S2 à S6**

« Je rêve que les riches prennent soin des pauvres », lance la jeune Tania, 9 ans

ISABELLE HACHEY

« Je rêve que les riches prennent soin des pauvres et que plus personne ne meurt de soif et de faim. Les enfants ont besoin d'amour et de soins pour être bien. »

Ce cri du coeur, c'est Tania, une petite fille de neuf ans, qui le pousse dans une lettre soigneusement conservée par Pierrette Gélineau, directrice de la Maison des enfants du quartier Hochelaga-Maisonneuve. Une lettre qui n'a rien d'exceptionnel ; Mme Gélineau décèle de plus en plus de tristes et émouvants appels de détresse parmi les milliers de missives qu'elle reçoit chaque année.

« Ils ne mangent pas à leur faim ces enfants-là, c'est évident, dit cette femme aux allures de sympathique grand-mère, qui travaille depuis des années avec les familles du quartier. La misère, je sens qu'elle augmente. Je n'ai pas besoin de lire *La Presse* pour l'apprendre ! »

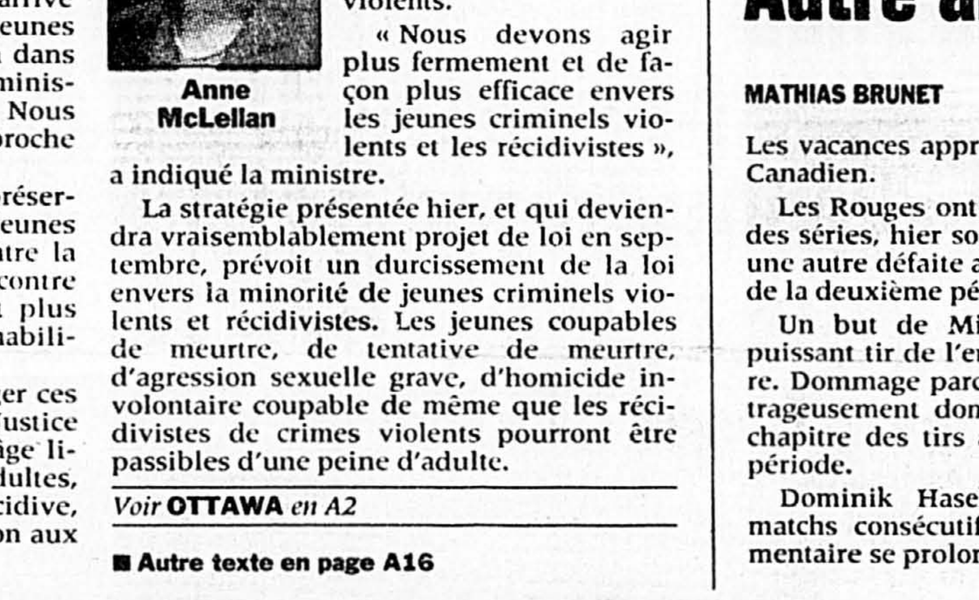


PHOTO ARMAND TROTTIER, *La Presse*

Marc Roberts et sa copine Julie, de Lachine, sacrifient tous leurs loisirs pour que leurs deux enfants, Meiley et Marc-Alexandre, ne manquent de rien.

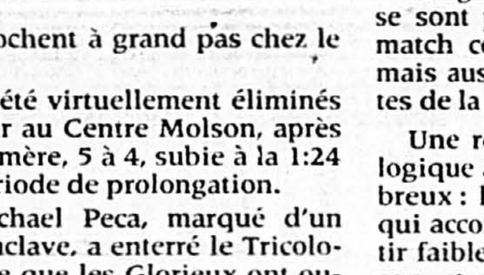
Les médias ont fait grand écho d'une étude du Conseil national du bien-être social qui révèle que la pauvreté continue d'augmenter au Canada. Le nombre d'enfants pauvres a notamment augmenté de 400 000 en dix ans au pays, pour atteindre 1,5 million en 1996. La pauvreté touche ainsi 20,9 % des petits Canadiens. Mais derrière ses froides statistiques, la misère emprunte de multiples visages et frappe de plus en plus de familles qui s'y croyaient à l'abri.

Réunis autour d'une petite table à la Maison des parents, un organisme communautaire du même quartier, une demi-douzaine d'assistés sociaux discutent des maux

Voir **JE RÊVE** *en A2*

■ **Autres textes en A12 et A13**

Des seuils de pauvreté qui n'ont jamais existé



Claude Picher

Au premier coup d'oeil, les chiffres sont terrifiants. Selon le Conseil national du bien-être social, il y aurait maintenant plus de cinq millions de pauvres au Canada. Le Québec, avec un taux de pauvreté de 21 %, détiendrait le record canadien de l'indigence !

Si tout cela est vrai, nous sommes en présence d'une authentique tragédie. Comment un pays qui se flatte d'être le meilleur au monde peut-il tolérer qu'un citoyen sur cinq vive dans la misère ?

Mais gardons-nous bien de sauter aux conclusions hâtives.

Voici la réalité toute crue. Le Conseil du bien-être social interprète de façon abusive les données de Statistique Canada sur les seuils de faibles revenus, et cette manipulation lui permet de gonfler artificiellement le phénomène de la pauvreté. Autrement dit, ses chiffres ne sont pas crédibles. Voyons cela de plus près.

Il existe des méthodes bien définies, standardisées, pour mesurer le taux de chômage, l'inflation, le commerce extérieur, la production, les investissements. Il est beaucoup plus difficile de mesurer la pauvreté et la richesse, parce qu'il faut d'abord s'entendre sur des définitions. Évidemment, tout le monde sait qu'un riche a beaucoup d'argent et qu'un pauvre n'en a pas, mais ce constat est bien insuffisant pour servir d'instrument de mesure.

Plusieurs organisations internationales ont proposé différents seuils de pauvreté, mais ces outils sont limités. Ainsi, un organisme de l'ONU a établi un seuil de pauvreté équivalent à un peu plus de

Voir **DES SEUILS** *en A2*

598
JOURS AVANT L'AN 2000

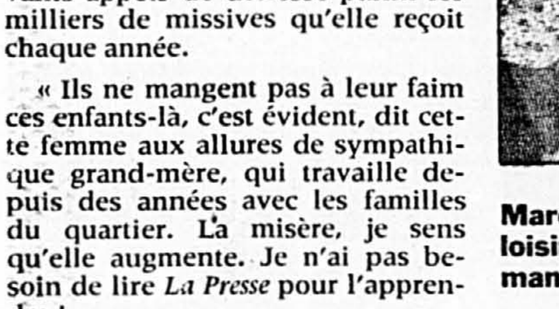
INDEX

Petites annonces		- affaires	D10	Bridge	E6	Horoscope	C9	Politique	B1, B4, B5, B6 et B8
- index	C8	Arts et spectacles	E1 à E5	Décès	E7	Informatique	B7	Tabloïd Sports	
- immobilier	C8,C9, D17 à D19	- horaires-spectacles	E3	Économie	D1 à D16	Loteries	A2 et A4	- Pierre Ladouceur	S5
- marchandises	D19	- télé-horaire	E4	Êtes-vous observateur?	C8	Monde	C6, C7 et C10		
- emplois	D19 à D22	Bandes dessinées	D17	Feuilleton	D23	Mots croisés	C9		
- automobile	D22					Mot mystère	D23		

ÉDITORIAL
La pauvreté, au-delà des demi-vérités
- Alain Dubuc
page B2

MÉTÉO
Ensoleillé
Max. 25, min. 11
Cahier Sports, page 20

6 21924 98765 1



2619195

Prix à partir de
ALLEMAGNE 1109 $
AMSTERDAM 839 $
BRUXELLES 699 $
CASABLANCA 789 $
DAKAR 1599 $
HAÏTI 455 $
LISBONNE 839 $
LONDRES 859 $
MADRID 839 $
ROME 699 $

Provinces Françaises
BORDEAUX 589 $
LYON 589 $
MARSEILLE 589 $
NANTES 589 $
NICE 689 $
PARIS 599 $
TOULOUSE 589 $

Dites adieu au stress et rechargez-vous...
Au Centre spa Horizontes El Guea à Cuba (8 jours / 7 nuits)
Vol aller/retour "Varadero" -transferts aéroport/hôtel aéroport - hébergement - 3 repas par jour - évaluation médicale - 23 soins par semaine - cocktail de bienvenue - accès à toutes les installations de l'hôtel
Le prix par pers. en occ. dble 1 499 $
Supplément simple 209 $

«SOLEIL»
en tout inclus (1 sem.)
CUBA
Cayo Coco 948 $
Cayo Largo 798 $
Guardalavaca 739 $
Havane 779 $
Santiago 789 $
Varadero 698 $

MEXIQUE
Acapulco 749 $
Cancun 989 $
Ixtapa 1129 $
Puerto Vallarta 759 $
RÉPUBLIQUE DOMINICAINE
Puerto Plata 759 $
Punta Cana 1 029 $
Sosua 759 $

J'ai besoin de vacances!
multi-voyages
Permis du Québec
8397, rue St-Denis, Montréal (Qc)
858-0011 • 1-888-302-6221
Ouvert le dimanche
2619195

Suites de la une

Ottawa veut serrer la vis aux jeunes criminels violents

OTTAWA / *Suite de la page A1*

En vertu de la future loi, un jeune de 14 ans pourra être jugé par un tribunal d'adulte et non plus seulement les jeunes de 16 à 18 ans.

De plus, la divulgation des noms des jeunes contrevenants deviendra obligatoire dans les causes de meurtre, tentative de meurtre, homicide involontaire coupable, agression sexuelle grave et dans le cas des récidivistes. Un juge pourra aussi décider de divulguer les noms des jeunes criminels de 14 et 15 ans reconnus coupables de ces crimes violents, a annoncé la ministre de la Justice.

Les jeunes dits violents seront également pris en charge différemment. Leur peine sera établie selon un régime spécial et ils devront participer à des programmes intensifs de traitement et de réadaptation, en plus d'être soumis à des périodes étendues de surveillance contrôlée dans leur communauté.

« Il ne s'agit pas de mettre plus de jeunes en prison, au contraire, s'est défendue la ministre McLellan. Le Canada emprisonne déjà plus de jeunes en proportion de sa population que les États-Unis. »

Les parents aussi auront plus de responsabilités, selon le projet d'Ottawa. Ainsi, le fédéral autorisera les provinces à réclamer, auprès des parents qui en ont les moyens, les honoraires de l'avocat chargé de défendre leur rejeton.

Pour les jeunes reconnus non violents, Ottawa envisage toute une série de peines « communautaires » visant à responsabiliser les jeunes au sein de leur collectivité sans les criminaliser par le système judiciaire.

Sans surprise, l'opposition officielle réformiste a rejeté le projet de Mme McLellan comme « un exercice de relations publiques efficace ». Les réformistes, qui ont fait de la Loi sur les jeunes contrevenants un de leurs chevaux de bataille préféré, réclament que les enfants de 11 ans puissent être jugés par des tribunaux adultes. Le fait de divulguer les noms et de punir plus sévèrement les récidivistes plaît au Parti réformiste, mais le projet McLellan laisse trop de liberté aux juges, déplore le député Jack Ramsay.

Réaction opposée du côté du Bloc, qui juge qu'Ottawa « fait fi des revendications du Québec et vise à satisfaire l'extrême droite de l'Ouest ». Le critique du Bloc, Michel Bellehumeur, reproche à Mme McLellan d'avoir ignoré les demandes du milieu au Québec, qui réclamait le statu quo.

Des seuils de pauvreté qui n'ont jamais existé

DES SEUILS / *Suite de la page A1*

14 $ US par jour, chiffre qui ne nous apprend pas grand chose : avec cela, vous êtes vraiment pauvre aux États-Unis ou au Canada, mais vous dépassez largement la moyenne en Haïti ou au Bangladesh.

Au Canada, il n'existe pas de seuil de pauvreté, ni de taux de pauvreté qui fasse consensus. Chacun y a va de sa propre définition, de sa propre vision des choses. C'est un climat propice pour engendrer confusion et exagérations.

Les « seuils de pauvreté » dont on entend souvent parler, ceux-là même utilisés par le Conseil du bien-être, ne sont pas et n'ont jamais été des seuils de pauvreté.

Statistique Canada publie, depuis plus de 25 ans, des seuils de faible revenu, calculés sur la capacité des ménages à se procurer biens et services essentiels : logement, nourriture, vêtements. Ces seuils de faible revenu visent à établir la proportion de ménages dont les revenus sont en retard sur la moyenne. Ils peuvent être fort utiles pour déterminer, par exemple, les montants des prestations sociales.

Les seuils de faible revenu varient selon la taille du ménage et l'endroit où il habite. Par exemple, le logement est plus cher à Toronto qu'à Montréal, et il en coûte habituellement moins cher pour vivre à la campagne plutôt qu'en ville. Pour une personne seule vivant en ville, le seuil tourne aux alentours de 16 000 $, contre 22 000 $ pour deux personnes, 28 000 $ pour trois et 32 000 $ pour quatre.

Certes, ce ne sont pas là des revenus énormes, mais de là à considérer tous les ménages dont les revenus sont inférieurs à cela comme des « pauvres », il y a une marge.

Les seuils de faible revenu n'ont jamais été conçus pour mesurer la pauvreté.

Statistique Canada a d'ailleurs multiplié les avertissements et les mises en garde contre l'utilisation abusive de ces chiffres. L'automne dernier, encore, le statisticien en chef du Canada expédiait à ce sujet une lettre à tous les grands journaux du pays (lettre qui a d'ailleurs connu une vaste diffusion). Il serait peut-être pertinent d'en extraire quelques passages significatifs.

« Statistique Canada rappelle avec régularité et constance la grande différence entre ces seuils et les mesures de la pauvreté », écrit-il. « Les seuils de faible revenu s'obtiennent à l'aide d'une méthodologie logique et bien définie qui permet de déterminer qui s'en tire beaucoup moins bien que la moyenne. Bien entendu, s'en tirer beaucoup moins bien ne signifie pas nécessairement qu'on soit pauvre. Certains groupes et individus utilisent les seuils de faible revenu comme une définition *de facto* de la pauvreté ; cela ne représente certainement pas le point de vue les gens qui reçoivent de l'argent uniquement pour manger et pour se loger se sentent tout de même terriblement rejetés », dit-elle.

« C'est bien beau d'aller se promener sur le bord de l'eau, mais à la longue, c'est un peu déprimant », lance Marc Roberts, 23 ans. Le jeune père de famille habite un HLM de Lachine avec sa copine Julie, 18 ans, et leur petite marmaille, Marc-Alexandre, 2 ans, et Meily, 1 ans. Le gouvernement leur accorde 1077 $ par mois pour assurer leurs dépenses essentielles.

Dans ces conditions, pas question de se payer la moindre folie, dit M. Roberts. Après le loyer — 274 $ par mois, une somme qui grimpera à 326 $ l'an prochain en raison des nouvelles méthodes de calcul du gouvernement — , les couches, la nourriture et les vêtements, le portefeuille est à sec. « Le seul resto qu'on se permet, c'est celui du coin, où il y a des « deux pour un » sur la pizza et les sous-marins », dit-il. « J'aimerais bien travailler, mais au salaire minimum, je n'arriverais pas. Pas avec deux enfants », explique Julie.

Alors que de nombreux assistés sociaux arrivent de moins en moins à voir la lumière au bout du tunnel, Marc et Julie, qui bénéficient de l'aide sociale depuis deux ans, sont résolument optimistes. Ils sont retournés sur les bancs d'école pour terminer leurs études secondaires et pour se dénicher un bon boulot. Parce que leur souhait le plus cher, c'est de « payer des impôts » au plus vite !

« Je rêve que les riches prennent soin des pauvres ».

JE RÊVE / *Suite de la page A2*

de têtes causés par les fins de mois, des préjugés, des compressions gouvernementales, du prix des couches et des espadrilles neuves.

L'un d'entre eux a été frappé de plein fouet par la récession. Luc Simon, 34 ans, père de deux enfants — trois en novembre ! — , a vu sa vie basculer quand il a perdu son emploi, en 1990. « Je me suis retrouvé sans salaire, avec les enfants, une maison et une voiture à payer. La qualité de vie en a pris un coup ! » raconte ce « nouveau pauvre ».

D'autres sont prisonniers d'un cercle vicieux qu'ils n'arrivent pas à briser. « Il faut que je compte mes sous pour que mes enfants se rendent à l'école avec quelque chose dans le ventre jusqu'au dernier jour du mois. Je ne vais jamais au cinéma et au restaurant, sinon, c'est un repas de moins pour eux », dit Marielle Boivin en observant son fringant blondinet de trois ans, Marc-André, courir dans tous les sens.

La majorité des « pauvres » des statistiques sont comme eux : ils ne sont pas dans la rue, mais ils se débattent constamment pour arriver à joindre les deux bouts, explique France Alarie, directrice de la Maison des parents. « La pauvreté prend aussi un visage social. Dans notre société de consommation,

Autre amère défaite en prolongation

AMÈRE / *suite de la page A1*

verse Marc Bureau avec un double échec. Stevenson qui compte deux fois et qui reçoit une ovation monstre. Deux équipes solides défensivement en saison régulière qui multiplient les gaffes dans leur territoire.

Sabres et Canadien faisaient penser à deux boxeurs qui oublient leur technique pour se livrer un furieux combat de ruelle.

Et combat de ruelle il y a eu. Qu'on pense à la retentissante mise en échec d'Igor Ulanov aux dépens du détestable Matthew Barnaby. Le jeune homme d'Ottawa en a grimacé de douleur durant quelques minutes au banc.

Scott Thornton, Turner Stevenson et Marc Bureau ont aussi soulevé l'hystérie dans la foule en projetant d'autres Sabres dans la baie vitrée avec violence.

Les Sabres ont failli enterrer le Canadien en milieu de deuxième période. Ils menaient 4 à 3 et bénéficiaient d'un avantage numérique lorsque le Québécois Donald Audette a compté, mais l'arbitre Mark Faucette a refusé le but. Audette avait un pied dans le demi-cercle du gardien.

Puis Vladimir Malakhov a remis son club dans le match en provoquant l'égalité en fin de deuxième période.

Dommage pour les jeunes gardiens José Théodore et Jocelyn Thibault, surtout Thibault.

Moog a été déclaré K0 en après-midi hier, supposément amoché. Thibault a commencé la rencontre, mais il a été remplacé par Théodore en début de deuxième période après avoir accordé quatre buts.

En milieu de troisième, Théodore a été assommé par une charge de Donald Audette, mais il s'est relevé, à la grande joie des fans.

Théodore a effectué un gros arrêt par la suite, avec moins de trois minutes à faire en troisième, en stoppant Geoff Sanderson, le premier tir des Sabres dans cette période, sur une échappée. Théodore n'a rien à se reprocher sur le but gagnant.

Prochain match demain soir au Centre Molson. Pour la forme.

La Presse

Renseignements : 285-7272
Abonnement : 285-6911
Télécopieur pour abonnement : 285-7039
Lundi au vendredi de 7 h à 17 h 30
Samedi de 7 h à midi
Dimanche de 7 h à 11 h
Rédaction : 285-7070
Promotion : 285-7100

Les petites annonces : 285-7111
Télécopieur : 848-6287
Lundi au vendredi de 8 h 00 à 17 h 30

Décès, remerciements : 285-6816
Lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30

Grandes annonces
Détaillants : 285-6931
National, TéléPlus : 285-7306
Carrières et professions, Nominations : 285-7320

Comptabilité
Grandes annonces : 285-6892
Les petites annonces : 285-6900

La Presse est publiée par: *La Presse, Ltée,* 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9.
Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de *La Presse* et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à *La Presse* sont également réservés.
«Envois de publication canadienne - Contrat de vente numéro 0531650» Port de retour garanti. (USPS003692) Champlain N.Y. 12919-1518.

LOTERIES

La quotidienne
à trois chiffres : **9-6-6**
à quatre chiffres : **5-5-7-2**

COLLECTES DE SANG

Aujourd'hui, la Croix-Rouge attend les donneurs aux endroits suivants :
- à Montréal: Centre des donneurs de sang, centre commercial Maisonneuve, 2991, rue Sherbrooke Est (métro Préfontaine), de 10 h à 17 h 30;
- à Valleyfield: 19e Collecte de sang Denis Deneault, organisée par les Chevaliers de Colomb Conseil 1180, salle des Chevaliers de Colomb, 70, rue Académie, de 14 h à 20 h. Objectif : 175 donneurs ;
- à Montréal : CHUM, campus Saint-Luc, auditorium, 1112, rue Sanguinet (angle boul. René-Lévesque Est), de 9 h à 16 h. Objectif : 100 donneurs ;
- à Montréal : Hôpital général de Montréal, salle Livingston, salon de repos, salle Livingston, 1650, avenue Cedar, de 10 h à 16 h 30. Objectif : 160 donneurs.

DEMAIN DANS LA PRESSE

La pêche au féminin

■ Le « vrai » début de la saison de la pêche, c'est en fin de semaine. On compte un million de pêcheurs sportifs au Québec, et 30 % de ceux qui taquinent le poisson sont des femmes. Pierre Gingras a rencontré pour vous quelques-unes de celles qui ont un plaisir fou à fouiller dans leur coffre de pêche, notamment Denise Bombardier et Dominique Michel. À lire demain et vendredi dans *La Presse*.

Destination terrasse

■ Les beaux jours enfin revenus, les Montréalais se préparent à se la couler douce pour quelques mois, un verre à la main, seuls ou entre amis, assis à leur terrasse préférée. Aux classiques du Saint-Sulpice ou du 737, s'ajoutent ce printemps de jolies nouveautés comme l'exotique Italasia ou l'intimiste terrasse-jardin du Luba. Découvrez-les, demain dans le cahier Sortir, en compagnie de notre collaborateur Christophe Bergeron.

QUESTION DU JOUR

La Presse Service Liaison

Vous voulez vous faire entendre? Répondez à la question du jour. Pour faire connaître votre opinion, composez le 285-7333; au son de la voix, faites le 1.

Avez-vous été surpris d'apprendre qu'au Québec, 21,2 % de la population vit dans l'indigence ?

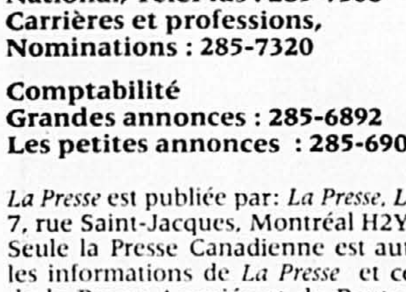
L'idée de créer des escouades régionales contre le crime organisé vous sourit-elle ?
À cette question posée hier, le pourcentage des réponses obtenues a été:

Oui: 68%
Non: 32%

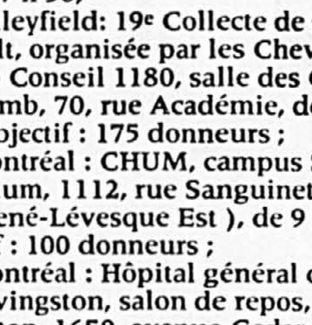
NDLR: Ce sondage maison sert uniquement à prendre le pouls de nos lecteurs et n'a aucune prétention scientifique.
NDLR : Ce sondage maison sert uniquement à prendre le pouls de nos lecteurs et n'a aucune prétention scientifique.

LA FOLIE DU PRINTEMPS

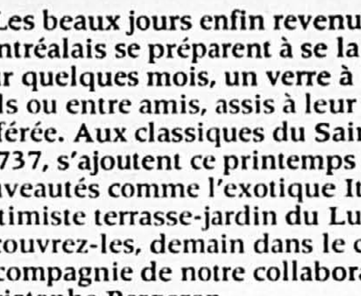
179 $ /mois* ou Financement 1,9%**
GMC Sierra Spécial
Transport et préparation inclus.
- Caisse de 8 pieds à double paroi
- Moteur V6 de 4,3 litres développant 200 chevaux
- Boîte automatique 4 rapports avec surmultipliée
- Pont arrière autobloquant
- Freins antiblocage aux 4 roues
- Système antivol PASSlock
- 2 prises d'alimentation auxilières et faisceau électrique de remorquage
- Roues plaquées chrome



259 $ /mois* ou Financement 1,9%**
Pontiac Trans Sport
Transport et préparation inclus.
- Moteur V6 de 3,4L développant 155 chevaux
- Boîte automatique à 4 rapports avec surmultipliée
- Freins antiblocage aux 4 roues
- Deux sacs gonflables
- Volant inclinable
- Climatiseur
- Radiocassette AM/FM stéréo
- 7 passagers
- Verouillage à commande électrique
- Vitres teintées



189 $ /mois* ou Financement 1,9%**
Pontiac Sunfire SE
Transport et préparation inclus.
- Moteur de 2.2L développant 115 chevaux
- Boîte manuelle à 5 rapports
- Freins antiblocage aux 4 roues
- Deux sacs gonflables
- Radio AM/FM stéréo
- Système antivol PASSlock
- Aileron arrière



Aucun dépôt de sécurité sur approbation du crédit!

LES AUTOMOBILES Harland
631-2051
ou 875-1952
955, autoroute 2-20, Dorval
(au rond-point Dorval)
www.harland.ca

*Sunfire et Trans Sport: Paiements mensuels basés sur une location de 36 mois avec versement initial de 1 825 $ pour la Sunfire et de 2 599 $ pour le Trans Sport. GMC Sierra: Paiements mensuels basés sur une location de 24 mois avec versement initial de 3 000 $. Sujet à l'approbation de crédit. Première mensualité exigée à la livraison. Immatriculation, assurance et taxes en sus. Sunfire et Trans Sport: frais de 12 ¢ du kilomètre après 60,00 kilomètres, GMC Sierra: frais de 12 ¢ du kilomètre après 40,00 kilomètres.
**Sujet à l'approbation du crédit. Sunfire et Trans Sport: Sur un financement de 48 mois. GMC Sierra: Sur un financement de 36 mois.

695039

La Presse

Le mot du jour

place

■ Ce mot bien français est largement influencé par l'anglais. Ainsi, on ne dira pas qu'*il y a place à l'amélioration* mais que *cela laisse à désirer* ou qu'*on peut faire mieux.*

La *place d'affaires* désigne soit un *siège social,* soit, tout simplement, un *établissement* ou un *bureau.*

Place est également un anglicisme au sens de *ville,* de *village* ou de *lieu.*

— *Un gars du village.*

Et c'est encore un anglicisme au sens de *complexe, édifice, cité* ou *tour.*

— *Le complexe Desjardins.*

Paul Roux

Québec crée des équipes spécialisées dans la lutte contre le crime organisé

JEAN-PAUL CHARBONNEAU
SAINT-HYACINTHE

Le gouvernement du Québec va injecter 20 millions de dollars en trois ans afin de créer d'autres unités mixtes, genre Carcajou, dans des régions stratégiques, pour un effort soutenu de lutte au crime organisé, particulièrement aux gangs de motards.

Le ministre de la Sécurité publique, Pierre Bélanger, a fait cette annonce, hier, dans son allocution prononcée à la fermeture d'un colloque de deux jours regroupant les principaux dirigeants policiers et syndicaux ainsi que des élus municipaux. Ces assises avaient été convoquées à Saint-Hyacinthe afin de discuter des services spécialisés.

Aux 20 millions de dollars sera ajouté le montant versé annuellement dans le budget de la SQ pour la lutte au crime organisé.

Même si le ministre n'a pas voulu identifier les secteurs où seront établis ces escouades mixtes, *La Presse* a appris qu'elles seront logées dans les régions de Hull, Sherbrooke, Trois-Rivières, Saguenay—Lac-Saint-Jean, Québec et Montréal.

Comme c'est le cas actuellement avec Carcajou, la Gendarmerie royale du Canada sera invitée à y dépêcher de ses spécialistes.

La supervision de ces escouades pourra être confiée à la Sûreté du Québec ou à un corps de police municipal. « Des concours seront ouverts dans chacune des régions désignées afin de choisir réellement les meilleurs éléments et l'officier de police le plus apte à diriger ce groupe d'élite », a mentionné le directeur général par intérim de la SQ, Guy Coulombe.

Comité interministériel

Afin de mieux gérer les forces policières dans leur croisade, le ministre Bélanger a aussi annoncé la création d'un comité interministériel de coordination de la lutte au crime organisé composé de six personnes : un sous-ministre à la Sécurité publique, un à la Justice, un au Revenu, un aux Finances, un représentant de la communauté policière et un autre des municipalités.

Selon M. Bélanger, le temps de faire des rencontres au sommet pour discuter de projets de création de services spécialisés est terminé. « Il faut passer immédiatement à l'action. »

C'est pour cette raison qu'il va déposer cet automne un projet de loi dans lequel il y aura des mécanismes visant à favoriser une plus grande intégration et une mise en commun des services spécialisés de police dans les grandes agglomérations.

Pour les services ne pouvant pas offrir seuls ou avec d'autres la grande majorité des services spécialisés, des protocoles de travail seront signés entre la Sûreté du Québec et les corps de police concernés.

Par contre, la SQ, que le ministre identifie comme étant la police nationale, sera toujours là pour offrir des services les plus spécialisés comme la plongée sous-marine et les recherches en hélicoptère ou pour prêter assistance lors d'une catastrophe ou crise majeure.

« Je pense qu'au nord de Montréal, Laval avec d'autres municipalités environnantes peuvent très bien mettre sur pied de l'écoute électronique, de la filature, un groupe tactique d'intervention et développer d'autres expertises. La même chose s'applique pour les municipalités de la Rive-Sud, les régions de Trois-Rivières, Québec et ailleurs », a mentionné M. Coulombe.

Il s'est dit très heureux de cette décision du ministre Bélanger puisque que la SQ va pouvoir se concentrer davantage à améliorer ses propres escouades spécialisées et à offrir de plus grands services aux municipalités régionales de comté (MRC) avec qui elle a signé des protocoles d'entente pour assurer la protection de leur territoire.

Lors de ces assises, où on a remarqué parfois certaines frictions entre dirigeants policiers, principalement entre la SQ et le SPCUM, il a aussi été convenu de revoir la façon de procéder en matière de renseignements criminels. Lors d'une rencontre de presse, le ministre Bélanger a mentionné qu'il allait former un groupe de travail sur ce délicat sujet, qui devra lui faire rapport en décembre afin de mettre probablement sur pied un comité québécois de renseignements criminels.

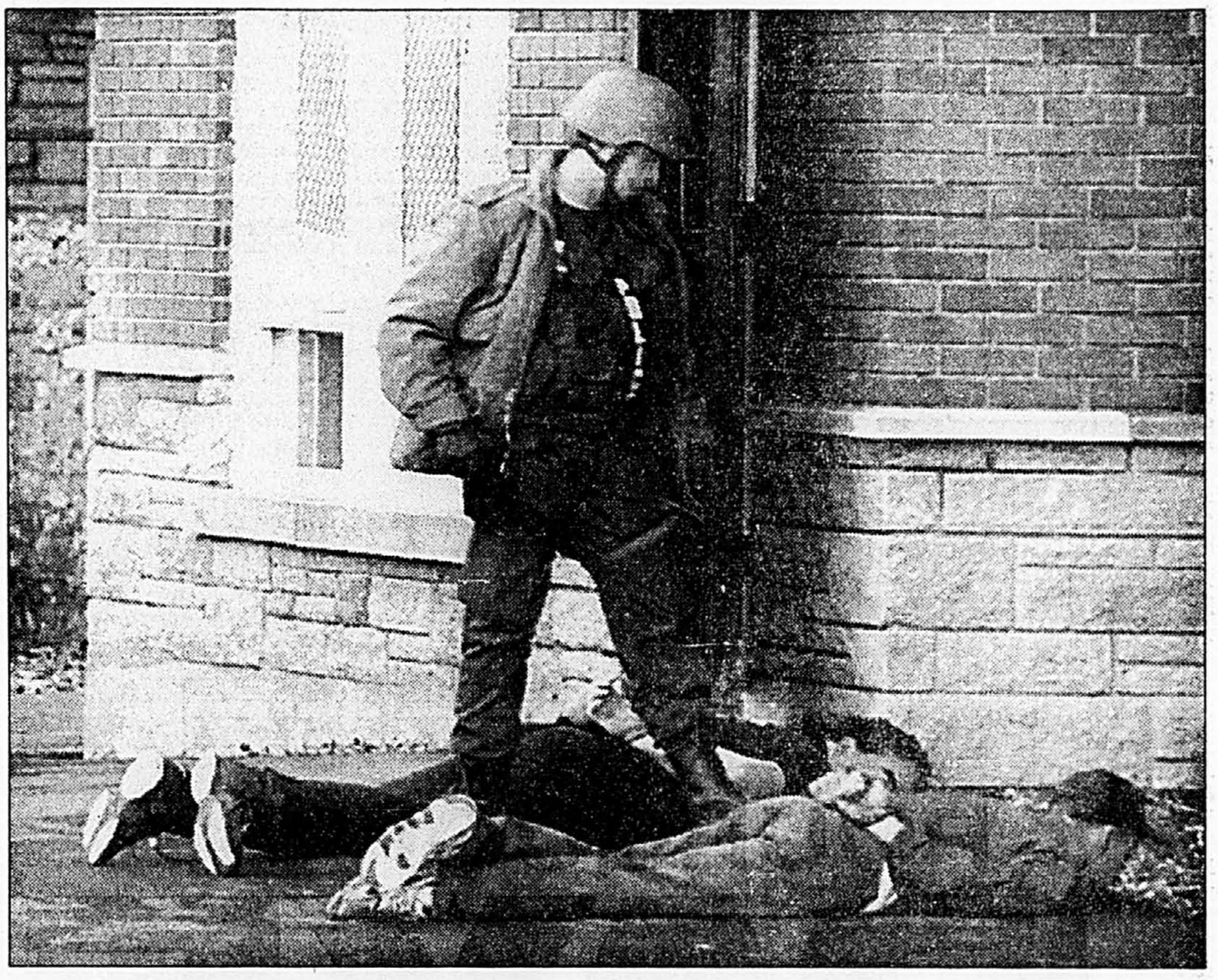


PHOTO D'ARCHIVES *La Presse*

Une descente de l'escouade Carcajou chez les Death Riders, filiale des Hells Angels, à Sainte-Thérèse en 1995. Québec entend créer d'autres unités mixte, genre Carcajou, pour lutter notamment contre les gangs de motards.

La CUM pourrait être enfin défrayée pour les services policiers

JEAN-PAUL CHARBONNEAU
SAINT-HYACINTHE

Québec reconnaît la particularité du service de police de la CUM et le ministre de la Sécurité publique, Pierre Bélanger, s'est engagé hier à entreprendre des discussions avec les dirigeants de la CUM pour trouver des solutions au problème d'inéquité fiscale existant sur leur territoire.

Le SPCUM dispense dans l'île de Montréal des services spécialisés, les mêmes que ceux offerts par Sûreté du Québec en province, qui sont payés par les contribuables de l'île. Depuis des années, la CUM réclame près de 80 millions de dollars en compensation pour ces services offerts gratuitement par la SQ dans les autres municipalités.

Le ministre n'a pas voulu élaborer sur le montant qui pourrait être versé à la CUM. « Je ne peux rien quantifier actuellement, le montant peut aller de cinq à 85 millions », a-t-il dit.

Lors d'une entrevue avec *La Presse* à la fin des assises de Saint-Hyacinthe, la présidente de la CUM, Vera Danyluk, s'est montrée satisfaite de l'engagement pris par le ministre Bélanger.

« Dans tous les documents que nous avons préparés pour le gouvernement, dit-elle, il était toujours question d'une somme évaluée entre 70 et 80 millions. Mais de la façon dont le ministre a parlé quand il a mentionné qu'il allait procéder à une révision de la loi sur les services de base afin de rehausser les responsabilités des autres municipalités, on peut penser que le montant que nous réclamons va être réduit. J'espère recevoir entre 40 et 50 millions. Ce que je n'aime pas dans tout ça, c'est que pendant 28 ans les autres municipalités n'ont jamais payé pour les services spécialisés de la SQ, tandis que nos contribuables ont vu leur fardeau fiscal augmenter pour payer ceux offerts par notre police. Devant les hausses de taxes, beaucoup de gens ont quitté l'île pour aller habiter ailleurs, c'est à cause de ça que avons vécu un étalement urbain important. »



Vera Danyluk

On a par ailleurs appris qu'il se pourrait que le SPCUM retourne à Carcajou qu'il a quitté il y a quelques mois. À la suite de l'annonce que Québec va injecter 20 millions pour les escouades mixtes, Mme Danyluk se dit prête à s'asseoir avec le ministre afin de regarder cette possibilité. « Je suis très optimiste », a-t-elle précisé.

Le nouveau directeur du SPCUM, Claude Rochon, a toutefois mentionné qu'il avait été clair sur la raison du retrait de Carcajou. « Ce n'était pas pour une question d'argent, mais plutôt parce que l'objectif avait été atteint. Si les problèmes avec les motards persistent et que notre présence est indispensable, ça va nous faire plaisir de participer encore à Carcajou », a-t-il dit.

Le SPCUM a déposé un document sur les services spécialisés beaucoup moins ambitieux que lorsqu'il réclamait d'étendre son action aux 111 municipalités entourant Montréal. « Simplement parce que le ministre a dit qu'il n'était pas question de sortir de notre territoire, a expliqué le chef Rochon. On continue cependant à croire que le premier modèle était très bon. »

Du colloque de deux jours, M. Rochon dit regretter « qu'au niveau de tout ce qui est coordination du travail sur le crime organisé, le ministre dit que c'est encore de la responsabilité de la SQ. Dans le passé, il y a eu des tensions et on peut penser qu'il va encore y en avoir. »

AILES
LES AILES DE LA MODE

MAIL CHAMPLAIN CARREFOUR LAVAL PLACE STE-FOY

Le mariage façon Les Ailes

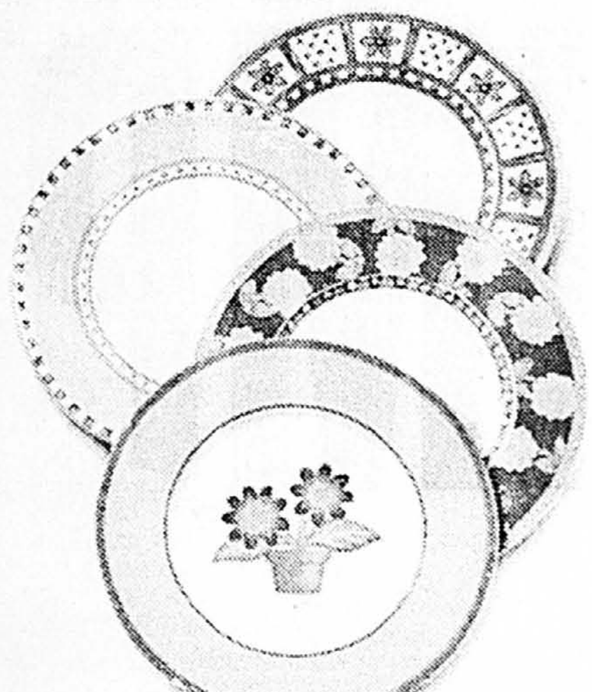
Le jour de votre mariage, recevez fraîcheur, élégance et classe avec les nombreuses collection Villeroy & Boch.

à partir de 1495 $

Étalez au grand jour vos précieux souvenirs de mariage dans ce chic encadrement.

Projet de mariage ? Choisissez Les Ailes. Une conseillère privée vous aidera à dresser la plus belle des listes de mariage. Appelez-nous !

Mail Champlain (514) 672-4537
Carrefour Laval (514) 682-4537



Villeroy & Boch



Liste de mariage



2635531

Banques et caisses pop ont dit non à des assistés sociaux

ANDRÉ NOËL

Des succursales de la Banque Royale et de la Banque Laurentienne ont refusé à des enquêteurs du groupe Option consommateurs, déguisés en assistés sociaux, d'ouvrir des comptes chez elles et leur ont suggéré d'aller voir des caisses populaires. Mais un enquêteur a aussi essuyé un refus dans une caisse populaire.

D'autres caisses ont dressé des obstacles pour les dissuader d'ouvrir des comptes, indique l'enquête, réalisée en novembre et transmise à *La Presse*, hier.

Option Consommateurs est une association de protection des droits des consommateurs. Depuis six ans, ce groupe milite en faveur de l'accès des gens les plus démunis aux services bancaires.

Grâce à ses pressions, l'Association des banquiers a publié des normes en février 1997 pour faciliter l'ouverture de comptes. Option consommateurs a voulu savoir si ces normes étaient respectées. Le groupe a obtenu la collaboration du ministère de la Sécurité du revenu, qui a libellé des chèques de bien-être social au nom de trois étudiants embauchés pour faire l'enquête.

« On s'est aperçus que les institutions financières décourageaient souvent nos enquêteurs d'ouvrir des comptes en imposant toutes sortes de conditions, a expliqué hier Louise Rozon, directrice du groupe.

« Plusieurs succursales bancaires, par exemple, exigeaient plus de deux cartes d'identité. Souvent, les assistés sociaux ont seulement deux cartes : assurance sociale et assurance-maladie. Plusieurs n'ont pas de permis de conduire.

« D'autres succursales indiquaient à nos enquêteurs qu'ils pourraient déposer leur chèque d'aide sociale, mais qu'ils ne pourraient rien retirer immédiatement. Les délais variaient de un à 10 jours. Or, les personnes qui sont sur l'aide sociale ont besoin de toucher leur chèque mensuel immédiatement, car lorsqu'elles le reçoivent, elles n'ont plus du tout d'argent.

« Des succursales exigeaient des enquêtes de crédit. D'autres voulaient fixer des rendez-vous, parfois deux semaines plus tard. Nous estimons que toutes ces mesures ne visaient qu'un but : dissuader des assistés sociaux d'ouvrir un compte. »

Un enquêteur s'est fait demander un chèque de 25 $ à la caisse populaire Côte-des-Neiges, en plus de l'achat de la carte de membre pour cinq dollars. Une situation qui a été dénoncée lundi soir par un reportage de Radio-Canada. Jean-Pierre Beaudry, porte-parole de la Fédération des caisses populaires de Montréal et de l'ouest du Québec, a dit que cette exigence a été retirée, hier.

M. Beaudry a affirmé que les caisses ne refusaient pas les assistés sociaux. Mais l'une d'entre elles, située rue de l'Église, à Saint-Laurent, a bel et bien rejeté la demande présentée par une étudiante embauchée par Option consommateurs. Celle-ci a noté dans son rapport : « Réticences et préjugés face aux assistés sociaux. »

La succursale de la Banque Royale de la rue Saint-Charles, à Longueuil, a dit à un enquêteur qu'elle acceptait seulement des comptes commerciaux. L'employé d'une autre succursale de la Banque Royale, rue Décarie, à Saint-Laurent, a suggéré au faux assisté social d'aller dans une caisse populaire.

Un employé de la Banque Laurentienne, toujours rue Décarie à Saint-Laurent, a été « formel et direct », a noté l'enquêteur. Il a dit que l'ouverture d'un compte d'assisté social représentait un risque. « J'ai senti qu'il avait hâte que je parte. »

Option consommateurs dénonce par ailleurs les frais exigés aux détenteurs de comptes. Ainsi, plusieurs caisses populaires touchent des frais de trois dollars par mois dans les comptes qui ont moins de 100 $. Or chaque dollar est important quand on vit avec 490 $ par mois. (À 55 ans, les prestations montent à 590 $.)

L'accès aux ordinateurs pourrait être tarifé au cégep Maisonneuve

YANN PINEAU

Le conseil d'administration du cégep Maisonneuve va décider le 15 juin s'il fera payer ou non les étudiants pour accéder aux ordinateurs du collège. Confrontée comme bien d'autres aux compressions budgétaires, la direction de l'établissement réfléchit aux modalités de la tarification, qui devrait permettre le renouvellement des ordinateurs tous les trois ans.

Selon Brigitte Desjardins, secrétaire générale du cégep, le modèle de tarification qui est actuellement à l'étude consisterait à vendre aux étudiants des blocs d'heures d'utilisation des ordinateurs dans l'un ou l'autre des laboratoires d'informatique.

« On parle d'un maximum de 40 $ par session pour un bloc de 100 heures, explique Mme Desjardins. Mais on n'empêchera pas un étudiant d'utiliser un ordinateur s'il arrive au bout de ses 100 heures. »

Évidemment, la perspective de payer jusqu'à 80 $ par année pour utiliser les ordinateurs ne réjouit pas les étudiants, qui paient d'ores et déjà frais afférents de 110 $ par an pour divers services comme les cartes d'étudiant ou les casiers.

« Les étudiants sont pauvres, dit Thomas Chiasson-LeBel, de l'association étudiante du cégep. On sait que ça vient des coupes gouvernementales, mais on n'a pas l'impression que la direction s'oppose vraiment à ces compressions. Déjà, les professeurs hésitent à demander des travaux sur ordinateur parce qu'ils savent que l'accès est limité. Les besoins dépassent l'offre. »

Mme Desjardins dit comprendre les préoccupations des étudiants, mais elle souligne que peu de cégeps offrent à leurs étudiants des ordinateurs d'accès libre. Selon elle, la tarification devrait permettre de recueillir 30 000 $ par an et de continuer à offrir l'accès libre.

Hier, Éric Guinois, le représentant des étudiants en informatique, est sorti fort mécontent d'une réunion de la commission des études chargée d'étudier le projet de tarification.

Selon lui, les étudiants en informatique (200 sur un total de 6 000 cégépiens) vont être désavantagés par la tarification. « En moyenne, on utilise les ordinateurs 160 heures par session, dit-il. On voudrait une double tarification avec un prix moindre pour les étudiants en informatique et un plafond de 60 $ par an, mais on nous a ri au nez. »

Le camionneur Lacombe libéré

Presse Canadienne

Le camionneur québécois Gilles Lacombe, qui a détourné son camion aux États-Unis pour dénoncer les conditions de travail des routiers, a été libéré hier par un tribunal de l'Iowa. La cour a indiqué que ce qu'on lui reprochait relevait davantage du code du travail que d'une intention criminelle.

M. Lacombe avait été arrêté lundi soir dans une halte routière par la police de Walcott, en Iowa. Il était recherché depuis quelques jours pour s'être enfui avec le camion de la compagnie pour laquelle il travaille, Trans-West. En cavale depuis quatre jours, on l'accusait de possession de biens volés. Il avait d'abord abandonné son coéquipier dans le Wyoming.

M. Lacombe voulait ainsi protester pour obtenir une hausse de salaire et réclamer une meilleure formation pour les chauffeurs de camion.

Une porte-parole de la société Trans-West a confirmé hier que Gilles Lacombe n'etait plus à l'emploi de la compagnie. En fin de semaine, Lacombe disait vouloir discuter de rémunération et de formation avec son employeur.

POURQUOI PAYER PLUS CHER POUR UNE IMPORTÉE?



PLYMOUTH BREEZE/DODGE STRATUS 1998

17 764 $*
Taxe sur le climatiseur incluse.

239 $** PAR MOIS
Location, terme de 36 mois. Comptant initial de 3 375 $.
Taxe sur le climatiseur, transport et préparation inclus.

Ensemble 24A + RAS :
- Moteur de 2,4 litres,16 soupapes et 150 chevaux
- Transmission automatique à 4 rapports
- Climatiseur
- Deux sacs gonflables
- Volant inclinable
- Suspension à double triangulation
- Radio-cassette AM/FM stéréo avec 6 haut-parleurs
- Poutres de renfort latérales
- Régulateur de vitesse
- Un plein d'essence avec chaque achat ou location d'un modèle 1998 neuf

Programme d'aide pour handicapés physiques
Remise additionnelle de 750 $ à l'intention des diplômé(e)s†
Tous les détails chez le concessionnaire.

Seulement chez votre concessionnaire Chrysler.

* Transport (715 $), immatriculation, assurances et taxes en sus. ** Tarif mensuel établi d'après un modèle 1998, avec l'ensemble 24A + RAS. Comptant initial ou échange équivalent. Immatriculation, assurances et taxes en sus. Sous réserve de l'approbation de Crédit Chrysler Canada Ltée. Le premier versement et un dépôt de sécurité seront exigés. Location pour usage personnel. Rachat non requis. Le locataire est responsable de l'excédent de kilométrage après 61 200 km, au taux de 9 ¢ le km. À compter du 15 mai 1998, le taux sera de 12¢ le km.
Rabais du fabricant inclus. Offre d'une durée limitée, chez les concessionnaires participants. Le concessionnaire peut vendre/louer à un prix moindre. Jusqu'à épuisement des stocks.
† Cette offre s'adresse aux diplômés de cégep et d'université 1998, 1997 et 1996.
Association publicitaire des concessionnaires Chrysler inc.
www.chryslercanada.ca

CHRYSLER Dodge Camions Dodge
CHRYSLER Plymouth Jeep | Eagle

loto-québec résultats

Banco
Tirage du 98-05-12
1 2 3 7 8
14 20 24 25 34
36 41 42 45 46
51 55 61 63 70

Quotidienne
Tirage du 98-05-12
3 4
966 5572

Extra
Tirage du 98-05-12
NUMÉRO: 860329

TVA, LE RÉSEAU DES TIRAGES
Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

Des instructions d'entretiens imbattables:
«Faites-leur la vie dure!»



Tilley Endurables
1050 ave. Laurier Ouest 272-7791
OBTENEZ UN CATALOGUE GRATUIT
1-800-465-4249

Le condamné à mort



Yves Boisvert

Il y a à Sainte-Anne-des-Plaines un Américain qui compte sur le Canada pour lui sauver la vie.

Il s'appelle Roger Judge, a 36 ans et a tué deux personnes, il y a 14 ans. En tout cas, c'est ce qu'a conclu un jury de Philadelphie. Judge avait été battu par un type de 18 ans, la veille du meurtre. Il est revenu pour se venger et, en tirant des coups de feu pour tuer le gars, il a aussi atteint une fille de 15 ans.

Le 12 juin 1987, le jury recommande la chaise électrique. Trois jours plus tard, Judge s'évade en blessant avec une lame de rasoir un gardien de prison. Les policiers ont cru qu'il avait corrompu des gardiens de prison avec une partie du million que sa mère venait de gagner à la loto de Pennsylvanie, mais c'est une autre histoire.

Judge s'est sauvé au Canada, on ne sait pas comment. Il est arrêté en Colombie-Britannique le 16 juin 1988. Il vient de battre deux piétons à Vancouver pour les voler. L'un a été blessé à la tête, l'autre a eu la mâchoire fracturée. Judge tente de se faire passer pour un Robert Mayers. Ses empreintes le trahissent.

Judge n'est pas déporté immédiatement. Les autorités fédérales décident d'attendre qu'il soit jugé pour ses crimes canadiens et qu'il finisse de purger sa peine ici pour ces crimes : une peine de 10 ans, infligée le 8 août 1988.

Le 8 août 1998, la peine de Judge sera terminée. Normalement, on le renverra à Philadelphie. Il ne risque plus la chaise électrique : l'État exécute maintenant les condamnés par injection létale.

On s'en doute, Judge, détenu à Sainte-Anne-des-Plaines, au Nord de Montréal, cherche une issue. Il vient de s'adresser à la Cour fédérale pour éviter d'être déporté dans ces conditions.

« M. Judge ne demande pas l'asile au Canada ; ce qu'il veut, c'est que le Canada exige que sa peine de mort soit commuée en peine d'emprisonnement à vie », explique son avocat, Eric Sutton, de Montréal.

Le traité d'extradition entre les États-Unis et le Canada permet en effet à l'un des pays d'exiger des garanties que la peine de mort ne sera pas infligée à une personne avant de l'extrader. Ironiquement, ce sont les États-Unis qui ont requis l'inclusion de cette clause dans le traité, en 1975. À l'époque (entre 1972 et 1976), à cause d'un jugement de la Cour suprême américaine, la peine de mort a été temporairement jugée inconstitutionnelle aux États-Unis. À la même époque au Canada, la peine de mort était toujours inscrite au Code criminel, même si la dernière exécution remonte à 1962. Ce sont les Américains qui craignaient d'envoyer des gens se faire exécuter au Nord...

D'autre fugitifs se sont essayés avant Roger Judge. Joseph Kindler, lui aussi condamné à mort pour meurtre à Philadelphie, s'était refait une vie tranquille dans les Laurentides sous un faux nom jusqu'à ce que quelqu'un le reconnaisse dans une émission sur les criminels les plus recherchés.

La Cour suprême du Canada s'est déchirée sur son cas, en 1991. À quatre juges contre trois, la cour avait donné le feu vert pour l'extrader sans garantie. La préservation de bonnes relations avec les États-Unis était une considération majeure pour les juges majoritaires. Le danger également de voir le Canada devenir un refuge pour les meurtriers américains avait inquiété ces juges. Il appartient au ministre de la Justice de juger dans quels cas obtenir des garanties.

Les trois juges minoritaires auraient forcé le ministre de la Justice à obtenir des garanties des Américains. Ce serait un abandon indéfendable de la responsabilité morale du gouvernement que d'envoyer Kindler à la mort, avait écrit la minorité.

Mais ce qu'on a peut-être oublié est que les sept juges ayant pris part à cette décision ont unanimement conclu qu'au Canada, la peine de mort serait inconstitutionnelle. Il s'agit d'une peine cruelle et inusitée contraire à la dignité humaine, ont dit en choeur les sept juges.

Avec les départs des juges Gérard Laforest (majoritaire) et John Sopinka (minoritaire) et l'arrivée de leurs remplaçants, on peut se demander si la cour verrait les choses du même oeil.

La Cour d'appel de la Colombie-Britannique, dans l'affaire Burns et Rafay, vient de fournir une occasion de revisiter ces principes en refusant d'envoyer aux États-Unis sans garantie ces deux Canadiens accusés de deux meurtres crapuleux au Sud de la frontière. La Cour suprême devra dire s'il faut forcer le ministre de la Justice à exiger des garanties empêchant l'application de la peine de mort. Doit-on distinguer le cas de Canadiens de celui d'Américains ?

Le ministère de la Justice a fait face à six autres cas semblables depuis Kindler. Dans deux cas, un Amérindien américain et un Philippin, Ottawa a exigé des assurances de non exécution.

« Le cas de M. Judge est différent de Kindler, estime en tout cas Eric Sutton. Je pense qu'il est cruel de maintenir quelqu'un en prison pendant 10 ans ici, alors qu'il sait que l'exécution l'attend là-bas. Il aurait pu être déporté dès 1988 et peut-être n'aurions nous pas d'argument. Mais quel est l'intérêt de lui infliger une peine ici (s'il doit ensuite être exécuté) ? »

L'avocat Robert Brett Dunham, de Philadelphie, s'occupe d'un centre de défense des condamnés à mort démunis. Il explique qu'avant l'arrivée au pouvoir du républicain Tom Ridge comme gouverneur de Pennsylvanie, toutes les peines de mort étaient en fait transformées en peines de prison à vie. La dernière exécution remontait à 1962.

Mais M. Ridge a décidé de faire le ménage du « couloir de la mort », le quatrième plus bondé aux États-Unis, après le Texas, la Floride et la Californie. « Il a 218 personnes condamnées à mort dans l'État. Le gouverneur a émis 110 mandats d'exécution depuis son arrivée en 1995. Tous les condamnés ont pris des recours judiciaires pour éviter l'exécution, sauf deux personnes, qui ont été exécutées par injection il y a trois ans. »

Le choix de la peine revient au jury. Or, dans le cas de Judge, le jury a demandé au juge d'expliquer ce que signifie réellement une peine de prison à vie : Judge allait-il sortir au bout de quelques années ? Le juge, comme la loi le lui commande en Pennsylvanie, a refusé de donner cette information. M. Dunham pense que si le jury avait su qu'aucune libération conditionnelle n'est jamais accordée dans cet État pour les meurtres au premier degré (seule exception : une cancéreuse en phase terminale est allée mourir à l'hôpital, plutôt qu'en prison), le jury aurait peut-être conclu différemment.

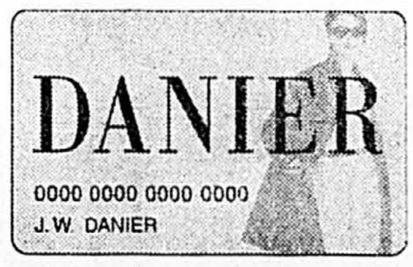
Comme Judge a fui, il a perdu tous ses droits d'appel. « Cela signifie qu'il risquerait d'être exécuté sans même qu'une cour d'appel ait pu réviser tout son dossier. Le Canada a la possibilité d'empêcher ça et devrait y voir de près. »

Un juge de la Cour fédérale doit d'abord décider s'il y a matière à tenir une audition. Judge doit ensuite tenter d'obtenir un sursis pour éviter sa déportation le 8 août. Puis, il doit tenter de se faire extrader sous condition.

C'est peut-être à cela que tient sa vie.

DANIER

VALEUR VÉRITABLE • CUIR VÉRITABLE • DANIER VÉRITABLE



MAGASINEZ MAINTENANT, PAYEZ EN SEPTEMBRE

SOLDE

ALLANT JUSQU'À

50% sur toute la marchandise



POUR LUI
Blouson en cuir
149 $

POUR ELLE
Veste en cuir
149 $

Vestes en peau de mouton
249 $

Vêtements de sport et d'extérieur en cuir et en suède Danier véritables pour elle et lui.

Place Ville Marie (514) 874-0472
Carrefour Laval (514) 682-3303
Fairview Pointe-Claire (514) 695-6745
Rockland (514) 737-5293
730 rue Sainte-Catherine O (514) 392-0936
Les Promenades St. Bruno (514) 461-3125

NOUS ACCEPTONS LES CARTES DANIER, VISA, MASTERCARD ET AMEX, LE PAIEMENT DIRECT ET LES CHÈQUES.

Le Saint-Laurent va mieux

Il subsiste néanmoins des «points chauds»

ANDRÉ PRATTE
QUÉBEC

Le fleuve Saint-Laurent se porte de mieux en mieux, si l'on en croit les résultats de recherches récentes qui ont été dévoilés hier dans le cadre du congrès de l'Acfas, à l'université Laval.

Ainsi, la concentration moyenne de BPC est aujourd'hui inférieure de dix fois à ce qu'elle était dans les années 1980. « Les niveaux de BPC sont maintenant comparables aux teneurs qu'on retrouve dans l'Arctique », a soutenu la responsable d'un bilan des contaminants dans le fleuve, Thanh-Thao Pham, du Centre Saint-Laurent d'Environnement Canada. Cette amélioration est la conséquence directe de l'interdiction des BPC.

Pour plusieurs métaux, les concentrations présentes dans le Saint-Laurent équivalent en gros à celles qu'on retrouve dans la croûte terrestre. « C'est tellement faible que c'est presque au niveau naturel », selon la chercheuse.

Un autre bilan de la qualité des eaux, celui-là produit par le ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec, révèle d'importantes diminutions du nombre de coliformes fécaux, des matières en suspension, du phosphore et de la turbidité depuis 1990. Ces diminutions ont suivi l'entrée en service des usines d'épuration des eaux usées de Québec et de Longueuil. Pour ne donner qu'un exemple, à la hauteur de Contrecoeur, le nombre de coliformes fécaux a chuté de 258 à 41 par 100 millilitres d'eau entre 1990 et 1997.

Le 66e Congrès de l'Acfas
1923 - 1998

« La qualité de l'eau, en amont de Montréal, est très bonne, a expliqué l'auteur de ce bilan, le biologiste Serge Hébert. Dans la région de Montréal, il y a eu amélioration dans toute la masse d'eau longeant la Rive-Sud, de Longueuil jusqu'à Tracy. » La qualité de l'eau y est désormais considérée comme satisfaisante, permettant la pratique de sports nautiques.

Sous et bactéries

Cependant les choses se gâtent sur la rive nord, et dans le milieu du fleuve à l'est de l'île de Montréal. À tel point qu'à la hauteur de Sorel, la qualité de l'eau est considérée comme très mauvaise. On ne devrait même pas y pratiquer de sports nautiques, de motomarine par exemple. Paradoxalement, l'usine d'épuration de la CUM est la grande responsable de cette détérioration de la qualité de l'eau. En effet, si l'usine fait subir à l'eau un traitement physico-chimique, on n'y trouve pas de système de désinfection permettant de détruire les bactéries. Les eaux rejetées comptent par conséquent une quantité phénoménale de coliformes fécaux. Selon Serge Hébert, il en coûterait 30 millions pour équiper l'usine d'un système de désinfection aux rayons ultraviolets.

Les travaux présentés hier indiquent d'autres motifs d'inquiétude. Par exemple, la présence dans l'eau de teneurs moyennes d'une famille de pesticides, les triazines. Ces herbicides sont employés en grandes quantités dans la culture du maïs. Si les relevés dans le fleuve montrent que les concentrations se situent en deçà des normes protégeant la faune aquatique, ce n'est pas le cas dans les cours d'eau qui traversent les zones agricoles, où ces seuils sont fréquemment dépassés.

De plus, si le fleuve se trouve globalement en meilleure santé qu'il y a dix ans, il reste des « points chauds » qui continuent de poser des problèmes. Une recherche du ministère de l'Environnement et de la Faune a révélé qu'au lac Saint-Louis, les poissons sont aussi contaminés par le mercure qu'ils l'étaient il y a 20 ans, certains spécimens dépassant les normes de commercialisation.

« On a déjà vu 28 bateaux autour d'une même baleine ! »

Les scientifiques expriment leurs inquiétudes

ANDRÉ PRATTE
QUÉBEC

Les excursions d'observation des baleines dans l'estuaire du Saint-Laurent sont désormais considérées par les gouvernements canadien et québécois comme la principale source de dérangement de la faune aquatique du fleuve. C'est ce qui ressort d'une communication présentée hier par un chercheur de Pêches et Océans Canada, René Drolet, à l'occasion du 66e congrès de l'Acfas.

« Étant donné la croissance de cette industrie et la possibilité qu'il y ait des effets sur ces espèces sensibles, nous trouvons la situation préoccupante », a expliqué M. Drolet au cours d'une entrevue avec *La Presse*.

Le biologiste est l'auteur principal du volet « dérangement de la faune » du Rapport 1998 sur l'état du Saint-Laurent, rapport que les ministères concernés devraient rendre public d'ici quelques mois. Il est d'ores et déjà acquis que le document exprimera l'inquiétude des scientifiques gouvernementaux quant à l'impact des excursions.

Personne n'a encore démontré que la multiplication des excursions a un impact sur la population ou sur l'état de santé des mammifères marins. Des chercheurs ont cependant noté récemment que les baleines avaient modifié leurs habitudes de plongée, ce qui pourrait nuire à leur alimentation.

« Si on les empêche de s'alimenter, il pourrait y avoir des effets néfastes, mais cela n'est pas démontré scientifiquement, dit M. Drolet. Par contre, il se pourrait que les baleines s'adaptent. À part le béluga, les baleines sont saisonnières dans le Saint-Laurent. C'est leur garde-manger. Nous pensons donc que de toute façon, elles vont continuer d'y venir. »

Cependant, l'intensité de cette nouvelle activité, de même que l'absence de normes, suscite des inquiétudes. « En pleine saison touristique, ça commence à l'aube et ça finit à 22 h, souligne le biologiste de Pêches et Océans Canada. On a déjà vu 28 bateaux autour d'une même baleine ! »

Les autorités ont intenté quelques poursuites judiciaires contre des personnes qui harcelaient les baleines, mais ces poursuites ont échoué, la réglementation en la matière étant trop vague. Selon René Drolet, la situation actuelle indique clairement que cette industrie devrait être encadrée. On devrait, par exemple, exiger une formation spécifique pour les pilotes des embarcations et limiter le nombre de bateaux pouvant suivre une même baleine. Les entreprises oeuvrant dans ce domaine se sont dotées d'un code d'éthique, mais selon le biologiste, « avec l'accroissement de la compétition, le code est de moins en moins respecté ».

« On peut prétendre que tant qu'il n'y a pas de preuve scientifique d'un effet néfaste, ce n'est pas grave. Mais l'activité a pris une ampleur telle que même les gens de l'industrie aimeraient que ça soit encadré », souligne M. Drolet.



Les grands perdants chez les jeunes

Presse Canadienne
SAINTE-FOY

Les 15 à 20 % de jeunes qui n'ont pas les capacités de terminer leur secondaire sont perdants sur toute la ligne : pas de logement, pas d'emploi, pas d'argent, réseau social peu développé et personne pour prendre leur défense, à part le réseau communautaire, avec ses faibles moyens », constate la sociologue Madeleine Gauthier, de l'INRS-Culture et société.

Mme Gauthier était l'une des conférencières du colloque portant sur l'intégration des 18-30 au travail, dans le cadre du congrès de l'Acfas à l'université Laval.

Madeleine Gauthier s'inquiète du peu d'attention que portent les gouvernements face à ces jeunes, « encore plus mal pris que les autres », remarque-t-elle.

Prenons le logement. Le gouvernement aide les femmes monoparentales, les personnes âgées. Mais pour les 18-30 ans, aucun programme n'existe, déplore la sociologue. Pire encore, le gouvernement pénalise ceux qui voudraient partager un logement, en « coupant » d'une centaine de dollars le chèque de la sécurité du revenu. Ces jeunes sont donc condamnés à vivre seuls, accentuant ainsi leur isolement social.

SOLARIUMS-SPÉCIAUX DU PRINTEMPS
TROIS-SAISONS * QUATRE-SAISONS * GAZEBO-PLUS
DU 1 MAI AU 24 JUIN
50% DE RABAIS SUR NOS STORES
RÉFLÉCHISSANTS
FINANCEMENT DISPONIBLE
À PARTIR DE 49$ PAR MOIS
SITE INTERNET ZYTCO.COM
OUVERT LE SAMEDI
TÉLÉPHONEZ SANS TARDER...
NOUVEAU
4940 Bois-Franc,
St-Laurent, Qc, H4S-1A7
(514) 335-2050
(800) 361-9232
Zytco
SPÉCIALISTE DU SOLARIUM
GAZEBO-PLUS
8' x 10' SEULEMENT 2495$
2630462

Inoffensif, l'écureuil gris des parcs de Montréal

ANDRÉ PRATTE

Des 157 écureuils gris capturés l'an dernier dans trois parcs de Montréal, aucun n'était porteur des virus ou bactéries connus pour se transmettre des animaux à l'homme. C'est ce qu'a révélé hier Denise Bélanger, épidémiologiste vétérinaire à l'Université de Montréal.

« Le risque de transmission est faible, s'il existe », a dit Mme Bélanger lors d'une présentation faite à l'occasion du congrès de l'Acfas, à Québec.

Mme Bélanger dévoilait les résultats d'une recherche menée par une de ses étudiantes de maîtrise, Geneviève Côté. Les écureuils étudiés ont été capturés avec beaucoup de précautions dans trois grands parcs de Montréal, soit La Fontaine, Mont-Royal et Maisonneuve-Rosemont. Le temps de prendre diverses mesures et de prélever un échantillon de sang, et les petits rongeurs étaient relâchés. Il s'agit de la première étude du genre faite au Québec. On ne disposait jusqu'ici que de rares analyses réalisées aux États-Unis, dans des milieux très différents de l'écologie montréalaise. « Jusqu'à récemment, a souligné Mme Bélanger, on s'intéressait beaucoup plus à la faune sauvage qu'à la faune urbaine. »

Le fait qu'on n'ait pas trouvé de virus ou de bactéries dans le sang des écureuils ne signifie pas que ceux-ci ne sont jamais porteurs de maladies. Des écureuils vivant dans d'autres parcs où ils sont en contact avec des porteurs connus — des rats musqués, par exemple — pourraient eux-mêmes devenir porteurs. La prudence reste donc de mise, selon l'épidémiologiste. « Il faut éviter les morsures, et éviter de nourrir les écureuils. On crée une dépendance, et c'est là que le comportement agressif peut se produire. »

Plusieurs des spécimens étudiés dans le cadre de cette recherche étaient porteurs de puces. Précisons enfin que, contrairement à la croyance populaire, l'écureuil est rarement atteint par la rage.

L'écureuil gris reste donc essentiellement une bête agréable, a souligné Mme Bélanger. Qui a cependant été contredite par un autre chercheur, celui-ci ayant recours à un argument hautement scientifique : « Ils détruisent mon gazon et mangent mes bulbes ! »

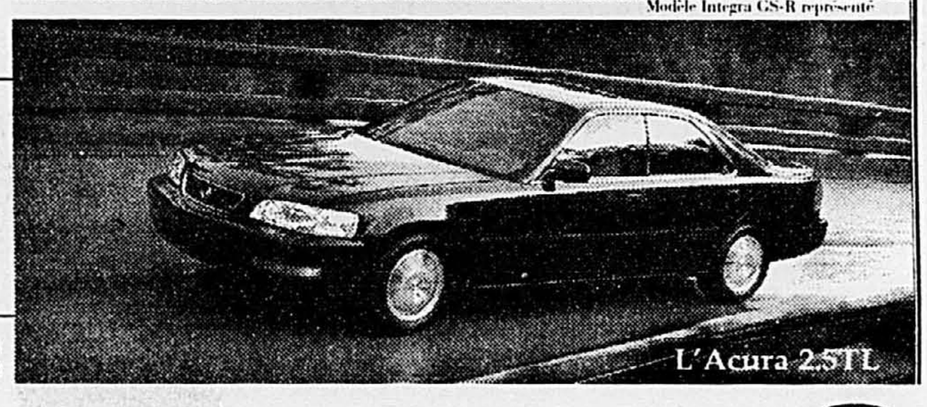
L'événement du printemps
ACURA


L'Acura 1.6EL

ACURA 1.6EL
278 $/mois* Transport et préparation inclus
OU
Financement à l'achat 5,8 %† Taux préférentiel
Climatiseur • Radio AM/FM avec lecteur CD • Roues en alliage • Volant garni de cuir • Régulateur de vitesse


L'Acura Intégra
Modèle Integra GS-R représenté

ACURA Integra
278 $/mois* Transport et préparation inclus
plus
ROUES EN ALLIAGE ou BECQUET ARRIÈRE sans frais
Climatiseur • Radio AM/FM avec lecteur CD • Lève-glaces et miroirs électriques • Deux coussins gonflables (SRS)


L'Acura 2.5TL

ACURA 2.5TL
358 $/mois* Transport et préparation inclus
OU
Financement à l'achat 2,8 %† Taux préférentiel
Toit ouvrant • Climatiseur • Chaîne sonore AM/FM à 8 haut-parleurs avec lecteur de cassettes et lecteur CD

Une vision qui inspire un élan de passion. ACURA

Acura les concessionnaires fiables

ACURA BROSSARD
9100, boul. Taschereau
Brossard

LUCIANI ACURA
4040, rue Jean-Talon O.
Montréal

LES GALERIES ACURA
7100, boul. Métropolitain Est
Anjou

ACURA GABRIEL
4648, boul. St-Jean
Dollard-des-Ormeaux

ACURA PLUS
255, boul. de la Seigneurie
Blainville

ACURA LAVAL
2500, boul. Chomedey
Laval

Offres de location-bail et de financement à l'achat, d'une durée limitée, par l'entremise de Honda Canada Finance Inc. S.A.C. * Tarifs mensuels de location-bail d'une durée de 48 mois, établis pour la 1.6EL (modèle MB456W), total des paiements : 13 344 $; pour l'Integra (modèle DC434W), total des paiements 13 344 $; et pour la 2.5TL (modèle UA264W), total des paiements : 17 184 $. Un acompte (2 195 $ pour la 1.6EL, 3 350 $ pour l'Integra et 5 950 $ pour la 2.5TL), un dépôt de sécurité (pour l'Integra seulement) et un premier versement sont requis. Allocation de 24 000 km par année (frais de 0,10 $ par km supplémentaire). Taxes, immatriculation et assurance en sus. À la fin du bail, vous pouvez retourner le véhicule au concessionnaire ou l'acheter pour une valeur résiduelle prédéterminée. Garantie Acura limitée de 3 ans/100 000 km. † Financement sans limite à 5,8 % (1.6EL)/2,8 % (2.5TL). S.A.C. Plusieurs termes offerts. Exemples de financement : 20 000 $/35 000 $. Paiements mensuels : 467,87 $/771,61 $ pendant 48 mois. Coût de l'emprunt : 2 457,76 $/37 037,28 $; coût total : 22 457,76 $/37 037,28 $. Un acompte pourrait être exigé. Taxes, immatriculation, assurance ainsi que transport et préparation (850 $) en sus. Voyez votre concessionnaire pour plus de détails.
Les deux premiers services d'entretien sont compris. Assistance routière 24 heures Acura.
2633799

CONCOURS
TIP TOP
NIVEAU



Vous voulez tout savoir sur la mode masculine et courir la chance de regarnir votre garde-robe ? Participez au concours TIP TOP niveau ! Il vous suffit de regarder la chronique mode masculine présentée par TIP TOP tous les jeudis matin à l'émission **Salut Bonjour !** au Réseau TVA et de remplir le bulletin de participation ci-contre.

Bonne chance!
TVA

À gagner:
4 garde-robes de 1 000 $
ET 21 SACS DE GOLF SPALDING
AVEC 11 BÂTONS «EXECUTIVE» ET ACCESSOIRES
-(1 SAC AVEC BÂTONS ET ACCESSOIRES DANS CHACUNE DES BOUTIQUES TIP TOP)





Quel est le thème de la chronique mode masculine du 14 mai 1998 présentée par TIP TOP ?

Réponse :
Nom :
Adresse : App.
Ville : Code postal :
Tél. (rés.) : Tél. (bur.) :

Remplissez ce bulletin de participation et déposez-le dans la boîte de tirage prévue à cet effet dans une boutique TIP TOP. Tous les bulletins devront être déposés avant le 19 juin 1998 à 12 h (midi). Règlement disponible dans les boutiques TIP TOP. La valeur totale des prix offerts est de 14 395 $. Les fac-similés faits à la main sont acceptés.

TIP TOP
Since / Depuis 1909

La Presse
2630723

Hippodrome: la SPICC menace de poursuivre Montréal

MICHÈLE OUIMET

Si le dossier de l'hippodrome Blue Bonnets n'est pas définitivement réglé d'ici la date butoir du 31 mai, la Société pour la promotion de l'industrie des courses de chevaux (SPICC) menace de poursuivre la Ville de Montréal et de déménager ses pénates ailleurs.

La SPICC négocie avec Laval et la Rive-Sud depuis plus d'un an, histoire d'avoir un plan de rechange en main au cas où l'entente avec Montréal mourait de sa belle mort.

C'est du moins ce qu'a déclaré à *La Presse* le vice-président finances de la SPICC, Marcel Mathieu.

« Si l'entente ne se conclut pas, a-t-il dit, il y aura quelqu'un qui va être en défaut de façon légale et il va y avoir des recours légaux qui vont s'entamer. C'est évident, voyons donc ! »

— Vous intenteriez donc des poursuites contre la Ville de Montréal ? a demandé *La Presse*.

— Écoutez, c'est *business*, *business*, a répondu M. Mathieu.

Réagissant à la nouvelle de CKAC qui affirmait hier que la Ville de Laval était même prête à vendre à la SPICC un terrain pour la modique somme de 1 $, M. Mathieu a nié, puis il a précisé que si de tels pourparlers avaient eu lieu, il n'était pas au courant.

« On discute avec d'autres villes mais nous, on veut demeurer à Montréal, pour le moment, avec l'assentiment des membres du conseil municipal, a-t-il ajouté. La transaction est pratiquement terminée et on est à deux cheveux de signer. Mais ça fait plus d'un an qu'on négocie avec la Ville et nous avons prévu d'autres alternatives, le plan B et le plan C, au cas où ça ne marcherait pas. Nos pourparlers se continuent donc avec la Rive-Sud et Laval. On signe le 31 mai, mais d'ici là, tout est possible. »

M. Mathieu a précisé que la SPICC discutait non seulement avec Laval et la Rive-Sud, mais aussi avec des municipalités de l'île de Montréal et « des privés ».

Mais à Laval, c'est un tout autre son de cloche. « Il n'y a aucune discussion entre la SPICC et nous, a affirmé le directeur des communications de la Ville, Pierre René de Cotret. Mais si on avait une proposition, on l'étudierait avec célérité. Ça nous intéresserait très certainement. »

Même si la transaction est pratiquement ficelée avec Montréal, il reste beaucoup d'incertitudes. Le conseil municipal, où l'administration Bourque est minoritaire, a déjà bloqué quatre fois le projet. La Ville veut investir 21,5 millions pour des travaux d'infrastructures afin de désenclaver le secteur de l'Hippodrome et elle doit faire entériner un emprunt de 17,5 millions qui correspond à la perte subie en vendant Blue Bonnets.

Pierre Bourque a toujours dit que la Ville vendrait l'Hippodrome seulement si le secteur était désenclavé et que les sections nord et sud du boulevard Cavendish étaient raccordées, ce à quoi s'oppose farouchement le maire de Côte-Saint-Luc.

Le maire ne s'émeut guère des intentions de la SPICC de s'installer ailleurs. Il n'est pas inquiet et croit que la transaction se fera. « La SPICC peut bien aller faire ses courses ailleurs, a-t-il expliqué, mais ici, ils sont situés dans un endroit central et stratégique. »

La SPICC, largement subventionnée par l'État, via, entre autres, les 200 appareils de loterie vidéo situés sur l'Hippodrome, a été créée par le ministère de l'Agriculture sous les libéraux. Depuis l'automne 1996, elle relève du ministère des Finances.

Au cabinet du ministre des Finances, Bernard Landry, la porte-parole, Nathalie Bégin, a déclaré que la SPICC a le droit de s'établir dans une autre ville si l'entente avec Montréal échoue et, si tel est le cas, rien n'indique qu'il y aurait des poursuites.

Douze ans de prison pour avoir soutiré 85 000$ d'aide sociale

MARCEL LAROCHE

Pour avoir soutiré sans droit près de 85 000$ en prestations d'aide sociale pendant 14 ans, un camionneur repentant vient d'être condamné à 12 mois de prison.

Malgré ses remords et son désir de rembourser les sommes illégalement obtenues, Albéric Archambault a appris à ses dépens que la justice ne tolère pas ce genre de crime qui coûte une fortune à l'ensemble de la société.

Archambault avait l'air penaud, hier, lorsque le juge Lucien Roy, de la Cour du Québec, à Longueuil, lui a imposé une peine d'emprisonnement assortie d'une probation pour garder la paix pendant les trois prochaines années. Le prévenu de 62 ans, domicilié à Sainte-Catherine, sur la Rive-Sud, était accusé d'un chef de fraude de 84 687$ aux dépens du ministère de la Sécurité du revenu du Québec.

La preuve présentée devant le tribunal a démontré que l'accusé avait utilisé un faux certificat de naissance au nom d'Albert Archambault pour tromper les fonctionnaires chargés de la confection des dossiers d'aide sociale.

Grâce à ce subterfuge, Albéric Archambault a pu profiter à fond du système gouvernemental en touchant un chèque mensuel de plusieurs centaines de dollars sur une période s'échelonnant de février 1982 à janvier 1996.

Archambault, ex-facteur et chauffeur d'autobus scolaire recyclé en chauffeur de taxi et camionneur, a toujours occupé un emploi régulier en même temps qu'il touchait son chèque d'aide sociale.

Les procédures judiciaires étaient enclenchées quand il a soudainement fait volte-face, au mois de juillet 1997, en reconnaissant sa culpabilité à l'accusation telle que portée par le ministère public.

Lors des représentations sur sentence, le substitut du procureur général, Marcel Patenaude, a réclamé une peine de détention. Pour sa part, l'avocate de la défense, Chantale Thériault, a suggéré une peine avec sursis, disant que son client ne représente pas un danger pour la société. Elle a aussi souligné à la cour qu'Archambault travaille comme camionneur et qu'il est disposé à rembourser les sommes d'argent.

Le juge Lucien Roy a finalement tranché, hier, en imposant une peine de 12 mois de prison à ce fraudeur qui en est à ses premiers démêlés avec la justice.

Le siège du Collège des Amériques est ouvert

Le siège administratif du Collège des Amériques, un réseau d'universités des Amériques du Nord, du Sud et centrale ainsi que des Caraïbes qui collaboreront dans divers secteurs de l'enseignement, de la recherche et de la formation permanente, a ouvert ses portes hier à l'Université de Montréal.

Le Collège des Amériques n'est pas un nouvel établissement d'enseignement post-secondaire situé dans un lieu précis. Il s'agit plutôt d'un réseau d'institutions d'enseignement supérieur existantes qui offriront des programmes d'échanges et de coopération aux étudiants universitaires, aux professeurs, aux chercheurs et aux gestionnaires du secteur public.

Le Collège des Amériques a été créé par l'Organisation universitaire interaméricaine, un regroupement de 378 universités de 24 pays des Amériques.



PHOTO ROBERT MAILLOUX, *La Presse*

Beau temps pour la bicyclette!

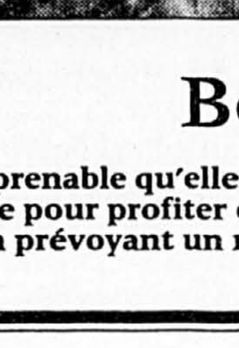
Avec la vue imprenable qu'elle offre sur le pont Jacques-Cartier, il n'y avait pas meilleur endroit que la piste cyclable de la rue Notre-Dame pour profiter de la magnifique journée d'hier. Les auspices sont tout aussi favorables aujourd'hui, Environnement Canada prévoyant un maximum de 26 degrés dans la région. Et la pluie, dites-vous? Pas avant samedi soir.

Têtes d'affiche

■ C'est sous la présidence d'honneur de Gilles Lefebvre, ancien élève du collège Lionel-Groulx devenu vice-président aux opérations chez Spar aérospatiale de Pointe-Claire, que se tient ce soir le gala d'excellence de ce cégep de Sainte-Thérèse. Une cinquantaine de lauréats se partageront 17 000 $ en bourses.

■■■

■ Rencontre d'auteures, de femmes qui s'expriment sans frontières, sans masque ni mascara, dans le cadre d'un colloque d'envergure internationale dont le but est de rendre hommage à Maïr Verthuy, directrice-fondatrice de l'Institut Simone de Beauvoir et professeure aux études françaises de l'Université Concordia. C'est dans cette dernière université que se rencontreront des écrivaines d'ici, d'Océanie, du Maghreb, de la Guadeloupe, etc. *Femmes de lettres et le français hors frontières* mettra à l'honneur la parole de femmes qui s'expriment en français par l'écriture, du 15 au 17 mai. Renseignements : 848-7500.



Maïr Verthuy

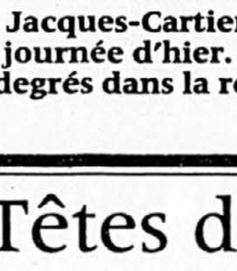
■■■

■ Les employés, médecins et bénévoles de l'hôpital Pierre-Boucher, les entreprises de la Rive-Sud et d'ex-patients de l'hôpital longueuillois ont permis au président de la Fondation centre hospitalier Pierre-Boucher, Serge Robillard, de remettre un chèque de 250 000 $ au directeur de l'hôpital, Gilles Dufault, en présence du maire de Longueuil, Claude Gladu.

■■■

■ Soirée antillaise, avec le groupe Kampesh, dans le but de recueillir des fonds afin d'offrir une école primaire à la population de l'Île-à-Vache, située au sud d'Haïti. C'est pour le lundi 18 mai, à 20 h 30, au Club Soda, 5240, avenue du Parc. Coût : 15 $. Renseignements : 270-7848.

■■■



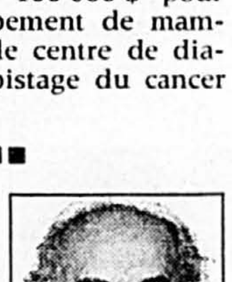
André Bourret

■ L'hôpital du Sacré-Coeur participera au Grand Prix du Canada pour assurer les services d'urgence sur le circuit Gilles-Villeneuve, avec son équipe médicale d'une centaine de professionnels, sous la direction des docteurs Ronald Denis et Jacques Bouchard. La fondation de l'hôpital en profite pour organiser une activité spéciale, avec Olivier Panis comme invité d'honneur, le jeudi 3 juin, au Cabaret du Casino de Montréal. C'est sous la présidence d'honneur d'André Bourret, de Scotia McLeod, que se tiendra cette soirée dont les profits iront au fonds de traumatologie (soins aux accidentés) de l'hôpital du Sacré-Coeur. Coût : 135 $. Renseignements : 338-2222, poste 2425.

■■■

■ La campagne de souscription de la Fondation de l'hôpital Saint-Eustache porte fruit, ses dirigeants ayant profité de la tenue d'une activité-bénéfice pour remettre un premier chèque de 100 000 $ pour l'achat de l'équipement de mammographie pour le centre de diagnostic et de dépistage du cancer du sein.

■■■



Jacques-Yves Montplaisir

■ Dotée l'an dernier d'un fonds de 600 000 $, don de quatre compagnies pharmaceutiques, la chaire Bristol-Myers, Squibb, SmithKline, Elli Lilly en psychopharmacologie de l'Université de Montréal vient de trouver un titulaire en la personne du Dr Jacques-Yves Montplaisir, un chercheur d'expérience. Cette chaire développera un centre d'excellence en pharmacologie à l'hôpital du Sacré-Coeur et collaborera avec l'industrie sur les connaissances de la physiopathologie et le développement de nouveaux médicaments psychotropes.

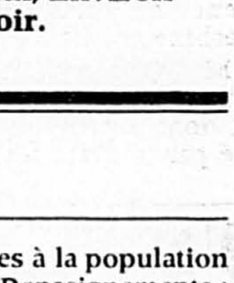
■■■

■ ERRATUM : Annoncée par erreur hier, c'est aujourd'hui qu'a lieu la soirée d'information sur l'errance et la mendicité, organisée par le comité Itinérance du Plateau Mont-Royal, en collaboration avec les tournées communautaires Virage. Placée sous la présidence d'honneur de la comédienne France Castel, cette soirée permettra de faire le point sur la situation. C'est pour ce soir, à 19 h, au 4452, rue Saint-Hubert. Différents intervenants communautaires feront connaître leurs services à la population jusqu'à vendredi. Renseignements : 725-0029 ou 596-3211.

■■■

■ La Société Alzheimer de la Rive-Sud organise un encan d'art, le mardi 2 juin, 17 h, au centre socioculturel de Brossard. L'événement sera sous la présidence d'honneur de l'homme d'affaires André Leroux, le comédien Jean Besré ayant accepté d'agir comme porte-parole. Au programme, musique et tirage au sort. Coût : 50 $. Renseignements : 442-0452.

■■■



Pierre Brochu

■ Placée sous la présidence de Pierre Brochu, président et chef de la direction de Télébec, la campagne de financement du Fonds de développement du Centre François-Michelle s'est fixé pour objectif d'amasser 225 000 $. À cette fin, le fonds tiendra une soirée-gala à l'hippodrome le 27 mai, et un tournoi de golf le 21 septembre. L'argent ainsi recueilli permet de maintenir des services spécialisés dans deux écoles (Outremont et Ahuntsic) destinés à des jeunes souffrant d'une déficience légère. Renseignements : 948-6434.

Adressez vos communiqués à:
Têtes d'affiche
La Presse, 7, rue St-Jacques
Montréal H2Y 1K9

Denis LAVOIE

Le conseil de Lachine contourne le refus du maire de signer des chèques

MARTIN PELCHAT

Le refus du maire de Lachine, William McCullock, de signer les chèques de remboursement de dépenses des fonctionnaires et élus n'aura plus d'effet : le conseil a approuvé hier soir en l'absence de M. McCullock une résolution autorisant le trésorier à émettre les chèques en utilisant la signature lithographiée du maire.

Avant de quitter précipitamment la salle du conseil, lundi soir, M. McCullock avait opposé son veto à cette résolution. Les conseillers n'ont pas attendu la tenue de la prochaine séance, dans deux semaines, et ont repris le vote — tel que l'exige le veto — dès hier soir, au cours d'une séance extraordinaire.

La séance n'a duré que quelques minutes, le temps pour les conseillers de voter à l'unanimité en faveur de la résolution. Le conseiller Yves Lemire a expliqué que les élus n'avaient pas voulu retarder de deux semaines encore le paiement des comptes de mars et avril, qui totalisent quelque 6500 $. Ils disposaient d'un avis juridique favorable de la firme Hébert Denault.

« Quand le maire a été élu, sa signature a été lithographiée avec celle du trésorier, dit Yves Lemire. Ça devient la signature corporative de la Ville. Tous les mois le conseil adopte les comptes payables et le maire ne peut pas dire : "Celui-là je veux le signer, celui-là ne je veux pas." »

Comme il l'avait annoncé la veille, le maire ne s'est pas présenté à cette assemblée. En entrevue au cours de la journée, il a expliqué que l'issue du vote était prévisible. « Je connais déjà le résultat, qui sera unanime. » Le maire refuse de signer les chèques parce qu'il estime ne pas disposer de suffisamment d'information pour autoriser le remboursement des dépenses de « congrès et de représentation » sur cartes de crédit.

Il a justifié son départ de la séance de lundi par le fait que le directeur général, Robert Bourgeois, refusait de se présenter devant l'assemblée pendant la période de questions du public, malgré ses demandes répétées. « Je n'ai pas toutes les réponses. Lui est dans l'administration formelle. Il connaît les réponses. »

« En sortant, qui je vois dans le corridor en train de fumer et me regardant d'un oeil sarcastique ? Monsieur le directeur général ! », raconte M. McCullock, qui accuse le directeur de manquer de respect envers les citoyens. Me Bourgeois considère de son côté n'avoir à répondre qu'aux élus.

Depuis l'élection de William McCullock en novembre, c'est une guerre ouverte qui l'oppose au directeur général. Le maire a dénoncé le voyage à Las Vegas de Me Bourgeois pour un congrès d'informatique et réclame en vain depuis des mois les pièces justificatives à l'appui de cette dépense de 7053 $. Me Bourgeois se dit prêt à les montrer à tous les conseillers, mais pas au maire, de crainte qu'il les rende publiques.

Au cabinet du ministre des Affaires municipales, Rémy Trudel, il n'est toujours pas question d'une intervention à Lachine, même si les querelles opposant le maire à plusieurs conseillers et au directeur général inquiètent beaucoup de citoyens, préoccupés notamment par l'image qu'elles donnent de leur ville.

La porte-parole du ministre, Renée-Claude Boivin, invoque le principe de l'autonomie municipale et rappelle qu'aucune plainte formelle n'a été portée à la connaissance du ministère. « Pour aller voir ce qui se passe dans une municipalité, il faut qu'on soit saisis de façon officielle, par écrit. Il faut une plainte. »

Le conseiller Lemire affirme que les élus n'ont rien à cacher au ministère si à nouveau il décide d'éplucher les dépenses de Lachine. Il rappelle qu'en 1996, la visite d'un inspecteur du ministère, à la suite d'une plainte d'un citoyen, Guy Leclerc, n'avait valu à Lachine aucun blâme. « On n'est pas nerveux de ce côté-là. »

La toile servira à soulever des bestiaux

YANN PINEAU

La toile du Stade, achetée par l'homme d'affaires François Delaney, de L'Assomption, servira entre autres à la fabrication de corsets destinés à soulever des animaux de ferme ou de gros animaux dans les zoos.

En plus de cette idée, M. Delaney a indiqué hier qu'il pensait que la toile de Kevlar était également assez solide pour lever des bateaux. La toile pourrait aussi servir pour recouvrir les parties sensibles de certaines machines et pour recouvrir des pales d'éoliennes.

« Nous avons fait faire des tests de résistance en Allemagne et ils ont été concluants », a indiqué M. Delaney, qui dit avoir d'autres projets qu'il doit garder confidentiels en vertu d'ententes passées avec ses clients potentiels, une quinzaine au Québec.

Certains de ses projets pourraient peut-être intéresser l'armée canadienne, mais il a toutefois démenti les rumeurs voulant que la toile allait servir à fabriquer des gilets pare-balles : « On n'utilise pas le Kevlar sous la même forme pour les gilets et pour la toile, dit-il. Je ne donne pas cher de la peau de celui qui se ferait tirer dessus avec un gilet en toile du stade. »

François Delaney, 40 ans, est un inventeur autodidacte qui dirige un laboratoire de « développement industriel » connu sous le nom de Conception François Delaney. Ce laboratoire se spécialise dans la transformation du plastique, du métal et du bois, mais aussi dans la conception d'équipement de manutention et de machinerie industrielle.

M. Delaney dit avoir une soixantaine d'inventions à son actif, dont le planteur de quilles utilisé par la firme Mendes, de Sainte-Foy, spécialiste de l'aménagement de salles de quilles.

L'inventeur a prouvé hier ses talents en faisant la démonstration de la machine dont il va se servir dès demain pour découper la toile du stade en lanières de neuf pieds par 45. Il s'agit en fait d'une scie radiale tout à fait ordinaire montée sur roulettes et dotée d'un manche de pelle. En tirant sur le manche, on fait avancer la scie et on coupe la toile aussi vite que l'on peut marcher.

Hier, une porte-parole de la Régie des installations olympiques (RIO), Brigitte Tremblay, a indiqué que l'utilisation qui sera faite de la toile importait peu à la RIO, en autant qu'on en disposait de façon écologique et que la toile était transportée hors du stade avant samedi.

« On doit préparer le terrain pour le match des Expos de mardi », dit-elle.

Sarto Blouin, consultant en droit commercial international qui avait soumis un projet de vente de la toile en morceaux au profit de la Fondation québécoise du cancer, s'est déclaré déçu, hier, que son projet ait été écarté. « J'étais le premier à avoir fait une offre, dit-il. Je suis déçu de ne pas avoir eu la toile et de la manière dont s'est déroulée la sélection des projets. »

Patrick Ouellet, de la firme DCCI, sous-traitant de la compagnie américaine Birdair, qui a hérité de la toile en même temps que du contrat du nouveau toit, a participé à la sélection des projets de recyclage de la toile. Selon lui, le projet de M. Delaney était plus intéressant que celui de M. Blouin et, en prime, M. Delaney se charge du transport de la toile hors du stade. Ce service aurait autrement été facturé 3500 $ par DCCI.

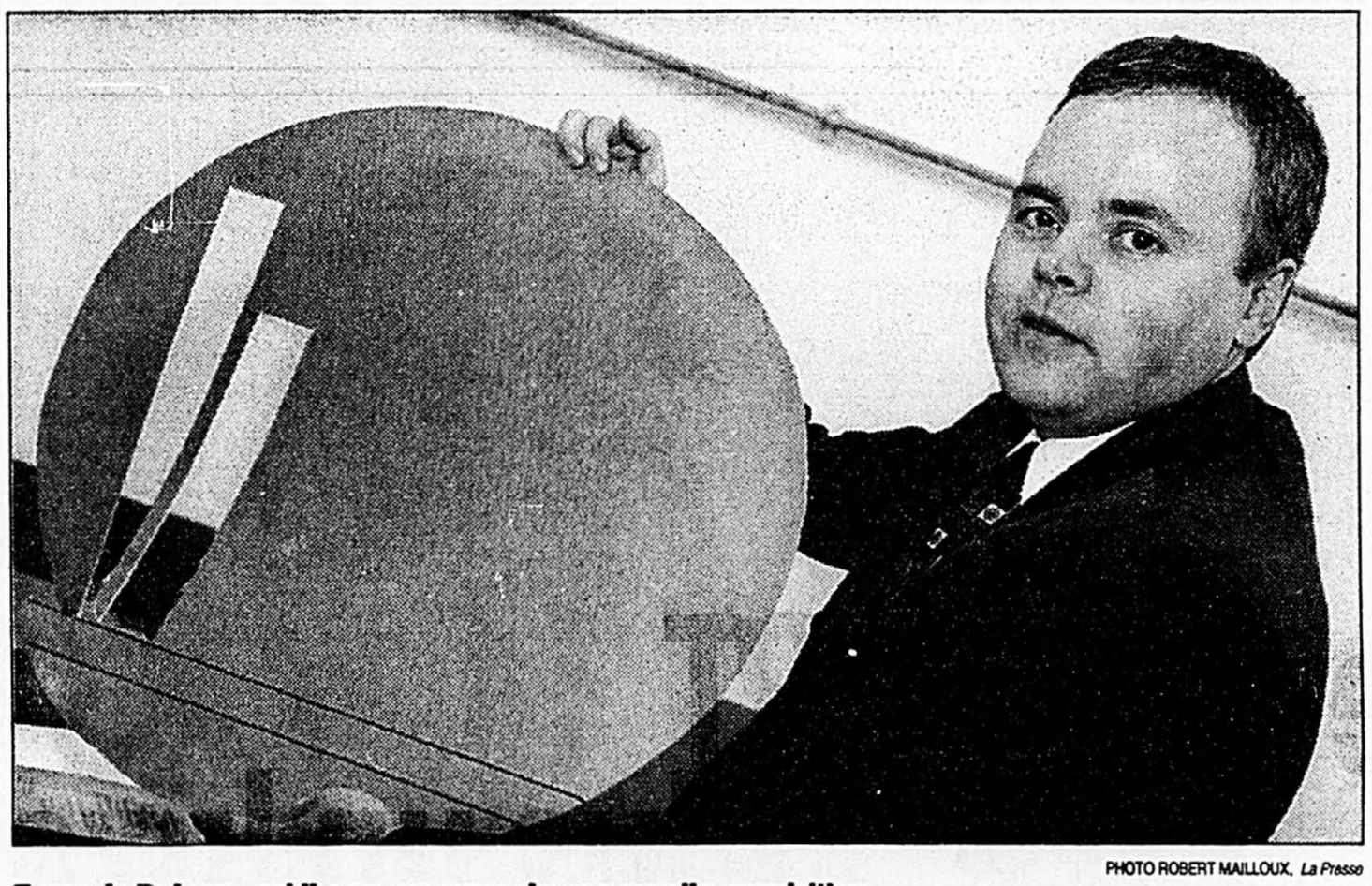


PHOTO ROBERT MAILLOUX, *La Presse*

François Delaney exhibe un morceau de sa nouvelle acquisition.

Prescott fustige Duchesneau et Thérèse Daviau

MICHÈLE OUIMET

Même si une chaude brise de printemps soufflait doucement sur Montréal et que de nombreux fans étaient vissés à leur petit écran pour ne pas manquer une seule minute de hockey, environ 75 personnes avaient pris la peine de se déplacer pour écouter le discours flamboyant de Michel Prescott, le chef par intérim du RCM, lors du conseil général du parti qui se tenait hier soir rue Gilford.

M. Prescott a d'abord fustigé Jacques Duchesneau, le leader de Nouveau Montréal, et Thérèse Daviau, qui a démissionné du RCM le 26 avril, à peine un mois après avoir été élue chef du parti.

« La triste réalité, c'est que Jacques Duchesneau et Thérèse Daviau ont conclu un pacte pour détourner et saborder notre parti, a lancé Michel Prescott. Cela démontre de leur part un cynisme sans borne, un piètre sens de l'éthique politique et un profond mépris de la démocratie. Voilà où mène la recherche du pouvoir pour le pouvoir ! »

Puis, il a décoché des flèches à tout le monde, sauf au maire Pierre Bourque. « Nos adversaires n'avaient pas d'organisateurs, a-t-il lancé avec fougue, ils sont venus en prendre chez nous. Ils n'ont pas d'idées, ils pigent dans notre programme. Ils n'ont pas de candidats, ils viennent marauder dans nos rangs. À toutes fins pratiques, Équipe Montréal (de Jean Doré) et Nouveau Montréal (de Jacques Duchesneau) sont largement des sous-produits de mauvaise qualité du RCM. »

Un peu plus tard, lors d'un point de presse, M. Prescott a défendu son parti. Non, il n'est pas moribond, a-t-il dit. Oui, il doit « cesser de s'automutiler sur la place publique ». Puis, il a envoyé quelques taloches à Jean Doré.

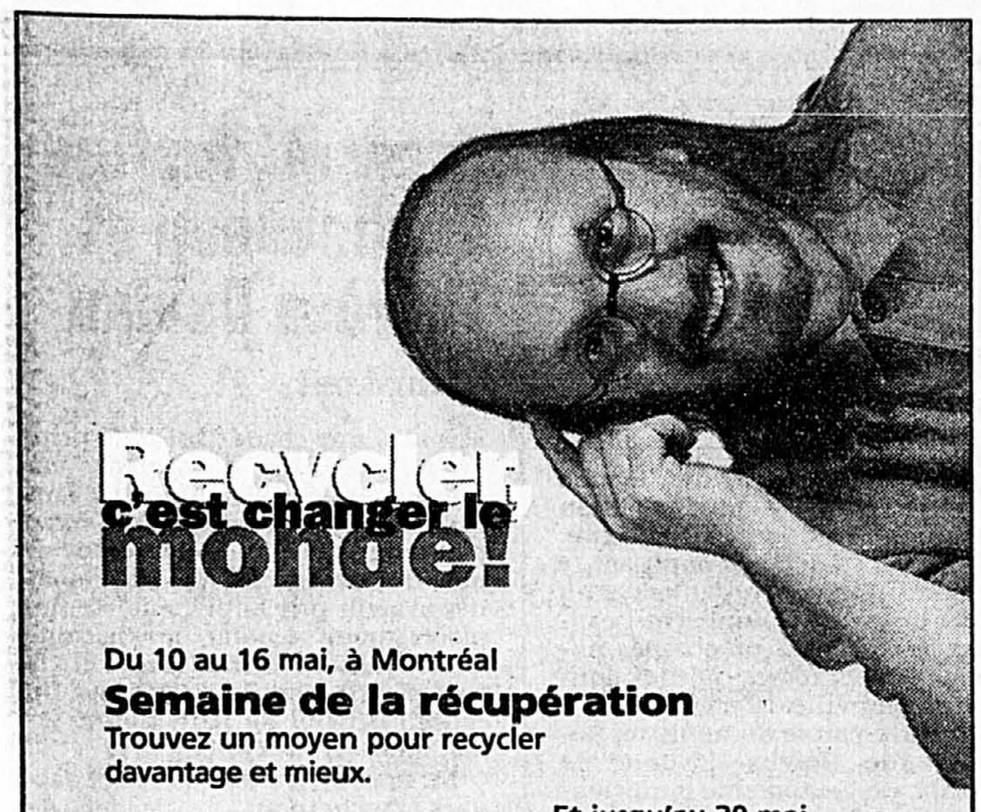
« Si mes adversaires étaient si forts et le RCM si affaibli, Jean Doré arrêterait d'appeler nos membres tous les jours pour qu'ils travaillent avec lui ! »

Quant au président du parti, Abe Limonchik, il tremblait encore d'indignation devant la « magouille, la manigance, la manipulation des esprits, l'accroc inqualifiable à la démocratie » du clan Daviau qui a fait dépenser 35 000 $ au parti pour faire un congrès au leadership et 25 000 $ pour organiser dix forums, mettant en vedette nulle autre que Thérèse Daviau.

Hier soir, le RCM essayait donc de panser ses plaies et de redémarrer la machine en vue des élections du 1er novembre. Les délégués devaient d'abord faire l'autopsie de la crise provoquée par le départ de Mme Daviau, puis se pencher sur un plan de bataille pour relancer le parti.

Selon Abe Limonchik, le RCM a peu souffert de la « trahison » de Mme Daviau. Le parti a contacté 1000 membres par téléphone et 80 % d'entre eux ont affirmé qu'ils restaient fidèles. Du côté des districts, une vingtaine restent dans le giron du RCM, une dizaine ont été partiellement touchés par des défections et cinq ou six, dont Plateau Mont-Royal et Laurier, ont vu leur direction locale démissionner en bloc. Sur un total de 51.





Du 10 au 16 mai, à Montréal
Semaine de la récupération
Trouvez un moyen pour recycler davantage et mieux.

Et jusqu'au 30 mai
jouez gagnant!

Participez aux tirages populaires et courez la chance de gagner l'un des 51 livrets de Recyclo-dollars pouvant valoir jusqu'à 1000 $. Ils sont échangeables contre des vêtements haut de gamme, des accessoires, des articles de sport, du mobilier design, des œuvres d'art, etc., produits à partir de matières recyclées.

éco-quartier

Pour information, adressez-vous à votre Éco-quartier ou au bureau Accès Montréal de votre région.

Ville de Montréal

Michel Cogger affirme avoir reçu un « avis » l'autorisant à faire son lobby

Il n'en avait jamais fait mention auparavant, réplique la Couronne

YVES BOISVERT

Le sénateur conservateur Michel Cogger a affirmé hier qu'il avait reçu un « avis » du greffier du Sénat dès sa nomination lui donnant le feu vert pour poursuivre ses activités de lobby auprès du gouvernement.

M. Cogger, 59 ans, témoignait pour sa défense hier lors de la cinquième journée de son procès pour « fraude envers le gouvernement », au palais de justice de Montréal. Le juge Robert Sansfaçon ayant rejeté la requête en non-lieu, la défense a fait entendre son seul témoin : l'accusé.

La Couronne reproche au sénateur d'avoir reçu 162 000 $ en honoraires et 50 000 $ en prêt (jamais remboursé) de l'homme d'affaires Guy Montpetit après sa nomination au Sénat, le 2 mai 1986, pour faire valoir son influence auprès du gouvernement fédéral.

Montpetit recherchait pour sa société de haute technologie, GigaMos, une subvention de 45 millions. Il espérait également des subventions du secrétariat d'État pour une firme de traduction par ordinateur. Aucune subvention ne lui a été accordée.

M. Cogger, un conservateur de longue date et vieil ami du premier ministre Brian Mulroney, avait commencé à faire des démarches pour M. Montpetit en avril 1985, à l'époque où il était avocat à Montréal. C'est le comptable de M. Montpetit, qui était aussi celui de M. Cogger, qui a mis en contact les deux hommes.

M. Cogger a prodigué « tous les services juridiques entourant la création d'une nouvelle entreprise », a-t-il expliqué hier au juge Sansfaçon, de la Cour du Québec. Il fallait aussi trouver des moyens d'injecter de l'argent dans cette société (GigaMos). Rapidement, les affaires de Montpetit ont occupé 60 % du temps de l'avocat Cogger. Il a facturé 75 000 $ à M. Montpetit entre avril 1985 et le 2 mai 1986.

M. Cogger a expliqué que sa nomination au Sénat lui a fait s'interroger sur sa capacité de poursuivre ses activités de représentant payé de GigaMos auprès des ministres, sous-ministres et fonctionnaires, qu'il tentait de convaincre de verser une subvention.

« Dans la semaine suivant ma nomination, j'ai reçu un appel de Charles Lussier, greffier du Sénat ; c'était un avocat et un fonctionnaire de carrière, le numéro 1 de l'administration du Sénat, qui compte 400 employés. » M. Lussier est aujourd'hui à la retraite.

Dans la longue conversation qu'il a eue avec M. Lussier, le sénateur Cogger dit qu'il a fait part de ses activités pour Montpetit, mais sans nommer son client. « J'ai dépeint la nature de ce mandat, mes démarches et activités, avec tous les détails les plus pertinents possibles ; j'ai révélé que je faisais des démarches auprès de fonctionnaires et de ministres de la Couronne », a dit M. Cogger, interrogé par son avocat, Marc Cigana.

« À ma question : est-ce que je peux continuer à agir comme avocat et à ce titre, percevoir des honoraires comme avant ? » de dire l'accusé, M. Lussier a répondu : oui. M. Lussier l'a également référé à la Loi sur le Parlement et quelqu'un lui a fait lire un livre vert de 1973 sur les conflits d'intérêts chez les parlementaires.

L'« avis » du greffier Lussier et ses lectures ont mené le sénateur à conclure qu'il pouvait poursuivre ses activités comme avant. Il a toutefois renoncé à de futures actions de GigaMos que lui a avait réservées M. Montpetit.

Par ailleurs, il a admis avoir, en tentant de convaincre un fonctionnaire fédéral du bien-fondé de la demande de M. Montpetit, « exagéré » en prétendant que Québec, de son côté, allait accorder une subvention — ce qui n'était pas le cas.

« J'avais sincèrement la conviction qu'il n'y avait rien d'illégal », a dit le sénateur en conclusion. « Je le faisais ouvertement ».

Contre-interrogé par Me Pierre Lévesque de la Couronne, l'accusé a admis que c'était la première fois qu'il faisait état d'un quelconque « avis » du greffier du Sénat. M. Cogger a même dit au procès de Montpetit, il y a un mois, que M. Lussier s'était contenté de lui donner la Loi sur le Parlement, sans lui donner d'opinion sur sa situation.

Les avocats plaideront ce matin pour clore le procès.

Le CONFORT n'est plus un luxe.

À partir de 23 498 $*



BUICK CENTURY

- Climatiseur
- Radiocassette AM/FM stéréo
- Volant inclinable
- 6 passagers
- Siège avant divisé 55/45 avec accoudoir-rangement et dossier inclinable
- Système de filtration de l'air
- Lève-glaces et rétroviseurs à réglage électrique
- Régulateur de vitesse
- Suspension indépendante aux 4 roues Dynaride
- Sacs gonflables, côtés conducteur et passager
- Freins antiblocage aux 4 roues
- Protection antidécharge de la batterie
- Télédéverrouillage des portes avec ouvre-coffre et fonction alarme
- Dispositif antivol PASS-Key
- Portes arrières avec verrouillage de sécurité pour les enfants
- Moteur V6 de 3,1 litres à injection séquentielle
- Boîte automatique 4 rapports

PONTIAC
BUICK
GMC
GM

L'Association marketing des concessionnaires Pontiac Buick GMC du Québec. La Carte GM MD | GARANTIE TOTAL | Assistance routière

*Offre d'une durée limitée, réservée aux particuliers, s'appliquant aux véhicules neufs 1998 en stock comportant l'ensemble des équipements décrits ci-dessus. Photo à titre indicatif seulement. Préparation incluse. Transport (785 $) et taxes en sus. †L'Assistance routière et la Garantie GM TOTAL MC sont offertes sur tous les véhicules neufs GM 1998 pour une durée de 3 ans ou 60 000 km selon la première éventualité. MD Marque déposée de General Motors Corporation. Banque TD, usager agréé. Voyez votre concessionnaire participant pour tous les détails.

2638780

Le MEMO présente ses candidats

YANN PINEAU

Le Mouvement pour une école moderne et ouverte (MEMO) a présenté hier ses 21 candidats au conseil de la nouvelle Commission scolaire de Montréal. Neuf femmes et 12 hommes brigueront les suffrages sous la bannière du MEMO lors des élections scolaires du 14 juin prochain.

Sous un slogan qui fait penser à une campagne de la Société d'assurance automobile (*Attention à nos enfants !*), le MEMO compte faire campagne autour de quatre grands thèmes : la formation de base, le respect et la sécurité des élèves, l'ouverture de l'école sur la communauté et la revivification de l'appareil administratif de la commission scolaire. Diane De Courcy, qui est toujours chef du MEMO, a indiqué hier que ces thèmes seront développés au cours des quatre prochaines semaines.

Sept des 21 candidats de cette année ont déjà été élus en 1994 au conseil de la Commission des écoles catholiques de Montréal (CECM). À l'époque, le MEMO avait remporté dix des 21 sièges du conseil, mais trois commissaires ne se représentent pas sous ses couleurs cette année. La nouvelle équipe du MEMO compte 12 nouveaux visages. Parmi eux, Linda Tassile, présidente du comité central des parents de la CECM.

Le MEMO estime que les élections de cette année marquent un tournant dans l'histoire de l'éducation au Québec car, pour la première fois, les commissions scolaires sont constituées sur la base de la langue d'enseignement plutôt que sur la base de la religion. En vertu du redécoupage de la carte électorale, le territoire couvert par la Commission scolaire de Montréal ressemble à celui couvert par la CECM auparavant, privé toutefois des secteurs de Rivière-des-Prairies et de Montréal-Nord.

Selon Diane De Courcy, le pire ennemi lors des élections sera le taux de participation, traditionnellement bas pour les élections scolaires.



PHOTO ROBERT MAILLOUX, *La Presse*

Vingt des 21 candidats du MEMO aux élections scolaires du 14 juin. Au premier plan, Diane De Courcy, chef du mouvement.

Mme De Courcy se déclare toutefois confiante de voir les électeurs plus nombreux aux urnes cette année à cause « du brassage » des dernières années dans le monde de l'éducation. « Les électeurs sont préoccupés par la santé de l'école montréalaise, dit-elle. Ils vont baser leur jugement là-dessus. »

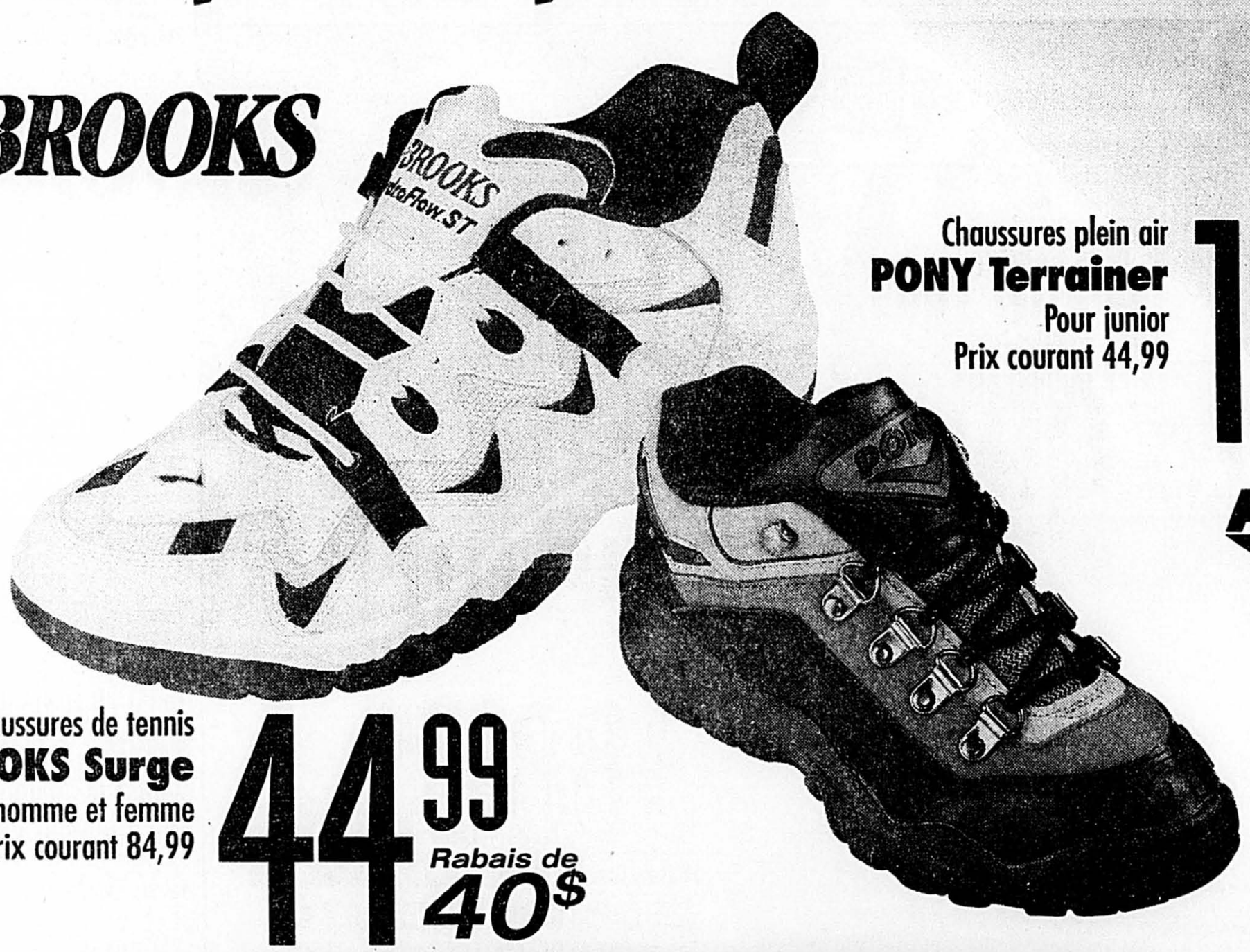
Le Rassemblement scolaire confessionnel (RSC), le parti actuellement au pouvoir au conseil de la CECM, n'a pas encore officiellement présenté ses candidats. Un porte-parole du RSC a toutefois indiqué que cela allait se faire la semaine prochaine.

Quant au COURS, un petit parti créé tout juste avant les élections de 1994 et qui avait fait élire trois commissaires, il a été impossible de savoir hier s'il était encore de ce monde.

Les élections ont lieu le dimanche 14 juin, mais il est possible de voter par anticipation le dimanche 7 juin. Le Directeur général des élections fera parvenir par la poste aux électeurs un document explicatif dans les prochains jours.

Vos pieds passent en tête...

BROOKS



Chaussures plein air
PONY Terrainer
Pour junior
Prix courant 44,99
19,99
Plus de 50% de rabais
PONY

Chaussures de tennis
BROOKS Surge
Pour homme et femme
Prix courant 84,99
44,99
Rabais de 40$

Toutes nos chaussures sont à prix réduit !

Jusqu'à
20% de rabais sur les nouveaux modèles

30% de rabais sur la sélection du gérant

50% de rabais sur les modèles de fin de série

Nike BROOKS Reebok adidas asics CONVERSE FILA SALOMON

sports experts

Anjou
Les Galeries d'Anjou
354-2995
7201, boul. les Galeries d'Anjou
353-9000

Beloeil
Mail Montenach
467-7201

Boucherville
Promenades Montarville
655-6003

Brossard
Mail Champlain
671-7275

Chambly
533, boul. Périgny 658-0561

Châteauguay
298, boul. Anjou 699-3939

Joliette
50, rue Gauthier N. 756-1645

Lasalle
Carrefour Angrignon
365-1286

Laval
Carrefour Laval
682-0032
Centre Laval
688-1021

Longueuil
Place Longueuil
463-3452

Montréal
Centre-ville
930, rue Ste-Catherine O.
866-1914
Centre Maisonneuve
2951, rue Sherbrooke E.
522-5108
Place Versailles
7275, rue Sherbrooke E.
355-2330

Pointe-Claire
Centre Fairview
694-8181

Repentigny
Les Galeries Rive-Nord
581-3220

Rosemère
Les Galeries Mille-Iles
437-1933

St-Bruno
Les promenades St-Bruno
653-1364

St-Eustache
200, boul. Arthur-Sauvé
472-5485

St-Jean-sur-Richelieu
Le Carrefour Richelieu
348-0937

St-Jérôme
Carrefour du Nord
432-9400

St-Sauveur-des-Monts
Les Galeries des Monts
227-4617

Ste-Adèle
Les Promenades Ste-Adèle
229-2812

Sorel
Promenades de Sorel
746-1213

Terrebonne
Les Galeries Terrebonne
471-3688

Ville Mont-Royal
Centre Rockland
735-4751

Valleyfield
277, rue Victoria
377-9000

Ville St-Laurent
La Place Vertu
745-3202

Tous les articles, couleurs ou grandeurs ne sont pas nécessairement disponibles dans tous nos magasins. Les produits illustrés servent à titre de référence seulement et peuvent être différents des produits annoncés. Nous nous réservons le droit de limiter les quantités. Les prix sont en vigueur jusqu'à épuisement de la marchandise ou jusqu'à la fermeture le dimanche 17 mai 1998.

2626905

Harel et Bouchard réfutent les chiffres sur la pauvreté au Québec

KATIA GAGNON
du bureau de La Presse, QUÉBEC

Il est faux d'affirmer, comme le fait le Conseil national du bien-être social, que plus d'un Québécois sur cinq vit sous le seuil de la pauvreté, estiment le premier ministre Bouchard et sa ministre de l'Emploi, Louise Harel.

Mitraillés de questions par l'opposition libérale sur ces données statistiques accablantes pour le Québec, le premier ministre a contesté la méthodologie utilisée par le Conseil, qui, estime-t-il, défavorise le Québec.

« Nous dire que c'est un indice de pauvreté, c'est faux », a lancé M. Bouchard. Selon lui, pour établir une mesure réelle de la pauvreté des Québécois, il faudrait tenir compte du revenu net, donc après impôts, puisque le régime fiscal québécois est l'un des plus redistributif au Canada.

« Cela donne une image défavorable du Québec, une image injuste et fausse puisqu'une fois qu'on applique cette justice redistributive qui nous vient de la fiscalité, il y a un autre portrait qui se développe », estime la ministre de l'Emploi.

Pour Mme Harel, l'étude du Conseil, qui a utilisé des chiffres de 1996, n'est pas non plus à jour, puisque Québec a effectué des modifications à son régime fiscal l'année suivante, qui visent particulièrement les familles à faible revenu. « On a exempté 200 000 ménages à faible revenu de payer tout impôt et on a ajouté un crédit de taxe de vente pour ces ménages », a-t-elle plaidé.

Mais surtout, poursuit la ministre de l'Emploi, l'étude du Conseil ne tient pas compte du coût de la vie, bien plus bas à Montréal que dans la plupart des grandes villes canadiennes. « Ce sont là des faits indubitables : une personne seule ayant un revenu de 15 000 $ doit faire face à un coût de la vie de 32 % plus élevé à Toronto et de 19 % plus élevé à Vancouver. »

Mais, selon l'opposition libérale à Québec, le bilan du gouvernement est particulièrement peu reluisant au chapitre de l'emploi, qui pourrait contribuer à sortir plusieurs familles de la pauvreté. Le Québec n'a créé que 4 % des emplois à l'échelle canadienne durant le mois d'avril, a rappelé le député de Laporte, André Bourbeau. Une affirmation qui a immédiatement déclenché une guerre de chiffres avec le gouvernement, qui préfère rappeler que depuis l'arrivée au pouvoir du Parti québécois, le taux de chômage a diminué de 1,7 %. « Les libéraux n'ont pas de leçon à nous faire », a tranché M. Bouchard, qui croit que le gouvernement réussira à atteindre l'objectif fixé par le dernier sommet socioéconomique, soit atteindre le même niveau de création d'emploi que le reste du Canada.

Les Canadiens se sont appauvris

Presse Canadienne
OTTAWA

Statistique Canada vient de confirmer ce que plusieurs pressentaient : les Canadiens se sont appauvris au cours des dernières années.

La récession qui a marqué le début des années 90 a fait baisser les revenus des particuliers de 6 % entre 1990 et 1995, a annoncé hier l'agence fédérale.

Les années 1990 ont pratiquement effacé les gains de revenus moyens réalisés durant la seconde moitié des années 1980, a constaté l'agence gouvernementale à partir de son recensement de 1996 sur les revenus des Canadiens.

Et après avoir ajusté les revenus en fonction de l'inflation, le revenu moyen d'un particulier en 1995, soit 25 196 $, était presque identique à celui réalisé en 1985 — et légèrement inférieur à celui de 1980.

Le revenu familial moyen a chuté entre 1990 et 1995 dans pratiquement toutes les régions métropolitaines sauf Windsor, en Ontario, et Victoria, en Colombie-Britannique. À Montréal, la baisse a été de 6,4 %, à Toronto, de 10 %.

Selon Statistique Canada, il y a récession si on assiste à au moins deux trimestres consécutifs de baisse de la production économique. Sur cette base, tout le monde s'entend pour dire que la récession a débuté en avril 1990. Mais les opinions divergent sur la fin de la récession, parce que les dépenses des consommateurs sont restées stagnantes jusqu'en 1996.

Statistique Canada a décrété la récession terminée en janvier 1993, sans jamais cependant préciser à quel moment exactement elle avait pris fin.

Statistique Canada a découvert que les revenus moyens ont chuté pour tous les groupes d'âge et de scolarité entre 1990 et 1995. Cependant, elle a aussi observé que les plus instruits et ceux qui était déjà établis sur le marché du travail ont pu atténuer les dommages causé par la récession.

Pour John Winter, consultant indépendant en marketing de Toronto, cela démontre qu'il y a en fait deux économies, comme le laissent entendre plusieurs économistes — une nouvelle, basée sur la haute technologie et la propriété intellectuelle, et une vieille basée sur des industries à faible technologie.

« Il n'existe pas de catégorie « revenu moyen d'une famille col bleu », remarque-t-il. S'il y en avait eu une, son revenu aurait dégringolé encore davantage, ajoute-t-il.

Les professions gagnantes des années 1990 — les mieux rémunérées — incluaient les juges, avec des gains moyens de 126 246 $ en 1995, les médecins spécialistes, 123 976 $, les dentistes, 102 433 $, les avocats et notaires 81 617 $, les courtiers en valeurs mobilières, 75 911 $.

Les occupations les moins rémunérées en 1995 comprenaient notamment les préposés de stations-service, avec des gains moyens de 16 203 $, les serveurs d'aliments et de boissons, 16 740 $, les caissiers, 17 553 $, les chauffeurs de taxis 19 664 $ et les éducateurs de garderies, 19 772 $.

Pour les femmes, Statistique Canada avait de bonnes et de mauvaises nouvelles. Les femmes représentaient 22 % de toutes les personnes occupant un emploi au sein des 25 professions les mieux rémunérées en 1995, contre 17 % en 1990. En revanche, les femmes formaient toujours la majorité des travailleurs dans le groupe des personnes occupant un emploi parmi les 25 professions les moins rémunérées.

Revenu des familles



Le revenu moyen des familles canadiennes a baissé entre 1990 et 1995, dans toutes les régions métropolitaines de recensement, exceptées Windsor et Victoria (en $).

	1990	1995	Variat. - %
Saint-Jean T.-N.	56 140	52 054	-7,3
Halifax	57 937	54 241	-6,4
Saint-Jean N.-B.	52 215	49 138	-5,9
Chicoutimi-Jonquière	50 787	46 656	-8,1
Québec	54 953	52 570	-4,3
Sherbrooke	48 462	47 198	-2,6
Trois-Rivières	48 800	47 242	-3,2
Montréal	56 418	52 795	-6,4
Ottawa-Hull	68 726	64 243	-6,5
Oshawa	65 639	62 101	-5,4
Toronto	71 180	64 044	-10,0
Hamilton	62 945	60 899	-3,3
St.Catharines-Niagara, Ont.	55 838	53 674	-3,9
Kitchener	61 244	59 658	-2,6
London, Ont.	61 362	58 671	-4,4
Windsor	59 321	62 244	4,9
Sudbury	60 901	57 109	-6,2
Thunder Bay	61 486	58 731	-4,5
Winnipeg	55 414	53 759	-3,0
Regina	58 688	56 844	-3,1
Saskatoon	54 424	53 196	-2,3
Calgary	65 430	63 586	-2,8
Edmonton	59 154	56 090	-5,2
Vancouver	63 769	60 438	-5,2
Victoria	59 068	59 585	0,8

– (PC)



L'ancien policier de la GRC Leite fait encore faux bond au tribunal

Agence France-Presse
LISBONNE, Portugal

Un ancien membre de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) soupçonné d'appartenir à un cartel de la drogue colombienne ne s'est pas rendu hier à la convocation du tribunal de Vila Franca de Xira, au nord de Lisbonne, où il devait être jugé.

« L'audience a dû être annulée. Nous ignorons où se trouve l'accusé », a déclaré à l'AFP le greffier du tribunal.

Jorge Manuel de Oliveira Leite, détenteur de la double nationalité portugaise et canadienne, avait prétexté une maladie pour manquer aux trois précédentes audiences en février et mars derniers.

Me Anabela Berardo, son avocat commis d'office, a affirmé hier au quotidien *24 Heures* que son client ne l'avait plus jamais contacté et qu'il en avait déjà informé le tribunal.

Jorge Leite, émigré au Canada en 1980, avait intégré la brigade des stupéfiants de la GRC à Montréal en 1987. Il est accusé par les autorités canadiennes de corruption passive pour avoir fourni des informations à des trafiquants liés au cartel de Cali et de fraude pour avoir extorqué des fonds à des institutions de crédit de Montréal.

Il a quitté Montréal en mai 1991 et s'est réfugié avec sa famille à Calhandriz, son village natal, près de Lisbonne, où il aurait reçu chez lui des membres du Cartel de Cali.

« Me semble que c'est tellement évident »

Les chiffres sur la pauvreté ne surprennent guère les organismes communautaires

PAUL ROY

Quand elle a entendu aux nouvelles que la pauvreté augmentait au Canada, Micheline Cromp s'est mise à rire.

« C'est parti tout seul, s'excusait-elle hier. Ce qui m'a fait rire, c'est qu'ils annoncent ça comme une grande nouvelle. Me semble que c'est tellement évident. »

Mme Cromp est directrice de Madame prend congé, un organisme communautaire du quartier Pointe-Saint-Charles. La pauvreté augmente depuis des années, dit-elle, mais le phénomène a pris une ampleur inquiétante depuis un an.

Des indices ? Elle cite l'augmentation de la violence familiale, les déménagements plus fréquents...

« Quand une femme a le choix entre manger et payer son loyer, elle mange... et déménage. »

Aussi, explique-t-elle, des femmes monoparentales vont décider plus vite d'aller vivre avec un homme. « Ça dure souvent juste un mois ou deux. C'est des choses que tu fais quand t'as pas d'argent. Parce que tu vis en situation d'urgence permanente. Les solutions sont toujours pour aujourd'hui. »

Les responsables d'organismes sociaux contactés hier par *La Presse* ont réagi de la même façon aux chiffres publiés la veille par le Conseil national du bien-être social et indiquant une augmentation de la pauvreté au Canada.

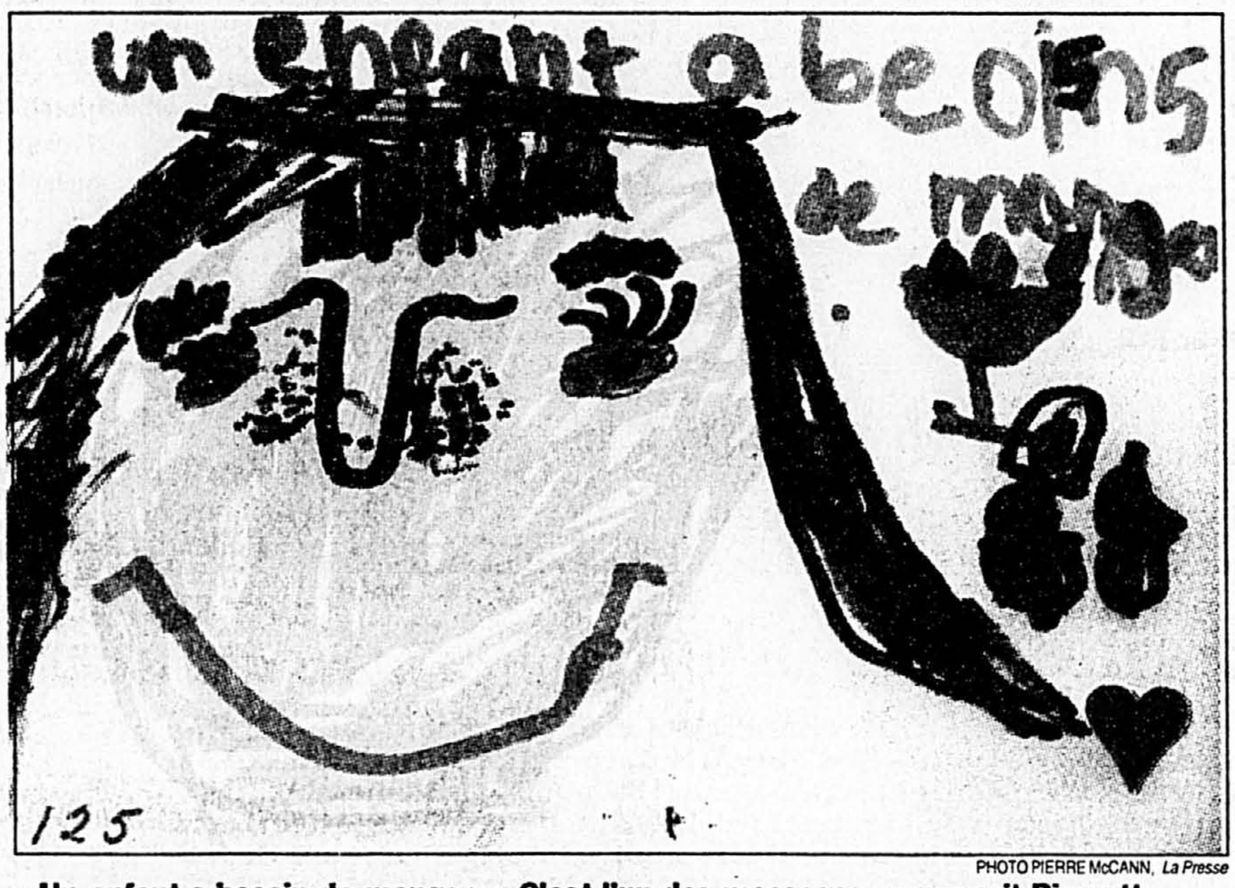


PHOTO PIERRE McCANN, *La Presse*

« Un enfant a besoin de manger. » C'est l'un des messages que reçoit Pierrette Gélineau, directrice de la Maison des enfants, dans le quartier Hochelaga-Maisonneuve où la pauvreté frappe fort.

Gruger par le bas

« L'étude confirme ce que nous pressentions mais ne pouvions chiffrer, dit Nicole Jetté, coordonnatrice du Front commun des assistés sociaux. Et ce qui ressort, c'est que la pauvreté rejoint beaucoup de monde, y compris du monde au travail. »

« Le lien travail-enrichissement n'est plus là, commente pour sa part Hans Marotte, du Mouvement action-chômage. On a commencé par taper sur les assistés sociaux et on continue de gruger par le bas. Ce qui fait que de plus en plus, on voit des familles pauvres où les deux parents travaillent. »

Louise Tremblay, organisatrice communautaire à Multi-Caf, une banque alimentaire et une cafétéria communautaire du quartier Côte-des-Neiges, dit elle aussi constater une augmentation de la pauvreté. « À la cafétéria, avant, on ne voyait que des hommes seuls. Là, on commence à voir des femmes arriver avec leurs enfants. On a bien installé des rideaux pour rendre ça plus coquet, mais on ne vient pas ici par choix... »

Mme Tremblay signale que la clientèle de Multi-Caf a augmenté de 100 % depuis quatre ans. « Je ne suis pas économiste, mais ça se voit la détérioration des conditions économiques dans le quartier. »

Sylvie Lévesque, directrice de la Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec, voit un lien direct entre l'accroissement de la pauvreté et l'augmentation du nombre de familles monoparentales.

« En 1991, il y en avait 270 000 (familles monoparentales) ; en 1996, il y en avait 306 000. Or, quand on sait que 60 % des familles monoparentales vivent de l'aide sociale... »

Les solutions ? Pour Nicole Jetté, du Front commun des assistés sociaux, elles passent par l'amélioration des conditions des travailleurs au bas de l'échelle, entre autres par l'augmentation du salaire minimum.

— Mais peut-on se permettre, au Québec, un salaire minimum plus élevé qu'ailleurs ?

— À ce compte-là, pourquoi ne pas se rendre au bout de cette logique et proposer des conditions de travail à la mexicaine ? À 2 $ par jour, on serait certainement concurrentiels !

Plusieurs personnes interrogées blâment lourdement le gouvernement fédéral, qui a réduit l'accessibilité à l'assurance-emploi.

« On sent un alourdissement de la clientèle, dit Hans Marotte, du Mouvement action-chômage. Mon père, qui est médecin, nous parlait d'une clientèle « poly-poquée » : des gens qui ont reçu plusieurs coups de masse, pas juste un. Je comprends de plus en plus ce qu'il voulait dire. »

179 $*/MOIS
LOCATION 24 MOIS
Aucun dépôt de sécurité, transport et préparation inclus
1,9 %
DE FINANCEMENT**

UN PEU DE LIQUIDE POUR BEAUCOUP DE SOLIDE



PICK-UP CK
19 998 $
À L'ACHAT***

• Moteur Vortec 4 300 de 200 chevaux
• Boîte automatique à 4 rapports avec surmultipliée
• Pont arrière autobloquant
• Radiocassette AM/FM stéréo
• Freins antiblocage aux 4 roues
• Sacs gonflables côtés conducteur et passager

CHEVROLET
OLDSMOBILE
GM

L'Association des concessionnaires Chevrolet Oldsmobile du Québec

La Carte GM Assistance ROUTIÈRE GARANTIE TOTAL

Offres d'une durée limitée, réservées aux particuliers, s'appliquant aux Pick-up W/T 1500 neufs 1998 en stock. Photo à titre indicatif seulement. Sujet à l'approbation du crédit. *Paiements mensuels basés sur un bail avec versement initial (ou échange équivalent) de 2 900 $. Immatriculation, assurance et taxes en sus. Aucun dépôt de sécurité à l'approbation de GMAC. Première mensualité exigée à la livraison. Frais de 12 ¢ du kilomètre après 40 000 km. **Financement jusqu'à 36 mois applicable à l'achat ou à la location pour un terme de 24 mois sur les modèles Série 1500. Exemple de financement : 15 000 $ incluant transport, préparation et taxes : 36 versements de 428,98 $, coût en intérêt : 443,29 $, coût total : 15 443,28 $. ***Transport et taxes en sus. †L'Assistance routière et la Garantie GM TOTAL^MC sont offertes sur tous les véhicules neufs GM 1998 pour une durée de 3 ans ou 60 000 km selon la première éventualité. ^MC Marque déposée de General Motors Corporation. Banque TD, usager agréé. Voyez votre concessionnaire participant pour tous les détails.



PHOTO ROBERT NADON, *La Presse*

Centraide bien piloté

La campagne 1998 de Centraide dans la région de Montréal a pris son envol, hier. Ses deux coprésidents, MM. Paul Desmarais fils (à gauche), président et co-chef de la direction de Power Corporation du Canada, et Lamar Durrett, président et chef de la direction d'Air Canada, ont rendu publics les noms des 37 membres de leur « cabinet de campagne », tous des figures dirigeantes de Montréal résolues à soutenir les bénévoles de la prochaine campagne de sollicitation, à l'automne. MM. Desmarais et Durrett ont affirmé qu'« au-delà des initiatives et politiques gouvernementales, il reste une place pour l'effort et l'engagement personnels ». La campagne 1997 de Centraide a permis d'amasser 30 029 345 $.

Comment percer dans les médias ?

JEAN-FRANÇOIS BÉGIN

Les médias de masse ignorent-ils à dessein les milieux communautaires ? Et ces derniers ont-ils besoin des médias de masse pour passer leur message ?

C'est pour répondre à ce genre de questions que le centre Saint-Pierre avait invité hier quelques membres de groupes d'action sociale à participer à une soirée de débat et d'échange.

« Dans le milieu communautaire, les gens se disent souvent qu'ils sont peu ou mal couverts », a noté Jean-François Aubin, coordonnateur du *Tour d'y voir*, un bulletin quotidien d'information communautaire. « Ils réagissent négativement quand ils voient tout l'espace qui est accordé à certains groupes, comme les politiciens, par exemple, alors qu'ils ne sont pas capables d'attirer les médias. »

C'est peut-être parce que les groupes populaires ne s'y prennent pas de la bonne façon, laisse entendre Louise Rozon, directrice d'Option Consommateurs, qui n'a pas caché que son organisme entretient une très bonne relation avec les médias. « Les médias de masse sont des instruments qui permettent d'obtenir des changements concrets de la part des décideurs, qui lisent et sont influencés par les grands médias », estime-t-elle.

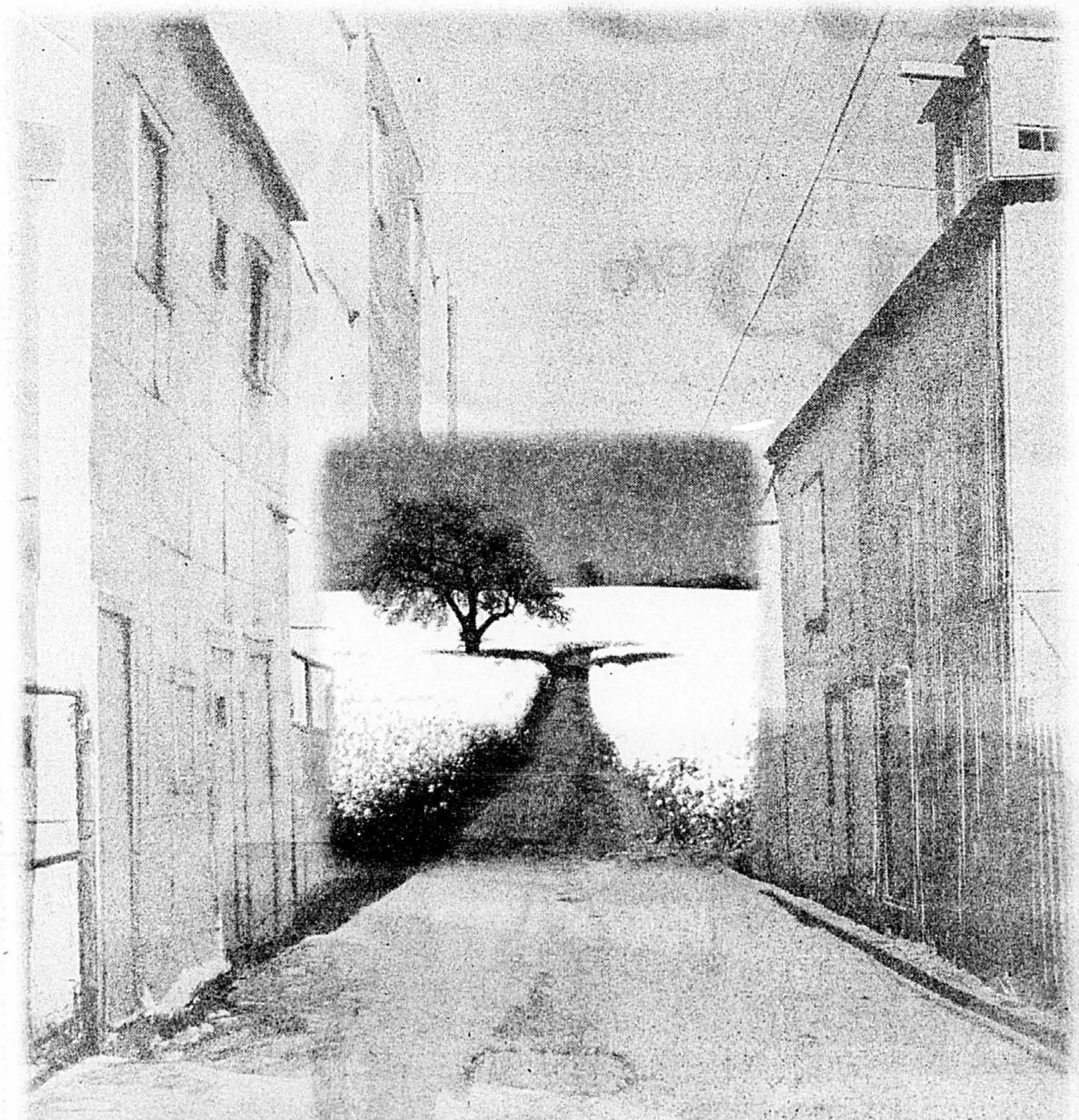
Les enquêtes-terrain qu'effectue Option Consommateurs ne manquent pas de piquer la curiosité des journaux, télés et radios. « Quand on invite les médias, ils sont au rendez-vous, parce qu'on amène toujours des faits nouveaux », a dit Mme Rozon.

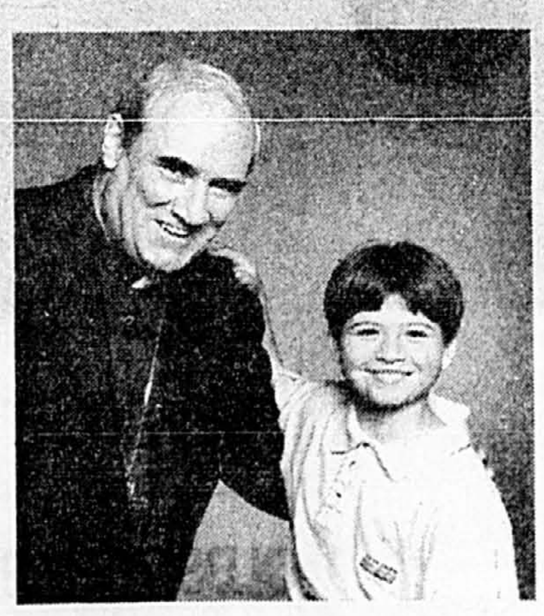
Les organismes communautaires ne sont pas sans torts, admet Jean-François Aubin, qui donne l'exemple des conférences de presse organisées sans égard aux heures de tombée. « Sauf qu'il faudrait peut-être que les médias aient le nez un peu moins collé sur la nouvelle du jour, sur l'immédiat et prennent un peu de recul », a-t-il dit à *La Presse* en marge de la rencontre. Une façon de faire qui, pense-t-il, permettrait de se rendre compte que les organismes sociaux, parce qu'ils travaillent sur le terrain, sont souvent les premiers à constater les problèmes en émergence.

D'ici là, les grands médias ne s'intéressent aux activités communautaires « que s'il y a un aspect sensationnel ou qu'il y a un bon président d'honneur ! », lance en boutade Pierre Pagé, coordonnateur des Tournées Virage.

Demain faites un don à

La campagne pour nos enfants





Le cardinal Jean-Claude Turcotte et **Julien Bernier-Pelletier** (Bouscotte) ont accepté avec enthousiasme de parrainer une collecte de fonds qui permettra à des jeunes de quartiers défavorisés de Montréal de séjourner dans des camps de vacances cet été. Tous les dons seront remis à la Fondation du CLSC des Faubourgs, un organisme qui vient en aide aux enfants défavorisés.

Demain 14 mai, de 6 h à 19 h, les employés de la radio et de la télévision de Radio-Canada vous attendent aux points de collecte suivants :

- Maison de Radio-Canada, 1400, boul. René-Lévesque Est
- Petro-Canada, face à la station de métro Radisson
- Petro-Canada, face à la station de métro Henri-Bourassa
- Petro-Canada, près de l'Hippodrome de Montréal

FONDATION DU CLSC DES FAUBOURGS

Radio-Canada

2631595

Assemblée publique

MONTRÉAL c'est toi ma ville!

Commission des finances et du développement économique

Étude publique du plan d'action sur les immeubles vacants et barricadés à Montréal

Date : Le lundi 1er juin 1998
Lieu : Salle du conseil de l'hôtel de ville
275, rue Notre-Dame Est
(Métro Champ-de-Mars)
Heure : 19 h

L'assemblée comprend une période de questions et de commentaires du public. Les personnes qui désirent participer sont invitées à s'inscrire à l'entrée de la salle dans les 30 minutes précédant l'assemblée.

Renseignements et documentation :

Division du soutien aux élus, aux commissions et aux comités
Service du greffe
275, rue Notre-Dame Est, bureau R.134
Montréal H2Y 1C6
Tél. : 872-3770
Téléc. : 872-9964

La documentation est également disponible dans les bureaux Accès Montréal.

Le greffier,
Me Léon Laberge

2606823



Denise Péloquin représentera le Québec

Sélectionnée par un jury composé de représentants des milieux des affaires, académique et médiatique, **Denise Péloquin** représentera le Québec à la finale canadienne du Programme Distinction de l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières, qui se tiendra le 27 juin prochain au Mont-Tremblant.

Le Programme Distinction rend hommage aux conseillers en placement qui incarnent les plus hautes normes de dévouement et de professionnalisme dans l'industrie des valeurs mobilières.

Denise s'est méritée cette reconnaissance d'excellence grâce à sa détermination, à la très grande qualité du service qu'elle donne à sa clientèle et à son dévouement, tant auprès de l'industrie que de la communauté en général.

À l'emploi de la succursale Montréal de ScotiaMcLeod depuis 1985, Denise est co-fondatrice du Réseau financier pour femmes ScotiaMcLeod dont le but premier est la dissémination d'informations pertinentes sur les placements.

Au nom des membres de ton équipe, **Lyne Guérer et Jacques Lessard**, ainsi qu'en celui de tous tes collègues, nous souhaitons t'exprimer Denise combien nous sommes fiers de toi et de tes réalisations. Tu as tout notre appui pour la finale nationale.

ScotiaMcLeod *Partenaires à vie*™ Membre FCPE

2630606

Hydro-Québec aurait planifié la ligne Des Cantons-Hertel afin d'exporter aux États-Unis

ANDRÉ NOËL

Le Grand Conseil des Cris a révélé l'existence d'un document d'Hydro-Québec, hier, qui montre que la ligne projetée de 735 kilovolts entre l'Estrie et Montréal servira à l'exportation d'électricité aux États-Unis, malgré les démentis de la société d'État.

Le document a été déposé vendredi par Trans-Énergie, une division d'Hydro-Québec, à une conférence sur la vente et l'achat d'électricité au Canada. Une carte, intitulée « New transmission routes under study to markets outside Quebec », montre en pointillé la ligne projetée entre les postes Des Cantons (Estrie) et Hertel (sud de Montréal).

Puis, au milieu de cette ligne, la carte indique le futur poste de la Montérégie, duquel part une autre ligne, toujours en pointillé, vers le Vermont.

Joint par *La Presse*, Steve Flanagan, porte-parole d'Hydro-Québec, a continué de nier que la ligne Des Cantons-Hertel était conçue pour l'exportation. « Le projet présenté est destiné à des fins de raffermissement du réseau en Montérégie. Le document du 8 mai évoque seulement des projets éventuels, comme on le fait constamment. »

Pourquoi alors une ligne de 735 kV, soit la plus haute puissance utilisée dans le transport d'électricité, alors que les lignes régionales n'ont jamais plus de 315 kV (comme celle qui est prévue en Outaouais) ?

« Les besoins sont importants en Montérégie, a dit M. Flanagan. Il faut s'assurer de transporter le plus d'électrons possible. Cette ligne permettra de transporter 2000 mégawatts. »

Bill Namagoose, directeur général du Grand Conseil des Cris, affirme qu'Hydro-Québec est « malhonnête ». « Les lignes de 735 kV sont faites pour l'exportation, mais Hydro ne veut pas l'avouer. Elle dit aux abonnés de la Montérégie : voilà une ligne régionale ! Dans les faits, ces abonnés se brancheront à une ligne pour l'exportation. »

Philippe Raphals, du centre Hélios, a pris connaissance d'un autre document qui montre que la ligne Des Cantons-Hertel servira à l'exportation. Ce document, qui date de 1995, a circulé aux audiences du Public Service Board of Vermont, qui étudiait un contrat d'importation d'électricité conclu par la Green Mountain Power auprès d'Hydro-Québec. La construction d'une ligne entre le Vermont et le poste de Saint-Césaire (qui se trouvera sur le passage de la ligne Hertel-des Cantons) est là aussi évoqué.

Le Grand Conseil des Cris a émis un communiqué, hier, pour soutenir l'opposition du comité des citoyens de la municipalité régionale de Val-Saint-François à la construction de la ligne Des Cantons-Hertel. Ce comité estime que la ligne va défigurer un des plus beaux paysages du Québec. Il déplore l'absence d'audiences publiques et demande que la MRC refuse d'émettre un certificat de conformité, indispensable pour les travaux.

« Le nouveau poste de la Montérégie sera une super-station, qui pourra alimenter le Vermont, quand cet État voudra ajuster ses lignes, a dit le porte-parole du comité, René Pelletier. Le document obtenu par les Cris confirme nos soupçons. On a toujours dit qu'une ligne aussi grosse n'était pas conçue pour servir seulement la Montérégie. »

Le comité de citoyens soutient qu'Hydro-Québec se montre démagogue en affirmant que cette ligne doit être construite immédiatement pour protéger la Montérégie contre une nouvelle tempête de pluie verglaçante. Environnement Canada estime que la tempête de l'hiver dernier était un accident météorologique exceptionnel. Rien ne laisse croire qu'il pourrait se reproduire de sitôt. « Hydro peut prendre le temps de consulter la population », dit M. Pelletier.

Journaliste japonaise agressée à Québec

Presse Canadienne
QUÉBEC

Circonstances plutôt gênantes pour les ambassadeurs touristiques de Québec. Une journaliste japonaise de 24 ans, qui participe à la foire touristique Rendez-vous Canada 1998, a été droguée au PCP et battue lundi soir par un homme de Sainte-Foy.

C'est un automobiliste qui a alerté les policiers après avoir aperçu l'homme et la femme se bousculer en pleine rue. Il a alors immobilisé sa voiture et demandé si tout allait bien. « Oui, oui, a répondu le présumé agresseur, c'est ma copine. »

Le bon Samaritain a quand même signalé le 911. À l'arrivée des policiers, quelques minutes plus tard, la jeune dame gisait sur le sol, inconsciente. Elle a été transportée à l'Hôtel-Dieu de Québec, où son état est jugé stable. Le suspect, 36 ans, a été arrêté peu après et devrait comparaître ce matin.

L'histoire avait débuté un peu plus tôt, dans un restaurant du quartier Petit-Champlain, autour d'un café. À son insu, le suspect a versé du PCP, une drogue hallucinogène, dans la tasse de la Japonaise. Il aurait ensuite insisté pour raccompagner la victime à son hôtel, prétextant connaître un raccourci. Chemin faisant, il est devenu violent.

Si vous êtes atteint de cancer, de maladie cardiaque, de la maladie de Lou Gehrig ou d'une autre maladie mortelle connue, mettez l'argent de votre assurance-vie à profit pour réaliser vos rêves :

- faire le tour du monde en famille;
- régler votre hypothèque;
- bénéficier d'un traitement médical;
- obtenir des soins à domicile;
- vous mettre à l'abri des soucis d'argent;
- vivre des moments précieux avec vos proches.

Votre espérance de vie est de cinq ans ou moins et vous détenez une assurance-vie individuelle ou collective de 10 000 $ et plus, nous pouvons vous établir une marge de crédit ou encore nous pouvons racheter votre police en tout ou en partie, ce qui vous permettra de profiter au maximum des années à venir.

Services d'Avantages Anticipés ABC, est une société dont l'objectif est de venir en aide aux personnes atteintes de maladie mortelle. Les dossiers sont traités en toute confidentialité.

Appelez en toute confiance
Montréal :
[514] 844.3522
Sans frais :
1 888 222.2321

abc@abccorp.qc.ca
1010, rue Sherbrooke Ouest, bureau 718
Montréal (Québec) H3A 2R7

ABC SERVICES D'AVANTAGES ANTICIPÉS

PARCE QUE VOTRE QUALITÉ DE VIE COMPTE AVANT TOUT.

2631428

VOTRE MALADIE INCURABLE NE DOIT PAS DÉTRUIRE VOS RÊVES!



BUREAU EN GROS
Articles de bureau • Bas prix d'entrepôt
LES PRIX LES PLUS BAS CHAQUE JOUR, GARANTI !

ÉCHANGEZ VOTRE FAUTEUIL DE BUREAU DÉSUET !

Apportez-nous votre fauteuil de bureau désuet ou une partie du fauteuil et obtenez une remise de 25$ sur l'achat d'un nouveau fauteuil annoncé sur cette page !*

Tenex SOUS-CHAISES
REMISE DE 5 $!
sur tout sous-chaise à l'achat de tout fauteuil/chaise Global annoncé sur cette page*
DE 18,99 À 49,99
• Notre nouvelle gamme de sous-chaises comprend les formats suivants : 36 po x 48 po ou 45 po x 53 po pour tapis à poils courts, 45 po x 53 po pour tapis à poils courts-moyens, 46 po x 60 po pour tapis à poils moyens, 45 po x 53 po antistatique et pliable ou 45 po x 53 po sans crampons pour linoléum, carreaux, bois ou ciment
• Tous les sous-chaises ont Ramped Edge® et une garantie à vie (Détails en magasin); les sous-chaises pour tapis ont Gripper® Back



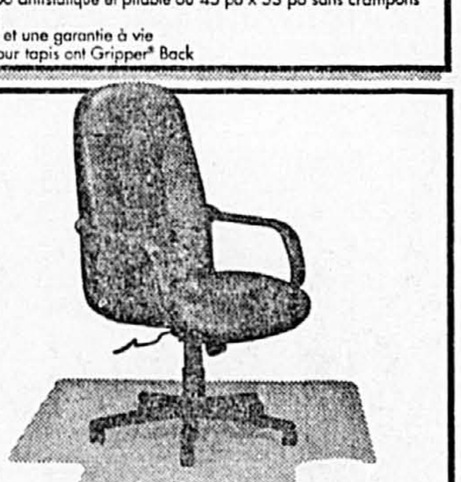
CUIR** — FABRIQUÉ AU CANADA — GLOBAL
FAUTEUIL DE DIRECTION
• **Siège et intérieur du dossier recouverts de cuir
• Inclinaison blocable; réglage de la hauteur
38536
149,99



ERGONOMIQUE — FABRIQUÉ AU CANADA — GLOBAL
CHAISE FONCTIONNELLE DE LUXE
• Accoudoirs à hauteur réglable
• Support lombaire
• Gris ou bleu marin
39867/39868
199,99



CUIR** — FABRIQUÉ AU CANADA — GLOBAL
FAUTEUIL DE DIRECTION
• **Siège et intérieur du dossier recouverts de cuir
• Inclinaison blocable avec tension réglable; réglage pneumatique de la hauteur
• Noir ou bourgogne
39855/39857
199,99



ADIEU DÉSUET !
dossier brisé ?
siège mou ?
accoudoirs douloureux ?
roulettes bloquées ?



BONJOUR NOUVEAU !

DE DIRECTION — FABRIQUÉ AU CANADA — GLOBAL
FAUTEUIL DE LUXE INCLINABLE
• Siège et dossier anatomiques
• Contrôle de l'ajustement de la tension et inclinaison blocable
• Réglage pneumatique de la hauteur
• Bleu marin ou bordeaux
30698/30699
229,99



DE DIRECTION — FABRIQUÉ AU CANADA — GLOBAL
FAUTEUIL DE DIRECTION À DOSSIER HAUT
• Dossier, siège et accoudoirs anatomiques
• Inclinaison blocable à toute position
• Réglage pneumatique de la hauteur
• Gris ou nouveau vert
38843/41959
249,99



CUIR** — FABRIQUÉ AU CANADA — GLOBAL
FAUTEUIL DE DIRECTION
• **Siège et intérieur du dossier recouverts de cuir
• Réglage pneumatique de la hauteur
• Inclinaison blocable
34054
269,99



ERGONOMIQUE — FABRIQUÉ AU CANADA — GLOBAL
FAUTEUIL DE LUXE POUR OPÉRATEURS
• Réglage pneumatique de la hauteur, dossier inclinable et ajustable en hauteur
• Tension de l'inclinaison réglable, blocable
• Accoudoirs en T, ajustables
• Gris, noir ou framboise
21246/27064/27065
299$



DATE DE PARUTION : LE 13 MAI 1998

*Offre valable du 13 au 17 mai uniquement !

HEURES D'OUVERTURE :
LUN. À VEN. 8 h à 21h
SAMEDI 9 h à 17h
DIMANCHE 11 h à 17 h

Bureau en gros est fier de commanditer les Jeux olympiques spéciaux

SITE WEB
http://www.bureauengros.com

BUREAU EN GROS^MC Bureau en gros limitée Les articles peuvent varier des illustrations. ©The Business Depot Ltd. 1998

▶ BROSSARD 6555, boul. Taschereau ▶ DORVAL 3165, boul. des Sources ▶ GREENFIELD PARK 7344, boul. Taschereau ▶ LASALLE 7214, avenue Newman ▶ LAVAL 1600, boul. le Corbusier / 3055, boul. le Carrefour (carrefour Laval) ▶ MONTREAL 301, St-Antoine ouest (à l'angle de Bleury) / 1035, rue du Marché-Central ▶ POINTE-CLAIRE 365, boul. Brunswick (dernière Fairview) ▶ ST-JEAN-SUR-RICHELIEU 1000, boul. du Séminaire ▶ ST-LAURENT 3660, boul. Côte-Vertu ▶ ST-LÉONARD 6800, rue Jean-Talon est / 4625, rue Jean-Talon est ▶ STE-HYACINTHE 3700, boul. Martineau Ouest

ENTREPOSE et ENTREPOSE PLUS sont des marques de commerce de Bureau en gros Limitée

LIVRAISON GRATUITE LE LENDEMAIN
ACHAT MINIMUM DE 50 $ • RÉGION DU MAGASIN SEULEMENT
POUR COMMANDER Téléphone : 1-800-668-6888
Télécopieur : 1-800-567-2260

2528857

La réforme de la loi sur les mineurs suscite du scepticisme au Québec

JEAN-FRANÇOIS BÉGIN

La réforme du système de justice des mineurs annoncée hier par la ministre fédérale de la Justice, Anne McLellan, est accueillie avec une bonne dose de scepticisme au Québec, où plusieurs mesures proposées sont déjà en place depuis plusieurs années.

« C'est une opération essentiellement politique, estime Jean Trépanier, professeur à l'école de criminologie de l'Université de Montréal. Toute la remise en question de la Loi sur les jeunes contrevenants a commencé en 1993, quand le Parti réformiste en a fait un enjeu électoral à la suite de quelques crimes choquants commis par des mineurs. »

La stratégie dévoilée à Ottawa prévoit notamment le remplacement de la Loi sur les jeunes contrevenants, adoptée en 1985 et amendée à trois reprises depuis, par un nouveau texte législatif plus sévère à l'endroit des jeunes criminels violents.

« Le problème de la Loi sur les jeunes contrevenants réside davantage dans l'application qui est faite de la loi que dans la loi elle-même », dit Normand Bastien, directeur général du Centre communautaire juridique de Montréal, dont il dirige également la division jeunesse depuis plusieurs années.

Il reconnaît toutefois qu'il existe dans le public, surtout hors Québec, un courant en faveur d'une plus grande sévérité à l'endroit des jeunes contrevenants. « C'est dû à une méconnaissance de la loi, pense-t-il. Par exemple, tout le monde croit que les « juvéniles » n'ont pas de casier judiciaire, alors qu'ils en ont un à vie. »

Un des changements proposés ferait passer de 16 à 14 ans la limite d'âge des jeunes contrevenants présumés passibles de peines pour adultes, soit ceux accusés de meurtre, de tentative de meurtre, d'homicide involontaire coupable et d'agression sexuelle grave, incluant la récidive d'infractions violentes graves. Jean Trépanier voit des conséquences néfastes dans une telle approche. « En envoyant des jeunes de cet âge dans le réseau adulte, on risque de favoriser leur criminalisation », craint-il.

La publication des noms de tous les mineurs de 14 ans et plus reconnus coupables et passibles d'une peine pour adultes serait également possible, une mesure qui semble recueillir bien peu d'appuis au Québec. « Nous avons toujours eu des réserves par rapport à la publication des noms des jeunes délinquants, a confié le président de l'Association des directeurs de police du Québec, Lorrain Audy. Je cherche un avantage, mais je n'en vois pas. »

Se disant très sceptique face à l'utilité de la divulgation des noms, Jean Trépanier pense même que ce genre de mesure pourrait avoir des effets pervers. « Le jeune qui fait *La Presse* ou *Le Journal de Montréal* devient « quelqu'un » dans un gang d'ados, dit-il. On pourrait craindre que des jeunes se mettent à en faire plus pour passer dans le journal. »

Les seuls échos vraiment favorables quant au renouvellement de la loi sont venus du président de la Fraternité des policiers de la CUM, Yves Prud'homme. « La loi actuelle est insuffisante, elle n'a pas assez de mordant », a-t-il dit lors d'un entretien téléphonique. M. Prud'homme n'avait pas pris connaissance des détails de la stratégie, mais il s'est montré satisfait de l'intention de la ministre McLellan d'élargir aux jeunes de 14 et 15 ans la possibilité de purger une peine d'adulte pour les crimes graves. « S'il y un changement qui resserre la loi, on ne peut pas être contre », a-t-il déclaré.

La stratégie de la ministre prévoit aussi le développement, pour les contrevenants non violents, de mesures alternatives à l'incarcération et l'imposition de peines communautaires. Tant M. Trépanier que Me Bastien applaudissent, mais ils soulignent que le Québec est déjà à l'avant-garde dans ce domaine par rapport aux autres provinces.

La Presse a aussi voulu connaître l'opinion du Barreau du Québec, mais le porte-parole Léon Bédard a indiqué que l'ordre des avocats ne ferait aucun commentaire avant quelques semaines.

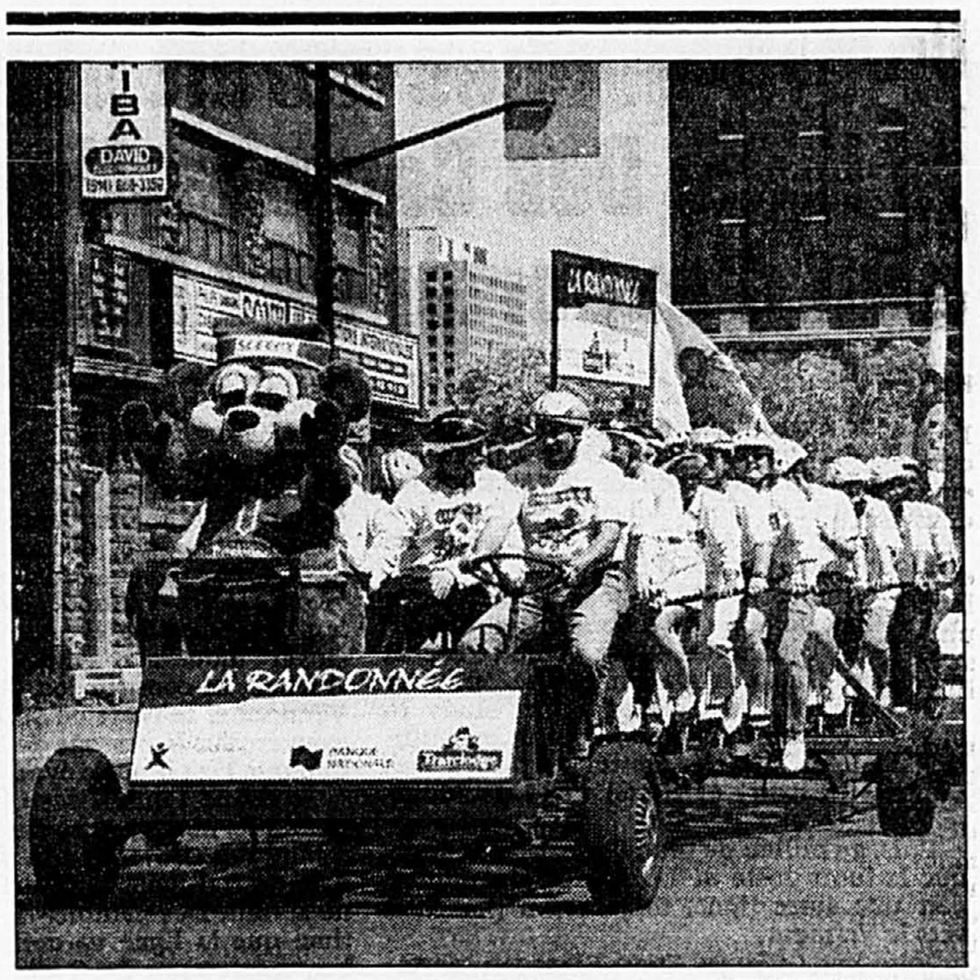


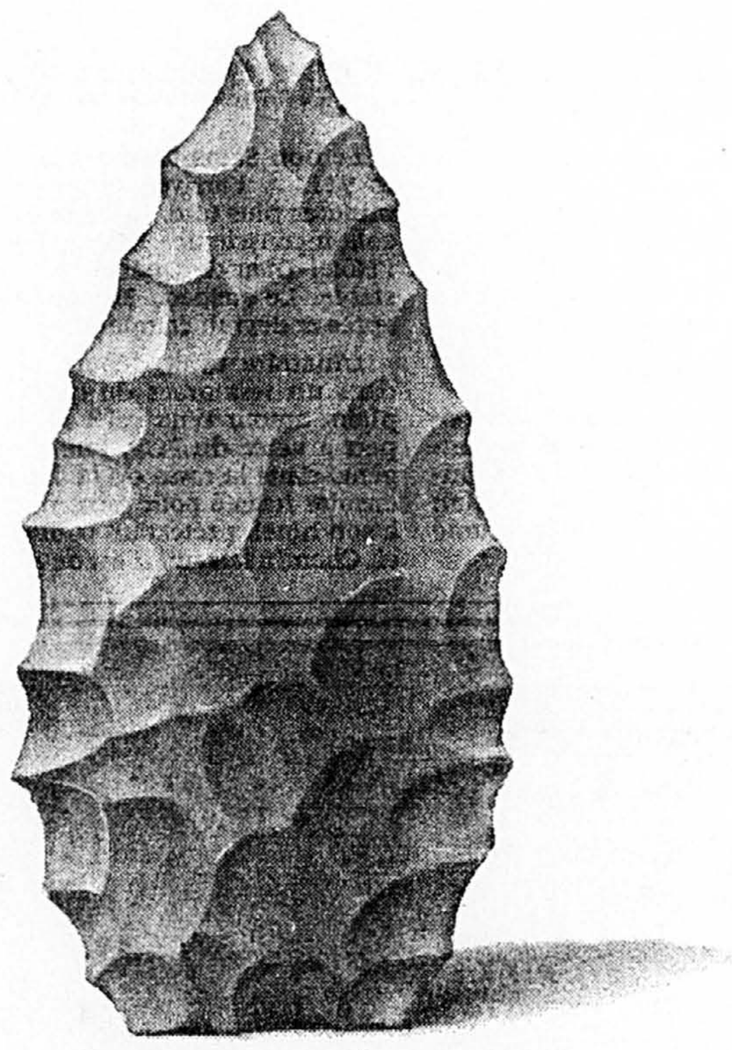
PHOTO ROBERT NADON, *La Presse*

Une balade utile

C'est à bord de ce méga-vélo à 30 places que 750 personnes participeront d'ici le mois de juin à la Randonnée de l'ourson Sleepy, au profit de la Fondation de la recherche sur les maladies infantiles. L'an dernier, la randonnée a permis d'amasser 32 000 $, somme que les organisateurs espèrent doubler cette année. Le méga-vélo visitera plusieurs villes du Québec au cours des prochaines semaines. Pour participer, il faut obtenir une commandite minimum de 50 $ pour les particuliers et de 100 $ pour les entreprises. On peut joindre la Fondation au 1-800-565-2358.



Téléphone



Vista 350

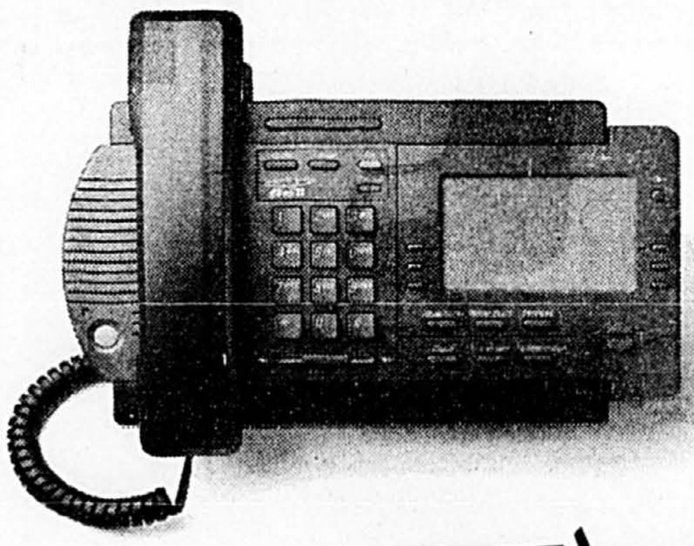
Le Vista† 350 est le téléphone le plus évolué qui soit. Un outil simple et polyvalent, conçu pour s'adapter à tous les services de Bell. Par exemple, avec son voyant lumineux qui vous indique si vous avez des messages, c'est le complément idéal du service *TéléRéponse*MC Bell. Mettez la main dès aujourd'hui sur le Vista 350. Il est taillé sur mesure pour qui veut ce qui se fait de mieux, sans avoir à se casser la tête.

EN MAI, FAITES D'UNE PIERRE DEUX COUPS.

PROFITEZ DE L'OFFRE DU PLAN D'ENTRETIEN PROLONGÉ À L'ACHAT DU VISTA 350, LE PLUS ÉVOLUÉ DES TÉLÉPHONES.

OBTENEZ UN MOIS GRATUIT EN VOUS ABONNANT AU SERVICE *TÉLÉRÉPONSE**, LE PLUS ÉVOLUÉ DES RÉPONDEURS.

Faites le 1 888 702-6363 ou passez dans un magasin *Téléboutique*MC Bell avant le 31 mai.



Bell

†Marque de commerce de Northern Telecom. *Offert là où la technologie le permet.

Communiquez comme personne

2632108

Bois-Francs
Asbestos
Bois-Francs Électronique inc.
561, 1re Avenue
Drummondville
Les Promenades Drummondville
Victoriaville
Victoriaville Photo
136 rue Notre-Dame Est

Estrie
Granby
Les Galeries Granby
Sherbrooke
Carrefour de l'Estrie
Magog
Dumoulin Magog
1739, rue Sherbrooke Est
Sherbrooke
Cellulaire +
785, rue King Est

Lanaudière
Joliette
Les Galeries Joliette
Repentigny
Les Galeries Rive-Nord

Laurentides
Saint-Jérôme
Carrefour du Nord
Sainte-Agathe-des-Monts
Photo Côté inc.
8, rue de l'Hôtel-de-Ville

Laval
Carrefour Laval
Centre Laval

Montérégie
Brossard
Mail Champlain
Châteauguay
Centre d'achats régional de Châteauguay
Delson
Les Entreprises NBM inc.
69, boul. Georges-Gagné
Sorel
Papeterie Richelieu inc.
72, rue du Roi
Longueuil
Place Longueuil
Saint-Jean-sur-Richelieu
Carrefour Richelieu
Saint-Bruno
Les Promenades Saint-Bruno
Saint-Hyacinthe
Les Galeries de Saint-Hyacinthe
Valleyfield
Centre d'achats de Valleyfield
Beloeil
Cellulaire +
559, boul. Wilfrid-Laurier

Montréal
Place Alexis-Nihon
Complexe Desjardins
Plaza Côte-des-Neiges
Tour Jean-Talon
Place Dupuis
Place Versailles
Anjou
Les Galeries d'Anjou
Saint-Léonard
Centre commercial Le Boulevard
Pointe-Claire
Centre Fairview Pointe-Claire
LaSalle
Carrefour Angrignon
Montréal-Nord
6000, boul. Henri-Bourassa Est
Saint-Laurent
Place Vertu
Pointe-aux-Trembles
Communication Idéale
12530, rue Sherbrooke Est
Saint-Laurent
J.G. Communication ltée
245, chemin de la Côte-Vertu
Pincourt
Radio St-Hubert Faubourg de l'Île
101, boul. du Cardinal-Léger
Mont-Royal
Total Com.
2305, chemin Rockland
Lachute
Centre Luminaire
575, rue Principale

Outaouais
Gatineau
Les Promenades de l'Outaouais
Hull
Village Place Cartier
Aylmer
Papeterie Thibo inc.
181, rue Principale

Rive-Nord
Saint-Eustache
Place Saint-Eustache
Rosemère
Place Rosemère
Terrebonne
Les Galeries Terrebonne

Un médicament contre les crises d'allergie en rupture de stock dans tout le Québec

MARIE-FRANCE LÉGER

Le seul médicament facile d'utilisation pour traiter les crises aiguës d'allergie (anaphylaxie), l'EpiPen, est en rupture de stock dans les centres de distribution et dans les pharmacies, partout au Québec.

La compagnie Allerex fera parvenir le médicament demain ou jeudi chez les grossistes, qui tenteront à leur tour de les acheminer jeudi ou vendredi dans les pharmacies. Quand à l'EpiPen pour enfants (Jr), il ne sera pas disponible avant quelques jours, voire le milieu de la semaine prochaine, en pharmacie.

« En 40 ans, mon acheteur me dit qu'il n'a jamais vu un rappel de produits dont les conséquences soient aussi importantes. Notre centre de distribution de Montréal n'a plus d'EpiPen », a indiqué Annie Lalonde, porte-parole du distributeur Medis, qui approvisionne les pharmacies Uniprix et Essaim et d'autres maisons indépendantes. « C'est la première fois qu'une chose pareille arrive pour un médicament aussi important », a constaté de son côté Christiane Maillé, pharmacienne au siège social de Pharmaprix.

EpiPen est en effet le seul médicament de ce type sur le marché qui ne nécessite aucune injection avec une seringue (contrairement au produit Anakit par exemple, chez Bayer), et qui peut même être utilisé par un enfant. Par sa prise facile, ce médicament peut éviter des réactions allergiques graves, voire mortelles, dues notamment aux arachides, à certaines protéines, comme les oeufs, et aux piqûres de guêpes. Les enfants allergiques transportent souvent le médicament sur eux, à la garderie ou à l'école.

Le rappel des produits EpiPen a commencé en fin de semaine dernière lorsque la compagnie Allerex a invité les utilisateurs à retourner les unités faisant partie des lots 7C5238 Jr et 7C5376 Jr, en plus des lots pour adultes portant les numéros 7C6214 et 7C6279. Ces unités pourraient ne pas délivrer les doses requises et conduire à la mort de la personne en crise.

Marie Rivard, mère d'une jeune fille allergique aux oeufs, a expliqué hier à *La Presse* avoir failli perdre son enfant récemment puisque l'EpiPen fautif n'avait pas l'efficacité voulue. Résultat, la jeune fille a passé deux jours aux soins intensifs.

Aujourd'hui, les pharmaciens se retrouvent donc dans la fâcheuse position de recommander à leurs clients d'utiliser le médicament rappelé en cas de besoin parce que l'EpiPen, nouvelle version, n'est pas encore en magasin.

« La situation est préoccupante », a avoué de son côté hier Richard Mayrand, vice-président aux activités professionnelles pour le Groupe Jean Coutu. Les 120 succursales n'ont plus d'EpiPen sur leurs tablettes. Commande a été passée auprès de la compagnie pour recevoir le médicament au plus vite, d'ici la fin de la semaine. « Pour les enfants, on ne les aura pas avant mercredi prochain. Le conseil que je peux donner, c'est de garder l'EpiPen que la compagnie a rappelé et de l'utiliser en cas de crise. C'est mieux une petite dose que rien du tout. Il faut en tout cas se renseigner auprès de son pharmacien ou de son médecin », a-t-il indiqué.

Selon Pierre Boucher, pharmacien au siège social d'Uniprix, la situation serait apparemment la même dans plusieurs pays. « C'est la première fois que je vois une chose pareille, où on n'est pas capable de trouver un produit de remplacement à un médicament », a-t-il souligné.

LA SUPER VENTE SE POURSUIT

OXYGEN Modèle ATV 1
pour homme ou femme
ABEC 5, BOSS V8
roues 76 mm, bottes lacées
199,95 $

OXYGEN
Modèle XE 3.1 ou 5.1 junior
Grandeurs 22 à 23,5
79,95 $ (pour fin d'illustration)

ROLLERBLADE
Modèle Lightning
pour adulte
Grandeurs 6 à 12
79,95 $

ROLLERBLADE
Modèle Fusion
Avec frein ABT
199,95 $

ULTRA WHEELS
Modèle Sonic
ABEC 1 (démontable)
Roues 72 mm, frein DBS ajustables
Grandeurs 5 à 12
99,95 $

ROLLERDERBY
Modèle BX 5000
ABEC 3
Roues 80 mm
159,95 $

2633654-M

CHEZ LE PLUS GRAND MAGASIN DE PATINS À ROUES ALIGNÉES EN AMÉRIQUE
OBERSON
Lun. au merc. : 10 h à 18 h • Jeu./vend. : 10 h à 21 h • Sam.: 9 h à 17 h • Dim.: Midi à 17 h
1355, Des Laurentides, Laval
2633654

ICONN • OBRIEN • WAKETECK • FULLTILT • THRUSTER • LIQUID
LAUNCH PAD • HARD LINE
LA SKI • SUB ROSA • RAINBOW
O'NEILL • BARE • RIPCURL • MICA • DAKINE • OKESPOR
Au Vent Fou
où vous trouverez le plus grand choix à prix d'entrepôt
• Wakeboards • Wet Suits
• Tubes • Planches à voile
Montréal 640-3001
3839, boul. St-Jean-Baptiste Sud
2633438 2629253

Un concept à découvrir...
Trois étages d'idées à parcourir...
Entreprise familiale
N'oubliez pas de consulter notre encart dans La Presse de samedi 16 mai.
Ce sera un plaisir de vous servir !
2636833 81406
AMEUBLEMENT ANDRÉ PERRAULT INC.
3960, rue Bélanger Est (près de Pie IX) Mtl • Tél.:(514) 725-5245

« Acheter là, tout de suite ? Pas pour moi ! »

On vous bouscule ? Il faut vous décider maintenant sinon vous manquerez l'affaire du siècle? Pas au Relais. Voilà pourquoi vous apprécierez à quel point nous respectons votre rythme.

Vous apprécierez aussi les valeurs qui inspirent notre nouvelle équipe de conseillers : la franchise et l'honnêteté, le respect, l'écoute des besoins. Vous pensez qu'il faut payer plus cher pour un tel service ? Détrompez-vous, nous offrons aussi les meilleurs prix qui soient...

Gilles Pruneau, *37 ans, propriétaire d'un Z71 3 portes 98 acheté au Relais*

Le Relais
CHEVROLET • OLDSMOBILE
PARCE QUE VOUS ÊTES EXIGEANT
9411, avenue Papineau (au nord de la Métropolitaine, tout près de Laval) 384-6380
2635596



MODULES EN GESTION ET CERTIFICATS

Donnez de l'élan à votre carrière

Dans le cadre de ses programmes de certificat, l'École des HEC offre maintenant des modules en gestion. Il s'agit de blocs de quelques cours seulement – généralement 3 ou 4 – répondant à des besoins très précis de formation.

LES MODULES EN GESTION

Concision : 3, 4 ou 5 cours seulement
Pertinence : formation pratique
Reconnaissance : attestation d'études des HEC

NOUVEAUX MODULES OFFERTS :

- Développement d'applications informatisées
- Entrepreneurship
- Gestion financière des entreprises
- Internet dans les organisations
- Planification financière personnelle
- Titres financiers et gestion de portefeuille

AUTRES MODULES OFFERTS :

Bureautique et gestion, Éléments de gestion d'un commerce de détail, Qualité totale, Recrutement de personnel, Fiscalité, Gestion comptable pour PME, Marketing au consommateur, Environnement du commerce international, Gestion des équipes de travail, Relations de travail, Gestion de la rémunération, Gestion de la performance, Habiletés de supervision, Planification et contrôle de la production et des stocks, Approvisionnement, Gestion optimale de la production.

ADMISSION – AUTOMNE 1998

Certificats et modules
Date limite : 15 mai

LES CERTIFICATS HEC

- Administration
- Commerce de détail et distribution
- Commerce international
- Comptabilité professionnelle
- Gestion comptable des organisations
- Gestion d'entreprise
- Gestion des opérations et de la production
- Gestion des ressources humaines
- Gestion du marketing
- Gestion financière RENOUVELÉ
- Informatique pour gestionnaire
- Supervision de personnel

École des Hautes Études Commerciales
3000, chemin de la Côte-Sainte-Catherine
Montréal (Québec) H3T 2A7
(514) 340-6151
certificat@hec.ca
http://www.hec.ca

HEC

2632782

La nomination douteuse de Drouin aux affaires internes

ROLLANDE PARENT
Presse Canadienne

Le sergent Yvon Drouin a été sélectionné pour devenir enquêteur aux affaires internes de la Sûreté du Québec quelques mois à peine après avoir été mêlé à un incident survenu à la sortie d'un bar de Saint-Anicet alors qu'il était en état d'ébriété.

Des documents déposés hier devant la commission Poitras démontrent que le policier Drouin était le patron du poste de la SQ de Huntingdon quand le 17 mai 1995 a eu lieu une altercation entre un citoyen et l'enquêteur John Spada, un subalterne de M. Drouin. Le policier Rodrigue Clavet était également présent.

M. Drouin a été tout de même recommandé pour obtenir le poste d'enquêteur interne par le directeur des affaires internes du moment, Jean Thébault, qui poursuivait hier son témoignage.

Enquête sur la SQ

Interrogé la semaine dernière sur cette décision, M. Thébault avait indiqué avoir vérifié s'il existait des antécédents criminels, déontologiques et disciplinaires à l'égard de M. Drouin avant de recommander sa nomination et que l'analyse qu'il en avait faite répondait « à toutes les règles et normes ».

Il disait avoir été informé que M. Drouin avait éprouvé « un problème de boisson il y a 20 ans » et qu'il n'y avait rien d'autres que des « mémèrages » et « commérages ». M. Thébault avait dit avoir le souvenir qu'« un événement a été subi après qu'on l'a sélectionné ». Le rapport d'enquête dans cette affaire menée par ses troupes des affaires internes, en mai, porte pourtant la signature de M. Thébault. La sélection de M. Drouin a été faite en septembre suivant.

L'incident auquel a été mêlé le policier Drouin met en cause l'enquêteur John Spada, un des policiers qui a participé à une perquisition (rue Quévillon) chez l'un des Matticks en mai 1994. Celui-ci a refusé de fournir son emploi du temps ce jour-là malgré les demandes répétées des enquêteurs Louis Boudreault, Hilaire Isabelle et Bernard Arsenault. Ils avaient été chargés de faire la lumière sur les bavures policières commises dans l'enquête Matticks. La juge au dossier avait acquis la conviction que des policiers avaient fabriqué de la preuve pour mieux incriminer les Matticks de l'importation de 26 tonnes de haschisch. Les policiers Drouin et Spada étaient accompagnés le soir de l'altercation à Saint-Anicet du policier Rodrigue Clavet qui participait également à la perquisition menée rue Quévillon.

Dans les heures qui ont suivi l'accrochage à Saint-Anicet, le même John Spada a dit à l'agent Gilissen, intervenu à la demande du citoyen malmené, qu'il allait se retrouver six pieds sous terre, comme l'indique le rapport d'enquête à ce propos. Le 29 mai 1995, M. Spada a été relevé de ses fonctions qu'il a retrouvées le 6 juillet suivant.

Comme une enquête criminelle a été déposée le 6 juillet, le service des enquêtes internes dirigé par M. Thébault a ouvert un dossier disciplinaire plusieurs semaines plus tard. Finalement le 13 octobre suivant, le capitaine Jean Thébault écrit dans une note « compte tenu qu'une enquête opérationnelle a été effectuée par les affaires internes dans ce dossier, aucune enquête administrative ne sera complétée ». M. Thébault devrait s'expliquer là-dessus aujourd'hui.

Par ailleurs, le témoin Thébault maintenant directeur du service de police de Lachute, a été interrogé sur le sort réservé à Mario Simard — qui avait décidé de collaborer à l'enquête interne en disant qu'il s'était parjuré dans le dossier Matticks, à la demande des enquêteurs Pierre Duclos et Dany Fafard — comparativement à celui réservé aux policiers accusés de fabrication de preuve, de faux témoignages et d'incitation au parjure.

Après leur acquittement, les quatre policiers ont été réintégrés dans des fonctions administratives tandis que Mario Simard a été relevé de ses fonctions. « Je crois M. Simard. Le jury ne l'a pas cru quand il a dit que Duclos lui a demandé de mentir, mais moi je le crois ». a dit M. Thébault. Ce commentaire n'a soulevé aucune objection.

« On constate que ceux qui parlent sont ceux qui paient. Ceux qui gardent le silence sont ceux qui obtiennent des promotions ou des cadeaux », a commenté Me Jean Keable.

Il faut refaire la côte des Éboulements, dit un expert

Presse Canadienne
CLERMONT

À moins d'un resserrement des mesures d'entretien des systèmes de freinage sur les véhicules lourds, une nouvelle tragédie est à prévoir d'ici une vingtaine d'années dans la Grande Côte des Éboulements, dans Charlevoix. Pour l'éviter, Québec n'a d'autres choix que d'investir dans la reconfiguration de la côte, puisque les travaux susceptibles de venir en aide à un véhicule en détresse sur le tracé actuel sont à toutes fins utiles irréalisables.

C'est ce qu'a soutenu hier le professeur Karsten Baas, un professeur à l'École polytechnique de Montréal, qui poursuivait son témoignage devant le coroner Luc Malouin, chargé entre autres de faire des recommandations pour éviter d'autres accidents mortels comme celui qui a coûté la vie à 44 personnes le 13 octobre dernier dans la côte des Éboulements. « Comme il ne faut pas compter sur une amélioration rapide du niveau mécanique des véhicules lourds, tout porte à croire que la Grande Côte sera le théâtre d'un nouvel accident grave », avance M. Baas.

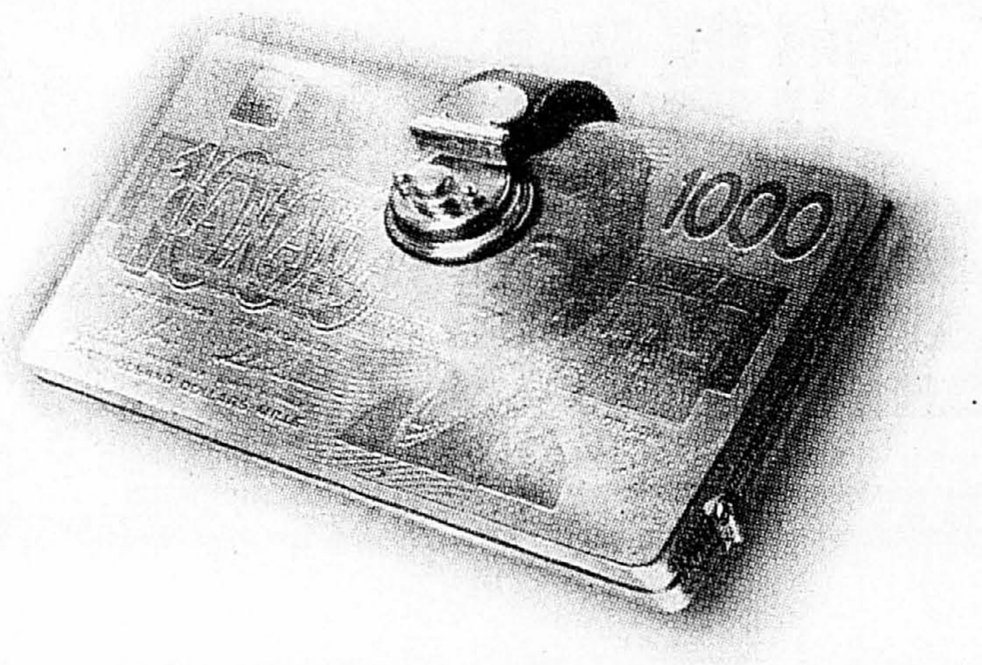
Le spécialiste en construction de routes appelé par le ministère des Transports à livrer ses conclusions sur la Grande Côte estime qu'une analyse des coûts-bénéfices justifie un investissement de 9,9 millions dans un quelconque projet susceptible d'améliorer de façon significative la sécurité des véhicules en détresse dans la côte.

Il évalue à 485 000 $ par décès le capital humain perdu lors d'un accident de la route, précise-t-il. En multipliant par le nombre de victimes le 13 octobre (44), il en arrive à la conclusion que l'accident d'autocar a coûté 20 millions à la société. Le spécialiste estime que certaines options, comme une route en lacet, sont à éliminer du revers de la main parce que les courbes seraient trop serrées, que le sol ne le permet pas et qu'au chapitre de l'environnement ce serait désastreux.

Pour ce qui est d'installer un lit d'arrêt dans la côte actuelle, il croit qu'encore là, les impacts sur l'environnement seraient énormes puisqu'il faudrait remblayer presque complètement la rivière du Seigneur.

M. Bass soutient que la côte actuelle est sécuritaire et qu'elle ne présente pas de problèmes pour un usager qui s'y présente avec un véhicule en ordre.

AUX PORTEFEUILLES QUI AVOUENT ÊTRE À L'ARGENT.



www.desjardins.com
AccèsD 1 800 CAISSES

Rendements (en date du 30 avril 1998)

Fonds Desjardins	1 an	2 ans	3 ans	5 ans
Croissance	42,97 %	21,66 %	22,38 %	S.O.
Marché américain	32,87 %	25,45 %	S.O.	S.O.
Dividendes	31,94 %	27,21 %	22,25 %	S.O.
Environnement	30,40 %	26,29 %	22,04 %	16,18 %

Les Fonds Desjardins les plus performants

Vous êtes fonceurs, nous aussi. Vous visez des rendements supérieurs, nous les avons. Les Fonds Desjardins les plus performants : la meilleure façon de placer votre argent dans le but avoué de faire de l'argent. D'ailleurs, y a-t-il une autre raison d'investir ?

Pour de francs conseils, bienvenue à la caisse.

Desjardins

Les Fonds Desjardins sont vendus au moyen d'un prospectus simplifié disponible dans les succursales de la Fiducie Desjardins et dans les caisses Desjardins seulement là où l'autorité compétente a accordé son visa. Il est important de le lire attentivement avant d'investir. La valeur liquidative par part et le rendement du capital investi fluctuent. Les rendements tiennent compte des variations dans la valeur des parts et du réinvestissement de toutes les distributions. Les rendements passés ne sont pas garants des rendements futurs. Les taux de rendement indiqués constituent le rendement total annuel composé réel compte tenu des variations dans la valeur des parts et du réinvestissement de toutes les distributions.

Les perles...
Une idée des plus cultivée

Sondage Léger & Léger 2 années consécutives

Perles des mers du sud et perles noires de Tahiti également disponibles.

Le plus grand choix au Québec.

À partir de **89 $**

2624557-H 2624565

Nos diamants et pierres précieuses sont sélectionnées par le Laboratoire gemmologique du Canada.

MONT BLANC TISSOT SEIKO LONGINES S.T. Dupont SWAROVSKI

LE PARCHEMIN
Mezzanine, Métro Berri UQAM, 1500, rue Berri, Montréal
845-5243 sans frais 1-800-667-6878

COLLÈGE Ahuntsic

COURS AUX ADULTES
Session AUTOMNE 1998

Préinscription :
19 mai au 11 juin 1998

Programmes offerts

- Construction et rénovation de bâtiments
- Estimation en imprimerie
- Finance
- Impression offset
- Infographie appliquée à l'imprimerie
- Instrumentation, automatisation et robotique
- Réfrigération, chauffage, ventilation et climatisation
- Sciences de la nature
- Sciences humaines
- Techniques administratives
- Techniques de micro-informatique
- Techniques en graphisme
- Techniques juridiques
- Télécommunications

Renseignements :

Conditions d'admission :
- détenir un diplôme d'études secondaires (DES) et avoir réussi les cours préalables ou l'équivalent.

Documents requis :
- une photocopie du relevé de notes du secondaire V et du collégial, s'il y a lieu, et un extrait de naissance.

Droits :
le montant total des droits est payable au moment de l'inscription en espèces ou avec cartes de crédit Visa et Mastercard ou avec carte de débit Paiement direct.
- Aucuns frais de scolarité pour les personnes inscrites à temps plein (gratuité scolaire).
- Possiblité de suivre certains cours le jour.
- Dans certains cas, formation de courte durée.
- Possibilité d'obtenir une aide financière (prêts et bourses).
- Service de reconnaissance des acquis.
- Documentation disponible au comptoir de l'Organisation de l'enseignement, local A-1320.

Heures d'ouverture :
du lundi au jeudi de8 h 30 à 19 h30.

COLLÈGE AHUNTSIC
Éducation permanente
9155, rue Saint- Hubert, Montréal (Québec) - H2M 1Y8 - Téléphone : (514) 389-5921, poste 2223 ou 2228

2637231

Toute la ville en parle !





Corolla 229 $ par mois/ location 48 mois*

0 $ COMPTANT

COMPTANT**	MENSUALITÉS
0 $	229 $
850 $	209 $
1 600 $	191 $

Transport et préparation inclus

Moteur 120 ch, 16 soupapes • Coussins gonflables
Radiocassette AM/FM • Et bien plus...

Votre concessionnaire Toyota est fier de commanditer les Jeux olympiques spéciaux.

TOYOTA

plein Livré avec le plein d'essence

CRÉDIT TOYOTA LOCATION ET FINANCEMENT

Programme de location au détail de Toyota Canada Inc. sur approbation de crédit par Crédit Toyota. Immatriculation, assurance et taxes en sus. *Offre valable sur les modèles Corolla BR12EM-AA 1998 neufs, loués et livrés au plus tard le 31 mai 1998. Premier versement de 263,74 $ et dépôt de garantie de 275 $ exigibles au moment de la livraison. **Franchise de 96 000 km**; frais de 7¢/km excédentaire. **Taxes en sus ou échange équivalent. †Programme de financement à l'achat de 4,8% sur **tous les modèles 1998 en inventaire**: Tercel, Paséo, Corolla, Camry, Célica, Avalon, Sienna (modèles CE seulement), RAV4, 4Runner, Tacoma et T-100. Véhicule aux fins de présentation seulement. Détails chez votre concessionnaire Toyota participant.

www.toyota.ca

Rive-Sud / Montérégie

Marilyn Grantham écope de 14 mois de prison

MARC THIBODEAU

Marilyn Grantham, cette femme de 46 ans de Châteauguay qui avait fraudé son mari et enlevé sa fille, ira en prison.

La juge Ellen Paré, de la Cour du Québec, l'a condamnée au palais de justice de Valleyfield à 14 mois d'emprisonnement pour ses méfaits, rejetant du coup la peine avec sursis suggérée par l'avocate de la défense, Marie-Josée Guillemette.

Le magistrat, qui a aussi imposé une probation de deux ans, a notamment expliqué à l'appui de sa décision qu'un sursis ne serait pas acceptable dans ce dossier puisque les risques de récidive demeurent élevés.

D'autant plus que les différents rapports psychologiques démontrent que Mme Grantham ne présente aucun « repentir » en dépit de la gravité de ses gestes.

L'accusée, qui était en liberté durant le déroulement des procédures, a aussitôt été amenée par des agents pour débuter sa période de détention.

Mme Grantham, qui a vécu dix ans avec son mari, Raymond Breton, avait fui le domicile familial le 4 novembre avec leur fillette de huit ans pour trouver refuge dans un centre pour femmes battues en prétendant avoir été menacée par son conjoint.

En fait, a rappelé hier la juge Paré, la fuite survient au moment où M. Breton découvre que sa conjointe, responsable des finances du ménage, a vidé son compte bancaire et encaissé ses obligations. Au total, près de 65 000 $ ont disparu et des dettes de 25 000 $ sont apparues.

Mme Grantham, qui aurait dépensé ces sommes de manière compulsive, est finalement retrouvée une semaine plus tard dans le centre spécialisé, où elle est mise en état d'arrestation.

Elle reconnaîtra par la suite devant la cour avoir volé et fraudé M. Breton, avant d'être reconnue coupable, en mai 1997, de l'enlèvement de sa fille.

La fin des procédures n'aura pas permis de faire toute la lumière sur cette affaire puisque l'on ne sait pas exactement ce qui a poussé Mme Grantham à tromper ainsi son mari. « Le mobile réel demeurera le secret de l'accusée », a résumé hier le magistrat.

Pendant des années, elle s'absentait de son domicile en prétendant occuper un poste d'infirmière alors que ce n'était pas le cas. Elle a également feint à plusieurs reprises d'avoir été opérée pour le cancer, pour amadouer son conjoint, alors qu'elle n'en souffrait pas.

Les rapports psychologiques n'avaient pas permis de déceler de maladie mentale chez Grantham, qui a continué de mentir après son arrestation.

Cambriolage à Carrefour jeunesse de Longueuil

Carrefour jeunesse, un organisme communautaire qui aide les adolescents et les familles ayant des difficultés, a été victime d'un cambriolage, le deuxième en un an.

« On a volé nos recettes d'une semaine du café populaire, environ 750 $. Pour nous, c'est une fortune », expliquait hier Jacques Tousignant, responsable du financement et de la promotion. Il trouve déplorable que l'on s'attaque à un organisme charitable dont le rôle est de soutenir les plus démunis.

Carrefour jeunesse offre une récompense de 100 $ à quiconque peut fournir des informations sur le ou les suspects qui ont cambriolé les locaux situés rue Sainte-Hélène, dans la nuit de lundi à mardi, le 4 mai. On peut communiquer avec le service de police de Longueuil au 646-8466.

Carrefour jeunesse fête cette année son 15e anniversaire et organise une importante exposition de voitures d'occasion les 27 et 28 juin au parc Marie-Victorin. Les revenus provenant de la vente des billets d'admission de 3 $ sont versés à l'organisme. Plus de 300 voitures seront présentées au public.

Carrefour jeunesse achète chaque semaine 1000 kilos de nourriture pour servir des repas à des familles défavorisées et des personnes démunies.



PHOTO PHILIPPE JULIEN, *collaboration spéciale*

Une église de St-Hyacinthe brûle

Le toit de l'église Sainte-Eugénie, sise au 4750, rue Jacques-Cartier, à Saint-Hyacinthe, a été la proie des flammes hier après-midi. L'incendie s'est déclaré peu après 16 h alors que des couvreurs réparaient le toit. Il a fallu une heure à une cinquantaine de pompiers pour venir à bout de l'incendie, dont on ignore l'origine. Tout l'intérieur de l'église construite il y a 30 ans a été touché par la fumée et certaines parties ont été inondées..

Les CLSC veulent coordonner les services médicaux

MARC THIBODEAU

Les 19 CLSC de la Montérégie veulent assumer, de concert avec les cliniques privées, la coordination des services médicaux sur leur territoire.

C'est l'orientation qui s'est dégagée le week-end dernier d'une rencontre sur les services médicaux réunissant une centaine de leurs dirigeants.

Selon Luc Deslauriers, coordonnateur du Regroupement des CLSC de la Montérégie, l'objectif est d'abord d'assurer à l'ensemble de la population des services « continus, accessibles et de qualité ».

Pour ce faire, il importe, dit M. Deslauriers, de développer un véritable « partenariat » avec les cliniques privées, qui regroupent le plus important contingent d'omnipraticiens sur le territoire.

À l'heure actuelle, ce partenariat « fait défaut » à bien des endroits, ce qui entraîne des lacunes en matière d'accessibilité. « L'offre » de services médicaux, également affectée par le départ à la retraite de plusieurs médecins, doit donc être revue, estiment les CLSC.

La création prochaine d'un Département régional de médecine, chapeautant les omnipraticiens, constitue une bonne occasion pour favoriser une telle évolution, indique M. Deslauriers.



LE MONDE DU TRAVAIL

Réformer la Loi sur les normes du travail

■ Dans un mémoire qu'il a présenté récemment au ministre du Travail, Matthias Rioux, le Front de défense des non-syndiqués a proposé une réforme de la Loi sur les normes du travail qui, selon lui, ne répond plus aux nouvelles réalités du marché du travail en raison de la précarisation des emplois. L'organisme propose d'accorder, après un an de service plutôt que trois, le recours à l'encontre d'un congédiement fait sans cause juste et suffisante, comme cela est d'ailleurs le cas dans le Code canadien du travail. De même, il préconise le droit à une protection de l'emploi en cas de maladie dès l'embauche plutôt qu'après trois mois de service continu. Parmi les autres demandes, l'organisme suggère de décréter que la semaine maximale de travail ne dépasse pas 44 heures et que l'employé ait droit à trois semaines de congé annuel payées après trois ans de service et quatre semaines après cinq ans.

La CSN perd son directeur de l'information

■ Le service de l'information de la CSN vient de perdre un membre qui l'a dirigé pendant plusieurs années. Michel Rioux a en effet décidé de prendre sa retraite après 28 ans de loyaux services. Pendant toutes ces années, Michel Rioux a servi de porte-parole et de rédacteur de discours des présidents de la centrale. Norbert Rodrigue, maintenant président du Conseil de la santé et des services sociaux, se souvient de lui comme d'un compagnon fidèle et passionné qui avait un sens de l'organisation très intégré. « Il était très sincère dans ses amitiés et ses engagements, note pour sa part un ancien compagnon de travail, Guy Ferland. Il pouvait même à l'occasion être soupe au lait, surtout quand des causes importantes qui lui tenaient à coeur ne se réglaient pas à sa satisfaction. Mais c'était sans conséquence puisqu'il n'était pas rancunier. » À 53 ans, Rioux, qui dispose encore de nombreuses années actives avant d'accrocher ses patins, a accepté de devenir le rédacteur en chef de la revue *L'Action nationale* où il pourra exercer ses talents de poète et d'aiguillon sur la question nationale. C'est Maroussia Kishka qui assume la responsabilité de la direction de l'information à la CSN.

La filature des accidentés du travail

■ La CSN a remis hier au président de la Commission des droits de la personne du Québec, Me Claude Filion, un dossier contenant une douzaine de cas de filature d'accidentés du travail, un dossier de presse ainsi qu'un recueil de la jurisprudence et de textes relatifs à cette pratique décriée. Le président a confié à Pierre Bossé la responsabilité de préparer un avis sur cette question. On se rappelle que la CSN a dénoncé récemment ces pratiques qui consistent à fouiller dans la vie privée des accidentés du travail en les épiant et en les filmant à leur insu, parfois même à l'intérieur de leur domicile.

Claude V. Marsolais

Kénogami : le syndicat de la papeterie négocie seul

CLAUDE-V. MARSOLAIS

La section locale 55 du Syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier (SCEP), qui représente les 250 employés de production de la papeterie Abitibi-Consolidated de Jonquière, a décidé de négocier localement plutôt que de joindre la coalition des syndicats qui procède actuellement à des votes de grève afin de pouvoir négocier en groupe.

Les syndicats de Jonquière (deux sections affiliées à la FTQ et un syndicat affilié à la CSN) ont déjà signé une entente de principe avec la papetière en vertu de laquelle les parties s'engagent à n'utiliser aucun moyen de pression (vote ou lock-out) pendant huit ans en retour de la modernisation de l'usine, ce qui représente un investissement de 130 millions. Les clauses normatives et salariales feront toutefois l'objet de négociations.

L'entente de principe donnerait aussi beaucoup de latitude à l'employeur en ce qui concerne la sous-traitance.

Hier, les 420 employés membres de la CSN ont manifesté devant l'usine pour protester contre l'employeur qui n'aurait pas tenu sa promesse de fournir suffisamment de travail aux employés surnuméraires pour leur permettre d'obtenir des allocations de chômage. Le président du syndicat, Élie Cyr, a dit que cet événement a eu pour effet de faire réagir la direction de l'usine qui a accepté de recevoir le syndicat aujourd'hui.

Par ailleurs, en ce qui concerne la coalition des syndicats d'Abitibi-Consolidated, la convocation des assemblées afin de prendre des votes de grève doit se terminer le 20 mai. C'est à ce moment que le résultat des votes sera connu. Si les travailleurs appuient la recommandation de leur direction syndicale, la grève pourrait être déclenchée à compter du 15 juin.

Six milliards d'humains en 2000

Agence France-Presse
WASHINGTON

Le 20e siècle, qui avait débuté avec 1,6 milliard d'habitants sur la terre, s'achèvera avec plus de six milliards d'individus, selon un rapport publié hier à Washington. Selon le Population Reference Bureau ce chiffre sera même atteint l'an prochain, et de nombreux experts anticipent que la population pourrait augmenter de 3,5 milliards d'individus dans les cinquante prochaines années. L'évolution sera cependant différente selon les pays. Le Canada (30,6 millions d'habitants en 1998) devrait en compter 35 millions en 2010 et 40,2 en 2025. Les trois pays les plus peuplés resteront la Chine, l'Inde et les États-Unis.

Renvoyé de l'école, il se tue

Agence France-Presse
PÉKIN

Un collégien chinois âgé de 12 ans s'est pendu alors qu'il venait d'être renvoyé de l'école pour n'avoir pas fini ses devoirs, rapporte l'agence Chine Nouvelle.

Li Xingrui, élève de sixième dans un collège d'Urumqi (nord-ouest), avait été renvoyé de la classe par son professeur dès le début du cours, indique l'agence officielle chinoise.

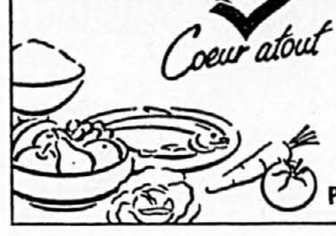
L'enfant, accusé de n'avoir pas fini son devoir de chinois, avait imploré son professeur de lever la sanction, mais celui-ci avait alors demandé à un autre élève d'aller chercher le père de Li Xingrui pour qu'il ramène son fils à la maison.

L'agence Chine Nouvelle n'explique pas comment l'élève, réputé pour son « indiscipline », est finalement parvenu à échapper à la surveillance des adultes pour mettre fin à ses jours.

Le professeur est un ancien « travailleur modèle » doté de 20 ans d'expérience, écrit l'agence.

Chine Nouvelle rappelle que le système éducatif chinois a été fréquemment critiqué ces dernières années. Il lui est reproché de faire peser une pression excessive sur les élèves au moment des examens, « au détriment des qualités personnelles et de la culture ».







Monde

Fierté nationale en Inde

Colère et inquiétude partout ailleurs dans le monde

d'après AFP et AP
NEW DELHI

L'heure était à la fierté nationale en Inde, hier, après les trois essais nucléaires de la veille. À l'opposé, le reste du monde était partagé entre colère et inquiétude, craignant une nouvelle course aux armements.

Les dénonciations ont fusé de partout, depuis le président Clinton jusqu'au gouvernement canadien. Les cinq membres permanents du Conseil de sécurité des Nations unies ont en revanche été incapables de s'entendre sur une réponse commune.

De façon générale, on estime que New Delhi a violé le consensus international. Certes, l'Inde a toujours refusé de signer le traité de non-prolifération nucléaire et avait fait campagne en 1996 contre celui interdisant les essais (CTBT). Mais aujourd'hui, comme pour rassurer ou pour répondre à la menace des sanctions agitée par Washington et surtout Tokyo, elle a assoupli sa position.

Le gouvernement du premier ministre Atal Bihari Vajpayee a en effet affirmé dans une résolution que « l'Inde reste engagée en faveur d'un processus rapide de désarmement nucléaire menant à l'élimination totale et globale des armes nucléaires ».

Sans se préoccuper des condamnations qui pleuvaient de toutes parts, les Indiens ont donné libre cours à leur fierté nationale, heureux d'avoir pris de vitesse le Pakistan, voisin et ennemi contre lequel ils ont mené trois guerres.

Dans les boutiques, trains et bus, on s'agglutinait autour des journaux relatant ces trois essais souterrains dans le désert de Thar, au Rajasthan, à 550 km au sud-ouest de New Delhi. Et à 150 km de la frontière pakistanaise... Même Tushar Gandhi, petit-fils du Mahatma, apôtre de la non-violence et père de l'indépendance indienne, a applaudi : « En tant qu'Indien, je suis fier que cela ait été fait en Inde, par des Indiens », a-t-il déclaré.

Désormais, New Delhi a rejoint le club des pays disposant d'une dissuasion nucléaire avouée, réponse à son inquiétude face à la Chine et au Pakistan et à son sentiment d'isolement régional. Même si les experts prédisent qu'il faudra encore dix ans pour mettre au point des missiles ballistiques capables d'atteindre le coeur de la Chine.

Le voisin pakistanais a refusé de s'en laisser imposer, et s'est dit immédiatement prêt à entrer dans cette course nucléaire : « Nous sommes prêts à faire jeu égal avec l'Inde, nous (en) avons la capacité », a déclaré le ministre des Affaires étrangères du Pakistan, Gohar Ayoub, tandis que de nombreuses voix s'élevaient pour une réponse forte d'Islamabad.

Tous en effet s'affolent : à Washington, Bill Clinton, qui a rappelé son ambassadeur — comme le Canada —, a appelé New Delhi à signer « maintenant et sans conditions » le traité d'interdiction totale des essais nucléaires et exhorté les voisins à garder leur calme.

Le président américain a dit son intention d'« appliquer pleinement » des sanctions contre l'Inde pour avoir effectué au moins un test nucléaire souterrain. « Cette action de l'Inde non seulement menace la stabilité de la région, elle défie directement le solide consensus international pour arrêter la prolifération d'armes de destruction massive », a souligné M. Clinton.

Le président russe Boris Eltsine a pour sa part critiqué les essais nucléaires effectués par l'Inde, mais Moscou s'est opposé à Washington sur des sanctions contre un pays qui est un important partenaire commercial de la Russie. « Les sanctions sont une mesure extrême. Elles sont le plus souvent contre-productives », a déclaré le ministre russe des Affaires étrangères Evgueni Primakov.

La Chine, autre grand voisin de l'Inde, a condamné les essais nucléaires plusieurs heures après les quatre autres puissances nucléaires (États-Unis, Russie, Grande-Bretagne, France), tout en cherchant à éviter une escalade verbale avec son rival sur le continent asiatique. Ces tests « mettent en danger la paix et la stabilité de la région sud-asiatique », a indiqué Pékin.

Pour sa part Tokyo, très sensible aux questions nucléaires et principal fournisseur d'aide au développement de l'Inde, agitait la menace de sanctions économiques et promettait de proposer une action concertée au G-8.

À Londres, la présidence de l'Union européenne s'est déclarée « consternée ». Pour sa part, la France a exprimé « sa préoccupation » et appelé « tous les États de la région à faire preuve de retenue ».

Le Pakistan et l'Inde n'ont jamais pu surmonter leur hostilité née de la partition du sous-continent indien par les Britanniques en 1947. Depuis cette date, ils se sont livré trois guerres, dont deux à propos du Cachemire, région himalayenne à majorité musulmane.

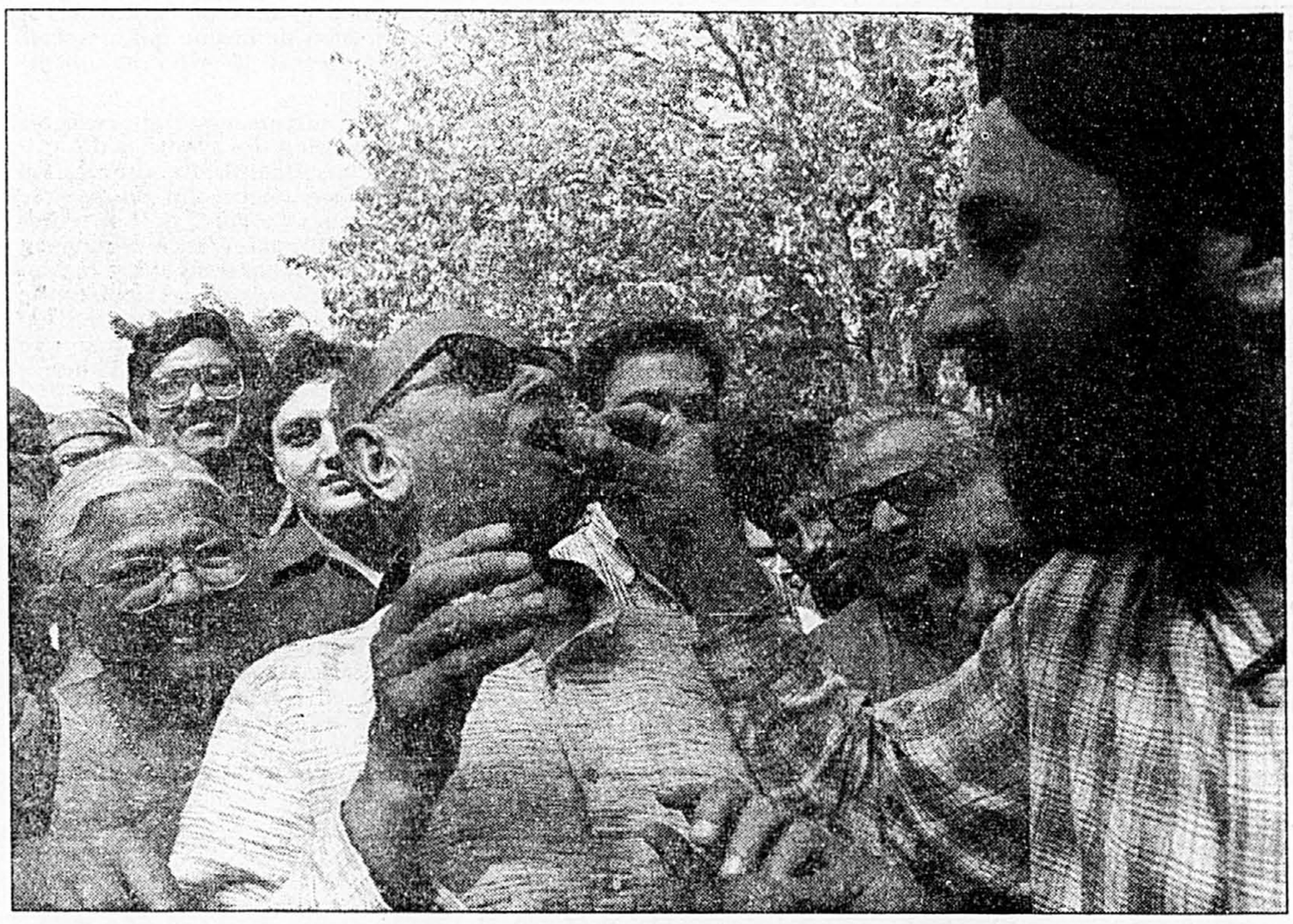


PHOTO AJIT KUMAR, AP

Des militants du Bharatiya Janata Party (BJP) célébraient hier l'élection de leur nouveau président, Khushabhau Thakre, (au centre), et leur fierté d'appartenir désormais au club nucléaire.

Ottawa ripostera dans le cadre du G7

L'ambassadeur Peter Walker est rappelé

JOONEED KHAN

Les essais nucléaires de cette semaine ayant remis d'actualité l'ancienne coopération nucléaire du Canada et de l'Inde, Ottawa a rappelé hier son ambassadeur de Delhi pour une durée indéterminée et entend s'aligner avec ses partenaires du G7 pour une riposte plus élaborée.

« Le ministre des Affaires étrangères Lloyd Axworthy ré-examine l'aide canadienne à l'Inde, qui était de 62,9 millions en 1996-97 », a indiqué hier le porte-parole Sean Rowan à *La Presse*, « mais aucune décision ne sera prise avant les consultations du G7 au Sommet de Birmingham, qui prendra fin le 17 mai ».

Commentant hier aux Communes le rappel de l'ambassadeur Peter Walker, le député néo-démocrate Bill Blaikie a déclaré : « Ce genre d'action serait plus crédible si nous n'étions pas engagés dans l'exportation de technologie pour fabriquer des bombes ».

« Des experts disent que le programme nucléaire indien n'aurait jamais atteint un tel stade sans la technologie canadienne transférée par des gouvernements libéraux », a renchéri Bob Mills, du Parti réformiste.

Le vice-premier ministre Herb Gray a dû intervenir pour dire que « notre programme nucléaire n'a pas pour but d'aider un quelconque pays à produire des armes nucléaires ». « Le Canada n'a pas été impliqué (dans la fourniture de matériel nucléaire à l'Inde et au Pakistan) depuis le début des années 1970, et nous déplorons l'action de l'Inde », a-t-il ajouté.

La coopération nucléaire canado-indienne remonte à 1956 quand, aux termes du Plan Colombo, Ottawa s'engagea à doter l'Inde de la « technologie nucléaire ».

« Cela se traduisit par la fourniture d'un réacteur de recherche CIRUS et d'uranium enrichi », a indiqué Sean Rowan. « En 1963, le Canada livra à l'Inde un premier réacteur Candu de 200 mégawatts et un second d'égale puissance en 1966, dans le cadre du projet RAPS (*Rajasthan Atomic Power Station*) », a-t-il indiqué.

En 1974, l'Inde fit exploser un engin nucléaire en utilisant du plutonium extrait du combustible usagé du réacteur CIRUS, et le Canada suspendit toute coopération nucléaire avec l'Inde.

« En 1976, le Canada mit un terme à cette coopération avec l'Inde et le Pakistan car aucun des deux n'acceptait ses conditions : signature du Traité de non prolifération, ouverture de leurs installations à l'AIEA, et pas de recyclage ou d'enrichissement du combustible usé sans consentement d'Ottawa », a dit Rowan.

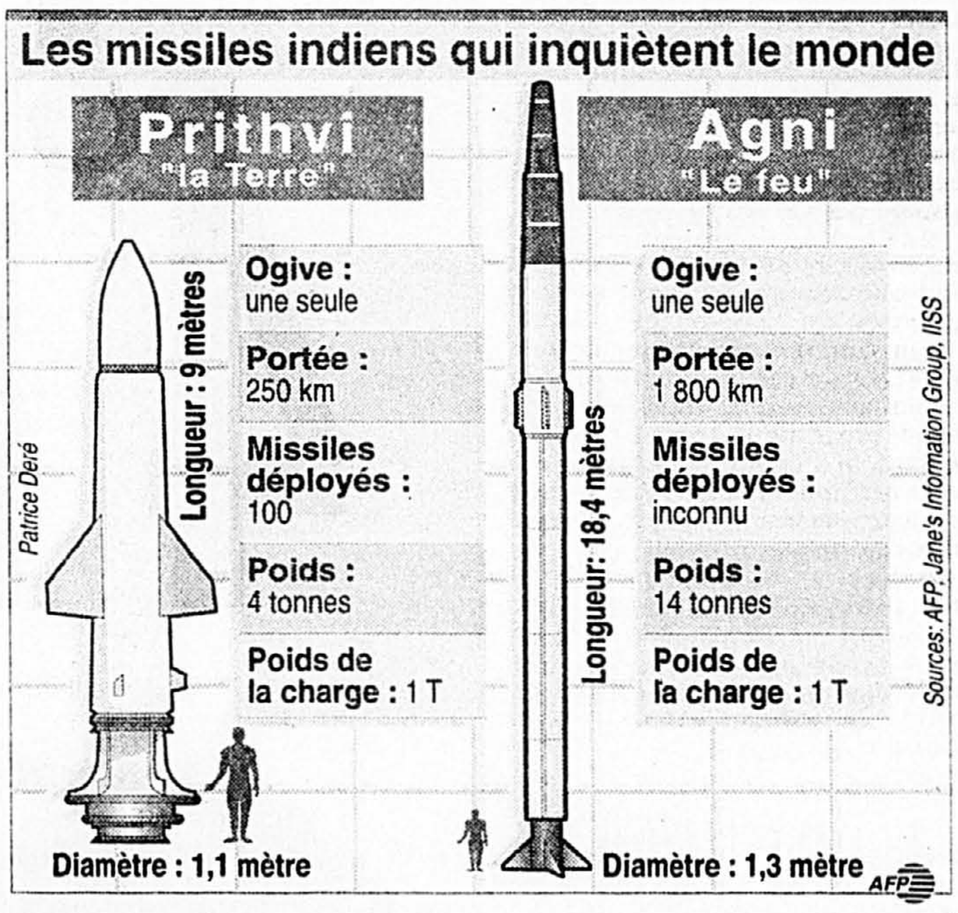
Mais en 1989, revirement : l'Inde et le Pakistan étaient inclus au Programme d'échange d'informations du Groupe de détenteurs de Candu. « C'était dans la foulée de l'accident de Tchernobyl », a expliqué Rowan.

L'année suivante, le Canada offrait une « aide limitée » aux deux pays « sous les auspices de l'AIEA » ; l'Inde déclinait, le Pakistan acceptait, si bien, a dit Rowan, « qu'un programme limité d'assistance nucléaire est en cours avec le Pakistan », qui menace maintenant de « riposter de façon appropriée aux essais indiens ».

Le Pakistan a d'ailleurs testé avec succès récemment le missile *Ghauri* sans qu'Ottawa s'en inquiète officiellement. Le Canada a aussi appuyé le club de cinq puissances nucléaires dans le cadre de la négociation du CTBT, le traité d'interdiction totale des essais nucléaires, alors que l'Inde se disait prête à y adhérer à condition que les Cinq s'engagent à aborder sérieusement la question du désarment nucléaire global et total.

Le porte-parole des Affaires étrangères a souligné que le Canada procède actuellement à un re-examen de sa politique à l'égard du désarmement nucléaire.

Le ministre Axworthy a en effet chargé en octobre 1966 le Comité permanent des Communes à procéder à la révision. Dans sa lettre à Bill Graham, président du comité, Axworthy invoquait « l'opinion de la Cour de La Haye selon laquelle la menace de recourir ou le recours à l'arme nucléaire serait généralement contraire au droit international, le rapport de la Commission de Canberra sur l'élimination des armes nucléaires.



Vive tension entre l'Inde et le Pakistan

d'après AFP
ISLAMABAD

Le Pakistan et l'Inde sont entrés une nouvelle fois dans une période de vive tension après les essais nucléaires indiens, alors que leurs relations sont déjà envenimées avec l'affaire du Cachemire, estiment les analystes à Islamabad.

Les trois essais souterrains effectués dans le désert du Rajasthan, à 150 km à peine de la frontière pakistanaise, ont d'ores et déja provoqué dans le pays une flambée de réthorique patriotique anti-indienne aussi bien dans l'opposition qu'au gouvernement.

La presse n'est pas en reste avec des titres vengeurs dont l'un d'entre eux qui disait même : « nous allons maintenant avoir la bombe islamique ».

« Nous entrons dans une dangereuse période », a estimé le général à la retraite Hamid Gul, un temps chef des services secrets pakistanais.

La pression en faveur d'un essai nucléaire pour répliquer à l'Inde se fait d'autant plus vive au Pakistan, que le président de la république islamique, l'intégriste Rafiq Tarar, et le premier ministre Nawaz Sharif, ont déjà annoncé qu'Islamabad avait la capacité de faire face à cette « menace » contre la sécurité du pays.

Selon les analystes, les essais indiens auront pour effet de geler les timides tentatives de reprise du dialogue entre les « frères ennemis » du sous-continent, entamés l'année dernière par M. Sharif après sa victoire aux élections de mars.

Les discussions n'ont pas abouti en raison du problème irréductible du Cachemire, une région himalayenne disputée entre les deux pays, qui se sont déjà livré à deux guerres pour son contrôle.

Les deux pays se sont en outre affrontés lors d'une troisième guerre en 1971, qui avait abouti à l'indépendance du Pakistan oriental devenu le Bangladesh. Depuis 1989, une rébellion de mouvements séparatistes musulmans a fait des dizaines de milliers de morts, entre 20 000 et 40 000, selon différentes sources.

New Delhi a toujours accusé les services secrets pakistanais d'être derrière cette rébellion. Islamabad l'a toujours démenti.

Les États-Unis n'ont rien senti

d'après AFP
WASHINGTON

L'inefficacité des services secrets américains à détecter les essais nucléaires souterrains effectués lundi par l'Inde représente « un échec colossal, peut-être le plus important de cette décennie », a estimé hier le président de la commission chargée du renseignement à la Chambre, le républicain Richard Shelby.

Le directeur de l'Agence pour le contrôle des armements et du désarmement, John Holum, avait confirmé un peu plus tôt que les essais nucléaires indiens avaient pris totalement au dépourvu les services de renseignement américain.

« Nous n'avons eu aucune alerte préalable de cet essai et cela va prendre du temps pour déterminer précisément pourquoi », a-t-il dit.M. Shelby a indiqué de son côté que sa commission allait organiser prochainement des auditions au Congrès pour tenter d'élucider cet échec.

« Notre échec à détecter (ces essais) montre que l'Inde a fait un bon travail pour cacher ses intentions, alors que nous avons fait un travail complètement inadéquat pour détecter les leurs », a-t-il conclu.

Autres informations pages C6, C7 et C10

Un récidiviste de nouveau écroué pour agression sexuelle

MARCEL LAROCHE

Libéré du pénitencier depuis à peine six mois, où il venait de passer sept ans pour agression sexuelle armée, Nick Paccione a de nouveau été écroué pour un autre crime violent de même nature.

Reconnu par les autorités judiciaires et carcérales pour être un individu dangereux ayant un très haut risque de récidive en matière de crimes sexuels, ce Montréalais de 30 ans est accusé cette fois d'avoir agressé sexuellement une jeune femme de 21 ans. Le crime se serait déroulé dans la nuit de samedi à dimanche dans un immeuble à logements de la rue Christophe-Colomb, à Montréal.

Surprise dans son sommeil par un individu qui s'était introduit par effraction dans son appartement, à 3 h du matin, la jeune femme se serait retrouvée, impuissante, devant son assaillant violent et agressif. Terrorisée, elle se serait mise à hurler à tue-tête en tentant désespérément de se libérer de l'emprise de son agresseur qui aurait tenté de la maîtriser en l'empoignant par la gorge tout en lui mettant la main sur la bouche.

Devant la résistance de sa victime, l'homme a décidé de battre en retraite et a fui à toute vitesse, abandonnant derrière lui la femme en état de choc.

Grâce au signalement fourni par cette dernière, les policiers ont rapidement fait un rapprochement entre l'assaillant en fuite et Nick Paccione, un voisin de palier.

Paccione avait défrayé la manchette judiciaire, au mois de juillet 1990, après avoir été condamné à sept ans de pénitencier pour une série d'agressions sexuelles impliquant six jeunes filles (de 10 à 20 ans) habitant l'ouest de Montréal. Les crimes s'étaient échelonnés sur une période de près d'un an, de juin 1989 à mai 1990.

Incidemment, depuis que ce résidant de Dollard-des-Ormeaux a été libéré inconditionnellement du pénitencier La Macaza, le 6 novembre 1997, après avoir purgé la totalité de sa sentence, il fait l'objet d'une surveillance toute spéciale de la part des enquêteurs de la section des agressions sexuelles du SPCUM.

Pressentant sans doute que les policiers allaient rapidement le relier à cet attentat, Paccione a pris les devants et a lui-même communiqué avec la police quelques heures plus tard, pour donner sa version des faits.

Paccione a même fixé un rendez-vous aux sergents-détectives Richard L'Heureux et Robert Clermont, des agressions sexuelles du SPCUM, qui l'ont mis en état d'arrestation dimanche soir.

Accusé d'agression sexuelle et d'introduction par effraction, il a été ramené, hier, devant le juge Pierre Brassard, de la Cour du Québec, pour y subir son enquête pour mise en liberté.

Le témoignage de l'un des enquêteurs du SPCUM a suffi amplement pour que le tribunal ordonne la détention de Paccione en attendant son enquête préliminaire qui devrait avoir lieu prochainement, au palais de justice de Montréal.

Procès d'Otis: le père de l'accusé témoigne

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

Hervé Otis a été, hier, le principal témoin de la défense au procès de son fils Michel, accusé du meurtre non prémédité de Kristina Blain-Dufour, 35 mois. Comme tous ceux appelés pour témoigner en faveur de l'accusé, il a dit que Michel Otis était un bon garçon qui n'aimait pas la chicane.

Il a décrit son fils comme étant une personne facile à embarquer et plutôt lent à comprendre. Il a aussi soutenu que son garçon aimait les enfants et détestait la confrontation.

Dans son témoignage qui doit se poursuivre ce matin, M. Otis a reconnu qu'il y avait eu chez lui à Saint-Colomban le visionnement de cassettes vidéo : une qui a été tournée sur la scène de la découverte du corps de l'enfant, le 25 juillet, et d'autres contenant les déclarations à la police d'Isabelle Blain et de Michel Otis. Plusieurs personnes ont assisté à ces visionnements en mangeant.

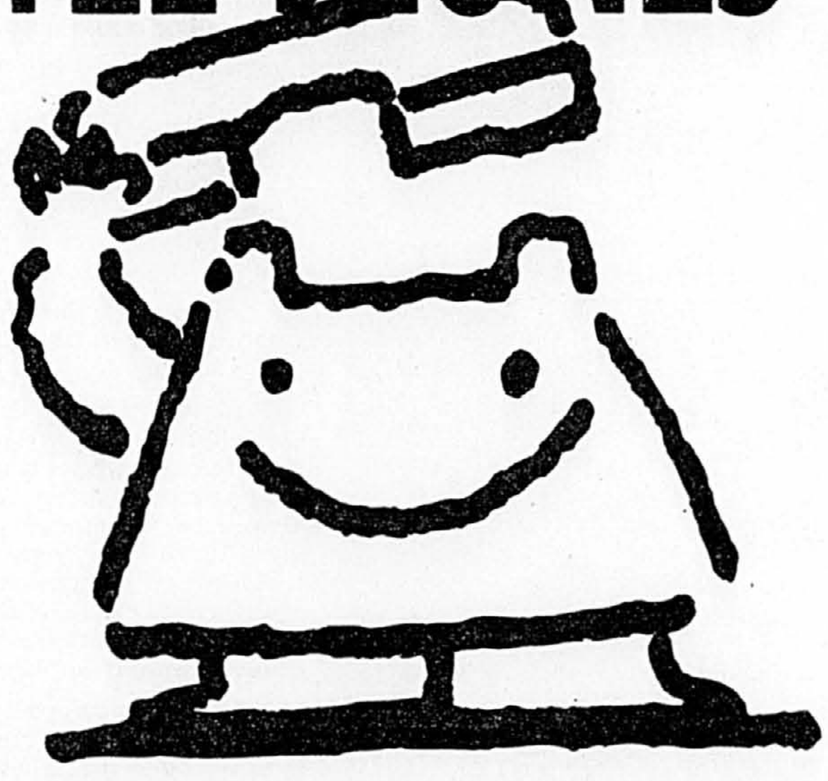
M. Otis a mentionné qu'il avait voyagé passablement pour gagner sa vie, notamment en Algérie et à la Baie-James, et que ce n'était pas lui qui s'était occupé de l'éducation de son fils. La mère de Michel Otis est morte alors qu'il était âgé de 17 ans.

Il a expliqué que son fils avait connu beaucoup de difficultés d'apprentissage et qu'il avait suivi des séances avec des ortophonistes.

M. Otis ne connaît pas très bien Isabelle Blain.

En contre-interrogatoire, il a été agressif envers le procureur de la Couronne, Me Jean-Pierre Boyer. La juge Ginette Piché, de la Cour supérieure, a dû interrompre le témoignage de M. Otis à quelques reprises.

TEL-JEUNES



DONNONS AU MAX POUR LES JEUNES.

Chez Maxi, les 14, 15, 16 et 17 mai, dès 11 heures.

Obtenez 1 hot-dog, 1 sac de chips, 1 boisson gazeuse et 1 collation glacée pour seulement 1$

Les fonds ainsi recueillis seront versés à l'organisme communautaire Tel-Jeunes dont Marina Orsini est la porte-parole.

maxi maxi & Cie

C'plus Good Humor KRAFT Lays Weston

2153-H0

EN BREF

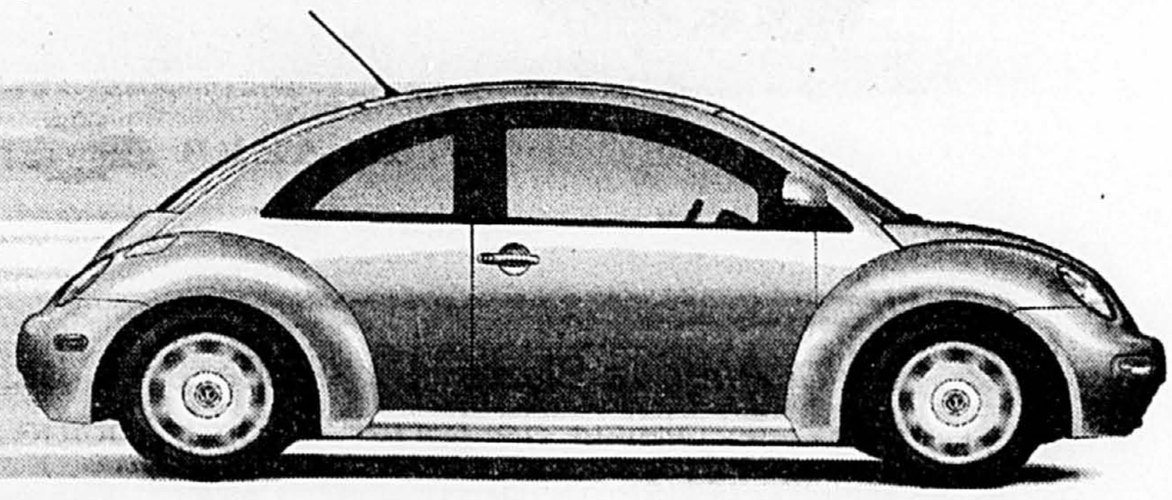
Allergie au soja

■ L'Agence canadienne d'inspection des aliments prévient les consommateurs allergiques au soja de s'abstenir de manger le simili-bacon de marque *Spice Bouquet*, vendu dans des contenants de plastique de 80 grammes sur lesquels est inscrit le CUP624433 300010. On a découvert que ce produit contenait de la farine de soja, alors qu'on n'en fait pas mention sur l'étiquette. L'importateur, la compagnie Bensus International de Montréal, a entrepris de retirer le produit du marché.

Centre d'hébergement

■ Le gouvernement du Québec a confirmé hier un nouvel investissement de 12 millions dans le réseau de la santé de la région de Laval, au moment où le ministre responsable de la région et député de Vimont, David Cliche, procédait à l'inauguration du chantier de construction de l'Orchidée blanche, un centre d'hébergement et de soins de longue durée privé conventionné, qui sera érigé sur boulevard René-Laënnec. Le nouveau CHSLD d'une capacité de 128 lits accueillera notamment les 38 pensionnaires de la résidence Marie-Christine et les 39 qui sont actuellement à la résidence Marois. L'ouverture de l'Orchidée blanche est prévue pour le mois de novembre.

VOTRE NOUVELLE VOLKSWAGEN pourrait vous en faire GAGNER une autre...



Venez la voir

Du 23 mars au 29 mai

Courez la chance de conduire une *New Beetle* sans frais pendant un an à l'achat ou à la location de n'importe quelle Volkswagen neuve.

Profitez de cette offre exclusive à Automobiles Rimar, Duval Volkswagen et Centre-Ville Volkswagen, dont les importants stocks de véhicules vous donnent l'embarras du choix... Et l'envie de prévoir un petit stationnement pour une *New Beetle* !

Valeur approximative de 6000 $. Le gagnant devra répondre à une question mathématique. Tous les détails et le règlement du concours chez ces trois concessionnaires.

Êtes-vous fait pour Volkswagen?

Automobiles Rimar
5500, boul. Métropolitain Est
St-Léonard, 253-4888

Centre-Ville Volkswagen
324, rue Peel
Montréal, 846-1717

Duval Volkswagen
400, boul. Roland-Therrien
Longueuil, 679-0890

2622250

Le vol au Dunkin's Donuts et la fausse bombe, une seule et même cause ?



PHOTO RÉMI LEMÉE, *La Presse*

Les spécialistes en explosifs de la section technique du SPCUM ont eu recours au robot téléguidé pour désamorcer la fausse bombe hier à Verdun.

MARCEL LAROCHE

Un vol qualifié commis tôt hier matin dans une beignerie et la pose d'une fausse bombe devant la porte d'un restaurant, à Verdun, seraient l'oeuvre d'un même groupe d'individus qui auraient ainsi voulu détourner l'attention de la police pour faciliter leur fuite.

C'est du moins l'hypothèse avancée par les enquêteurs du SPCUM, qui ont toutes les raisons de croire que le faux engin explosif a tout simplement servi de diversion pour les voleurs. Leur planification n'a cependant pas eu les résultats escomptés, deux des trois voleurs ayant été capturés avant la découverte du colis suspect qui devait justement éloigner les policiers !

Toute l'affaire a commencé vers 2 h 50 dans la nuit de lundi à mardi quand trois individus ont perpétré un vol qualifié dans le Dunkin's Donuts du 4500, rue Wellington, à Verdun.

Pendant qu'une opération policière dans ce secteur du sud-ouest de la métropole avait déjà conduit à l'arrestation de deux suspects dans la trentaine, des patrouilleurs du poste de quartier 16 ont repéré, vers 5 h 10, un colis suspect abandonné devant la porte du restaurant Kosta, au 4750, rue Wellington. Après avoir aperçu des fils électriques émergeant de la mallette de cuir noir placée bien en vue devant le commerce, les policiers ont aussitôt dressé un périmètre de sécurité, forçant l'évacuation d'une trentaine de résidants du secteur.

Tout un tronçon de la rue Wellington, entre la rue Willibrord et la 6e Avenue, a été fermé à la circulation pendant que des spécialistes en explosifs de la section technique du SPCUM s'affairaient à vérifier le contenu du colis à l'aide d'un robot téléguidé.

L'opération a finalement pris fin vers 8 h 30, quand les policiers ont fait exploser la mallette renfermant deux cassettes vidéos, une barre de sécurité antivol pour automobile ainsi qu'une affiche portant l'inscription « boom » !

« À la lumière des informations recueillies, tout porte à croire que la fausse bombe aurait été placée à cet endroit par les individus impliqués dans le vol au Dunkin's Donuts », a laissé savoir, hier, un porte-parole du SPCUM.

Nos concurrents n'en mènent pas large!



Atteignez un nouvel équilibre.

M1200

new balance®

Grâce à nos largeurs multiples, de AA à EEEE, nous vous garantissons un ajustement parfait, à chaque fois.



Tony 1346, av. Green, Westmount 935-2993

6579, rue St- Denis, Montréal 272-9267

Beaubien

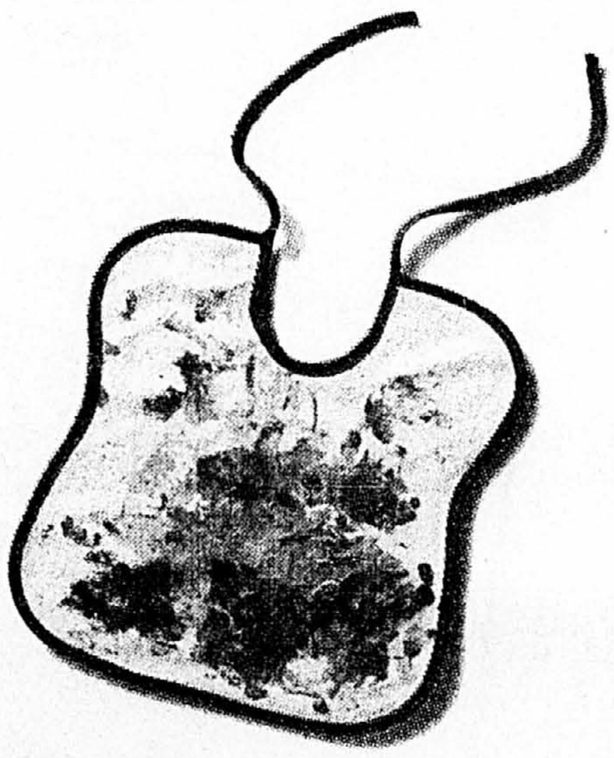
endurance

*Nos modèles ne sont pas tous disponibles dans toutes les largeurs.

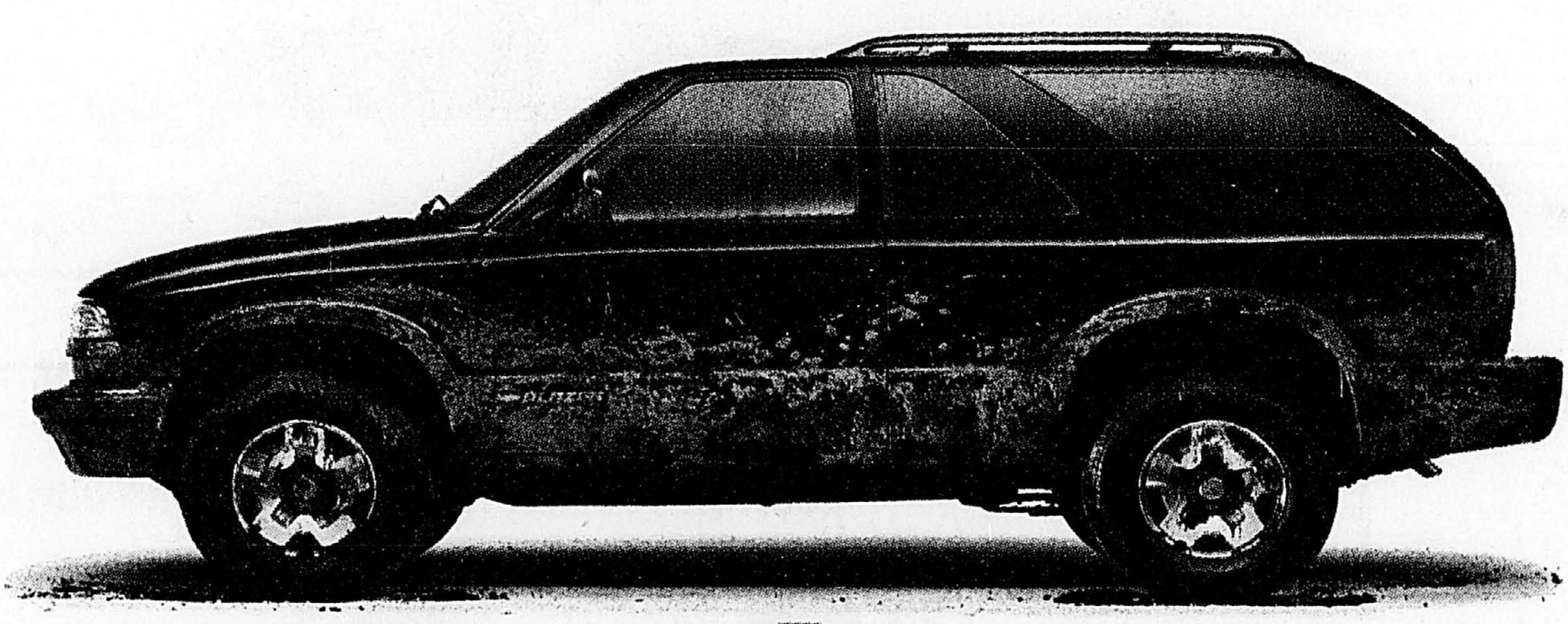
2621374-2

©1998 New Balance Canada, Inc. Mississauga, ON. Tous droits réservés.

2621374



278 $ par mois*
pour retrouver votre enfance



BLAZER 4x4 .

1,9 % DE FINANCEMENT**

Avec le Blazer 4 x 4 offert à si bas prix, personne ne pourra vous interdire le plaisir de jouer dans la boue, les roches, le sable, l'eau... et le trafic. Et il est tellement sécuritaire que même votre mère ne passera pas de commentaires!

- Moteur Vortec 4 300 de 190 chevaux
- Boîte automatique à 4 rapports avec surmultipliée
- Direction à assistance variable
- Freins antiblocage aux 4 roues
- Sacs gonflables côtés conducteur et passager
- Volant inclinable
- Climatiseur
- Porte-bagages de toit
- Portes à verrouillage électrique
- Glaces et miroirs à commande électrique
- Radiocassette AM/FM
- Roues en aluminium

278 $/mois • Aucun dépôt de sécurité, transport et préparation inclus

CHEVROLET OLDSMOBILE GM

La Carte GM** Garantie TOTAL Assistance routière

L'Association des concessionnaires Chevrolet Oldsmobile du Québec

Offres d'une durée limitée, réservées aux particuliers, s'appliquant au Blazer CT10516 neufs 1998 en stock comportant l'ensemble des équipements décrits ci-dessus. Photo à titre indicatif seulement. Sujet à l'approbation du crédit. Aucun dépôt de sécurité à l'approbation de GMAC. *Paiements mensuels basés sur un bail de 36 mois avec versement initial (ou échange équivalent) de 3 250 $. Immatriculation, assurance et taxes en sus. Première mensualité exigée à la livraison. Frais de 12 ¢ du kilomètre après 60 000 km. **Financement jusqu'à 48 mois applicable à l'achat. †L'Assistance routière et la Garantie GM TOTAL℠ sont offertes sur tous les véhicules neufs GM 1998 pour une durée de 3 ans ou 60 000 km selon la première éventualité. ††Banque TD et GM titulaires de licence des marques. ℠Marque déposée de General Motors Corporation. Banque TD, usager agréé. Voyez votre concessionnaire participant pour tous les détails.